

ALMANAK

Kevredigez Broadus Breiz

Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne

Evid
AR BLOAVEZ
1913



Pour
L'ANNÉE
1913

Publié par l'Imprimerie Francis SIMON
à Rennes

PRIX

Pévar Gwennek-20 Centimes



EN VENTE :
Chez Fr. SIMON, Imprimeur-Éditeur à Rennes, dans les Gares
et les Librairies de Bretagne.

L'Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631, a procédé à de nouveaux et très importants agrandissements. Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'angle du BOULEVARD SOLFERINO et du BOULEVARD LAENNEC. 38. Les Ateliers et Bureaux y sont transférés. — TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — KBLIURE. — PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

ÉPOQUES REMARQUABLES

6626 de la période Julienne.	653 de l'invention de la Roue
4257 depuis le déluge.	575 de l'invention de la Poudre
2689 depuis la 1 ^{re} Olympiade.	473 de l'invention de l'Imprimerie
2666 de la fondation de Rome.	421 de la découverte de l'Amérique
2660 de l'époque de Nabonassar.	332 de la corr. du Calend. Grégorien
1913 de la naissance de Jésus-Christ.	388 de la réunion de la Bretagne
1493 de la Monarchie française.	119 de l'invention du Télégraphe

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE

Nombre d'or en 1913,	44
Épacte,	XXII
Indiction romaine,	11
Lettre dominicale,	E

QUATRE-TEMPS

Du Printemps,	12, 14 et 15 Mars
De l'Été,	14, 16 et 17 Mai
De l'Automne,	17, 19 et 20 Sept.
De l'Hiver,	17, 19 et 20 Janv.

FÊTES MOBILES

Septuagésime,	19 Janvier.	PENTECOTE,	11 Juin.
Les Cendres,	5 Février.	La Trinité,	18 Juin.
PAQUES,	23 Mars.	FÊTE-DIEU,	22 Juin.
Les Rogations, 28, 29 et 30 Avril.		1 ^{er} Dimanche de l'Avent,	30 Nov.
ASCENSION,	1 ^{er} Mai.		

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS

PRINTEMPS,	21 Mars, à 5 ^h 27 mat.	AUTOMNE,	23 Sept., à 4 ^h 2 soir.
ÉTÉ,	22 Juin, à 1 ^h 19 mat.	HIVER,	22 Déc., à 10 ^h 44 mat.

ÉCLIPSES

Les 6 avril, 31 août et 30 septembre, éclipses partielles de soleil, invisibles à Paris.
Les 22 mars et 15 septembre, éclipses totales de lune, invisibles à Paris.

A l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes

GRAVURES BRETONNES

TABLEAUX ARTISTIQUES

Sujets bretons, avec teinte chine, format 86 × 76 centimètres, composition de Th. BUSNEL. — Le tableau, 1 franc.

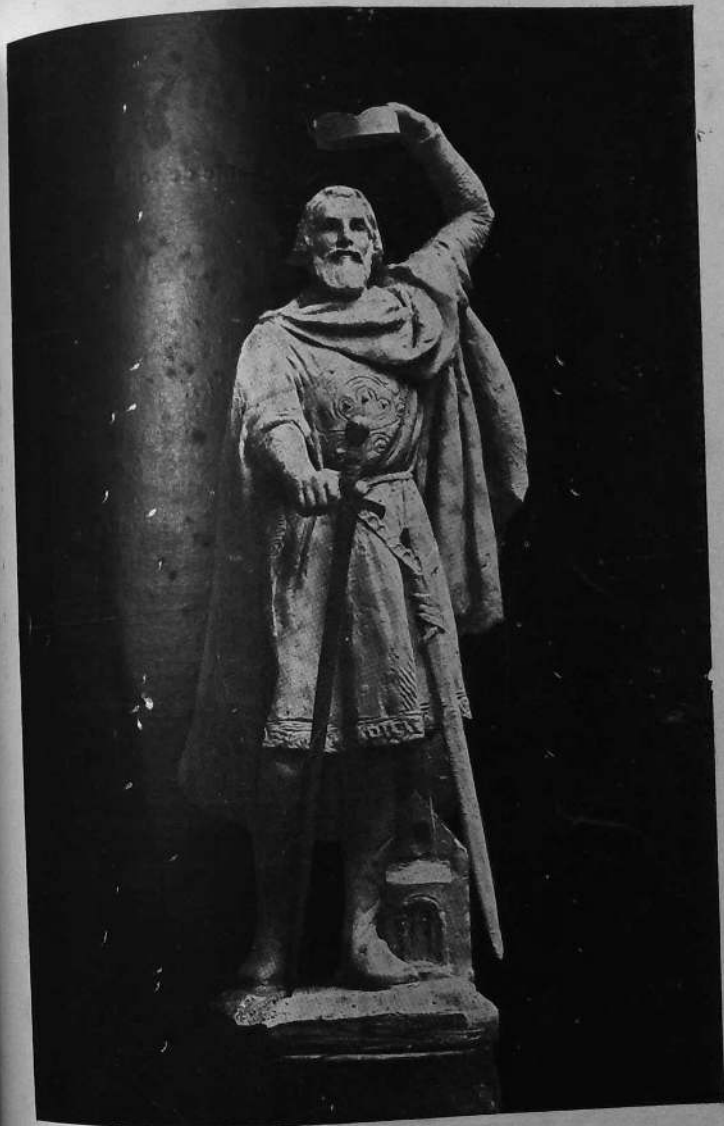
- N^o 1. Le Calvaire de Tréguier.
- 2. Les Monuments de Tréguier.
- 3. La Bretagne à la Croix.
- 4. Les Bretons au Christ.
- 5. Loin du pays.
- 6. Le dernier Ami.

Ces tableaux sont superbes. Il est à désirer que chaque famille possède au moins un et le place en évidence pour témoigner ainsi de sa foi.

CARTES POSTALES

L'unité, 0 fr. 05 ; la douzaine, 0 fr. 45.

- N^o 1. Le Calvaire de Tréguier.
- 2. Les Monuments de Tréguier.
- 3. La Bretagne à la Croix.
- 4. Les Bretons au Christ.
- 5. Loin du pays.
- 6. Le dernier Ami. (Le voici qui vient passant par dessus les collines.)
- 7. Le dernier Ami. (Le voici qui frappe à ma porte.)
- 8. La Glorification de Renan.
- 9. Le Baiser de Judas.
- 10. La Tempête apaisée.
- 11. Le Christ à Capharnaüm.
- 12. Catholiques et Bretons toujours.



NOMINOÉ
ROI DE BRETAGNE (IX^e SIÈCLE)

(Maquette de A. GUENIOT, sculpteur à Dinan.)

AVIS IMPORTANT

En raison de l'extension toujours croissante de son honorable et très nombreuse Clientèle

L'Imprimerie Fr. SIMON

FONDÉE EN 1631

A RENNES

a dû procéder à des agrandissements considérables.

Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'angle du *Placis Saint-Hélier* et du *boulevard Laënnec*.

Les Ateliers et Bureaux y sont confortablement installés.

Un Personnel nombreux et un très important outillage permettent à l'*Imprimerie Fr. Simon*, l'une des plus anciennes et des plus importantes de province, d'exécuter tous les TRAVAUX D'IMPRESSION et de RELIURE dans un délai TRÈS RAPIDE et à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Toutes les branches de l'industrie du livre y sont également développées :

Typographie, Lithographie, Impression en couleurs, Reliure, Gravure, Travaux pour les Arts et les Sciences, les Lettres, les Administrations, le Commerce et l'Industrie.

Les Commandes peuvent être reçues au Magasin de ville

17, Quai Lamartine, 17
RENNES

où l'on trouve également toutes les
FOURNITURES DE BUREAU ET LES ARTICLES DE PAPETERIE

à des Prix défiant toute Concurrence.

CALENDRIER NOUVEAU DES SAINTS DE BRETAGNE

JANVIER — GUEVEUR

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 3 minutes.

N. L. le 7, à 10 h. 38 du matin. | P. L. le 22, à 3 h. 49 du soir.
P. Q. le 15, à 4 h. 11 du soir. | D. Q. le 29, à 7 h. 41 du matin.

- | | | |
|----|---|---|
| 1 | m | CIBCONCISION. |
| 2 | j | ste Pompée, mère de s. Tugdual. Patronne de Langoat. |
| 3 | y | ste Geneviève, honorée assez spécialement dans le Finistère. |
| 4 | s | s. Ramon, patron d'Audierne. |
| 5 | D | s. Conwoion (jadis); il est fêté maintenant le 16. |
| 6 | i | Epiphanie. |
| 7 | m | Le B. Vital, fondateur de l'Abbaye de Savigny qui possédait des biens en Bretagne. Patron de Saint-Viaud, au diocèse de Nantes. |
| 8 | m | (du 9) s. Mauron, abbé de St Florent (VII ^e s.). Chapelle en Livré. |
| 9 | j | s. Adrien, abbé de Cantorbéry (VIII ^e s.). Confondu avec s. Derien et invoqué pour les coliques. — Chapelles en Brieç, Plougastel-Daoulas, Elliant, Baud, Carentoir, le Faouët, Arzano, Santec, etc. |
| 10 | v | (du 11) s. Salinius, évêque et confesseur (ancien calendrier de St-Brieuc). |
| 11 | s | s. Tethwiu, moine de Redon (IX ^e s.) |
| 12 | D | (sans date) s. Couturier, vénéré à Augan. |
| 13 | i | Bapt. N.-S. s. Enogat, év. d'Aléth (VII ^e s.). P. de St-Enogat. |
| 14 | m | s. Hilaire, évêque de Poitiers (IV ^e s.). Patron de Clohars-Fouesnant. Chapelle à Allaire. — Lieux-dits : à Baud et à Pluméliau. |
| 15 | m | s. Maur, disciple de s. Benoît (IV ^e s.). Vénéré de toute antiquité à Maure. Chapelle à Languidic. — Lieux-dits : à Langonnet, Ploërmel, Mernel. |
| 16 | j | s. Conwoion, fondateur et 1 ^{er} abbé de Redon (VIII ^e s.). Fontaines à Bains et à Comblessac. |
| 17 | v | s. Antoine, très vénéré en Bretagne. |
| 18 | s | La Chaire de s. Pierre à Rome. |
| 19 | D | Septuagésime. — s. Sulpice, évêque de Bourges (VII ^e s.). Patron de St-Sulpice des Bois et de St-Sulpice des Landes. |

- 20 l ss. Fabien et Sébastien, invoqués contre les épidémies. Le dernier surtout est très populaire en Bretagne.
- 21 m (du 1^{er} juillet) s. Lupien, confesseur, baptisé par S. Hilaire, enterré à Machecoul. Anc. chapelle à Rezé.
- 22 m s. Vincent, diacre. Patron de la cathédrale de St-Malo.
- 23 j ste Pazaune (viii^e s.). Pat. de Ste-Pazanne.
- 24 v (sans date) s. Denoual. A donné son nom à la paroisse de St-Denoual. Vénéral à la Harmoye.
- 25 s s. Conhoiarn (ix^e s.). Moine de Redon.
- 26 D *Sexagésime*. — (du 1^{er} février) s. Tujen, abbé. Invoqué contre les chiens enragés et pour retrouver les choses perdues. Nombreuses chapelles, entre autres à Primelin, Mahalon, Guisseny, Braspariz, Plouha.
- 27 l s. Guehen, chanoine de Dol (xi^e s.). Patron de Landehen. Chapelles à St-Carreuc, l'Hermitage, St-Jean Kerdaniel. Invoqué dans les maladies des enfants et pour la guérison des plaies et des maladies de peau.
- 28 m (sans date) s. Abibon, invoqué pour les âmes du Purgatoire. Chapelles à Kervignac, Landaul, Languidic, Plévin. C'est sans doute le même que s. Diboan.
- 29 m s. Gildas, abbé de Rhuis (vi^e s.). — Patron de Gueltas, St-Gildas d'Auray, Penestin, Hennebont, St-Gildas des Bois, Laniscat, Carnoët, St-Gildas, Tregomeur, la Harmoye, Magoar, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué contre la rage et pour la guérison des maux de tête et de dents.
- 30 j (du 1^{er} février) s. Aubert, moine, fondateur et chapelain des religieuses de St-Sulpice des Bois (xii^e s.).
- 31 v (du 1^{er} février) ste Brigitte, abbesse de Kildare (vi^e s.). Patronne de Noyato, Loperhet, Perguet, Berhet, Trigavou, Ste-Brigitte, Kermoroch. Ancienne patronne de la Chapelle-Bouëxic. Nombreuses chapelles. Invoquée par les femmes en couches.

Sainte Brigitte. — Sainte Brigitte, que les Bretons appellent : *santes Berc'het*, et qui est très vénérée chez nous, naquit au milieu du v^e siècle au diocèse d'Armagh en Irlande. Son père, qui était noble, voulait la marier, mais elle se fit religieuse. Elle fonda plusieurs abbayes, dont la plus connue, Kildare, est à quelques lieues de Dublin, et mérita par ses miracles de recevoir le surnom de thaumaturge. Après sa mort, qui survint au vi^e siècle, une flamme jaillit sur son tombeau : cette flamme, dite : feu de sainte Brigitte, fut entretenue par les religieuses de Kildare jusqu'au protestantisme. On vénère sainte Brigitte le 1^{er} février.

Saint Tethwiu. — Saint Tethwiu, compagnon de saint Conwoion, fondateur avec lui de l'abbaye de Redon. Il est célèbre par ses vertus de douceur et de patience et par la façon miraculeuse dont il guérit un charretier de l'abbaye nommé *Joucon*, que sa charrette avait écrasé sur la colline qui domine Redon. On le fête le 5 janvier.



FÉVRIER — CHOUEVREUR

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 30 minutes.

N. L. le 6, à 5 h. 31 du matin. | P. L. le 21, à 2 h. 13 du matin.
P. Q. le 14, à 8 h. 43 du matin. | D. Q. le 27, à 9 h. 25 du soir.

- 1 s s. Jean de la Grille, évêque d'Aleth; transféra le siège de son évêché à St-Malo en 1152.
- 2 D *Quinquagésime*. — s. Goal, ermite (vii^e s.). Patron de Locoal-Mendon où est son tombeau.
- 3 l s. Blaise, martyr (316). Patron de Baulon, Béganne. Chapelle à Dompierre du Chemin. Vénéral à la Chapelle-Erbrée. Statue jadis à Guipry.
- 4 m *Mardi gras*. — s. Maudan, abbé en Ecosse, où il est encore honoré le 4 février (vii^e s.). En Bretagne il est honoré le 14 sept.
- 5 m *Cendres*. — s. Merin, religieux venu d'Ecosse (vii^e s.). Patron de Lanmerin.
- 6 j s. Amand, évêque de Maestricht (vii^e s.), né à Herbauges près Nantes. Patron de Gournon. Ancienne chapelle à Sulniac.
- 7 v s. Derien, prince breton, compagnon de s. Neventer. Patron de Comanna, du Drennec. Chapelle à Plaine-Haute. Confondu avec s. Adrien. Invoqué contre les coliques.
- 8 s N.-D. des Miracles et Vertus, à St-Sauveur de Rennes.
- 9 D *Quadragesime*. — ste Apolline, vierge et martyre. Chapelles à Ergué-Gabéric, Treffléan. Fontaine à Campénéac. Invoquée contre les maux de dents.
- 10 l (du 7) s. Angulus (anc. calend. de l'Eglise de St-Brieuc).
- 11 m s. Ehoarn, disciple de s. Félix, abbé de Rhuis, ermite et martyr (xi^e s.).
- 12 m Q. T. — s. Félix, abbé de Rhuis, né vers 968, enterré à Rhuis où se voit encore son tombeau. Ce saint ne reçoit de culte public dans aucun diocèse de Bretagne.
- 13 j (du 12) s. Rioc, disciple de s. Guenolé (vi^e s.). Patron primitif de s^tRteul. Chapelle à Lanriec, paroisse dont il fut jadis sans doute patron, ainsi que d'une frairie de Massérac.
- 14 v (sans date) s. Dogmael ou Domineuc. Patron de St-Domineuc et de Rospez. Invoqué pour les rhumatismes.
- 15 s (sans date) s. Gravé. Une paroisse du Morbihan porte son nom. Chapelle à Saus. Ferme à Trédion.
- 16 D *Reminiscere*. — ste Julienne. Statue au Bodéo qui la représente tenant une palme et une épée. Village en Gourin.
- 17 l s. Guevroc ou Kirec, disciple de s. Tugdual (vi^e s.). Patron de Perros-Guirec, Lanneufret, Cléguérec, Locquirec. Chapelles à Goutven, Ploubezre, Ploumanac'h, etc. Invoqué contre les abcès et les panaris.

- 18 | m | (sans date). s. Ignoroc, évêque de Vannes, successeur de s. Guénin.
- 19 | m | (sans date) ste Ediltrude, abbesse. Patronne de Trélez.
- 20 | j | s. Winnoc, prince breton et abbé (vii^e s.), est aussi invoqué ce jour.
- 21 | v | (sans date) s. Hinguethen, évêque de Vannes, successeur de s. Budoc.
- 22 | s | (sans date) ste Guen « Teirbron », mère de s. Guénolé (v^e s.). Chapelles à Pluguffan, la Ferrière, Landevennec. Invoquée par les nourrices et les femmes stériles.
- 23 | D | *Ocult.* — Effusion du précieux sang à la cathédrale de Quimper (Faty).
- 24 | l | (sans date) s. Evarzec. Une paroisse du Finistère porte son nom.
- 25 | m | (sans date) ste Enora, épouse de s. Eñnam, solitaire (vii^e s.). Invoquée contre la fièvre.
- 26 | m | (du 12 novembre) Pierre du Chaffault, évêque de Nantes, mort en odeur de sainteté le 12 novembre 1487.
- 27 | j | s. Dominits, évêque de Vannes, après s. Patern.
- 28 | v | s. Ruchin, évêque de Tréguier (vi^e s.).

Saint Amand. — Saint Amand, évêque de Maestricht, naquit le 7 mai 594, à Herbauges, près Nantes. Malgré son père il embrassa la carrière ecclésiastique et se rendit auprès de l'évêque de Bourges qui lui donna une cellule auprès de son église. Saint Pierre lui apparut deux fois pendant un voyage qu'il faisait à Rome et lui recommanda de se livrer à la prédication. Il ne craignit pas de faire des reproches au roi des Francs, Dagobert, sur sa conduite; nommé au siège de Maestricht, il mourut très âgé, le 6 février 684, dans un monastère qu'il avait fondé en Flandre. On le fête le 6 février.

Saint Ehoarn. — Disciple de saint Félix de Rhuy, il alla vivre, du consentement de celui-ci, dans un petit ermitage situé contre l'enceinte de l'église abbatiale de Saint-Gildas. Un jour des brigands se saisirent de lui, l'arrachèrent de son pauvre petit ermitage et l'assassinèrent à coups de hache sur le parvis de l'église. Alors le démon s'empara du principal assassin, Léopard: le malheureux, devenu fou, erra pendant vingt ans presque nu et sans pain dans les parages de l'abbaye. On fête saint Ehoarn le 11 février, veille de la fête de son maître saint Félix.

Saint Kirec. — Saint Guévroc ou Kirec, né en Angleterre, suivit tout jeune saint Tugdual en Armorique. Là il construisit un monastère près de Lanmeur. Mais saint Pol de Léon l'emmena pour le seconder dans son apostolat; il mourut à Landerneau, le 17 février vers 547. On le fête ce jour.



MARS — MEURS

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 48 minutes.

N. L. le 8, à 0 h. 32 du matin. P. L. le 22, à 0 h. 5 du soir.
P. Q. le 15, à 9 h. 7 du soir. D. Q. le 29, à 1 h. 7 du soir.

- 1 | s | s. Aubin, né au diocèse de Vannes, évêque d'Angers (vi^e s.). Patron de Guérande, d'une église de Rennes, de St-Aubin-d'Aubigné, St-Aubin-des-Landes, St-Aubin-du-Pavail, St-Aubin-du-Cormier, Yffiniac, Lesbins, etc. Chapelles.
- 2 | D | *Latare.* — s. Jaoua, évêque de Léon (vi^e s.), cousin et disciple de St. Pol Aurélien, son coadjuteur, puis son successeur. Chapelle à Plouvien où se voit son tombeau. Invoqué pour la guérison des ulcères.
- 3 | l | s. Guénolé, premier abbé de Landevennec (v^e s.). Patron de Pierric, Balz, le Croisic, Concarneau, Sein, Locunolé, Landevennec, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué par les femmes des marins pour leurs maris absents.
- 4 | m | (du 2) ste Nonne, ou Mélarie, mère de s. David (v^e s.). Patronne de Dirinon. Chapelle à Dirinon. Invoquée pour les enfants atteints de coliques.
- 5 | m | s. Jacut (actuellement). Autrefois il était fêté le 8 février. Fondateur de l'Abbaye de son nom (v^e s.). Patron de St-Jacut, St-Jacut de la Mer, St-Jacut du Mené. Chapelles à Dirinon, Plestin, etc.
- 6 | j | s. Sané (Godescard). Patron de Camors et de Plouzané. Il peut être identifié avec s. Senau (V. le 8).
- 7 | v | (du 5) s. Kiéran, évêque irlandais.
- 8 | s | s. Senan, sans doute le même que s. Sané. L'Eglise d'Irlande l'honore ce jour (Godescard).
- 9 | D | *Passion.* — (sans date) s. Han. Deux anciennes chapelles près St-Brienc portaient ce nom en 1534.
- 10 | l | Oct. de s. Guénolé (Propre de Quimper) (s. d.).
- 11 | m | s. Jean, abbé de Quimperlé (x^e s.).
- 12 | m | s. Pol de Léon, premier évêque de Léon (vi^e s.). Patron du diocèse de Léon, l'île de Balz, de St-Pol, d'Quessant, Treglonou, de Lampaut-Guimiliau, Lampaul, Ploudalmezeau, etc. Chapelles à Plouguerneau.
- 13 | j | (s. date) s. Kemau, solitaire. Chap. à Trédrez.
- 14 | v | s. Lubin, évêque de Chartres (vi^e s.). Patron de Longaulnay. Vénéré en Bretagne (v. le 15 sept.).
- 15 | s | (sans date) s. Langui. Chapelle en Ploungastel-Daoulas. Invoqué pour les enfants en langueur.
- 16 | D | *Rameaux.* — s. Abraham, solitaire irlandais. Vénéré à la chapelle de N.-D. de Guermané en Perret. Une paroisse du Morbihan porte son nom.
- 17 | l | S. Patrice, ap. de l'Irlande, né, dit-on, en Armorique (v^e s.).

- 18 m (du 19) s. Colocer, martyr. Honoré dans l'église de Saint-Brieuc (Faty). — Patron de Plogoff.
- 19 m s. Joseph, Patron de la Chapelle-aux-Filtzméens, patron moderne de la Chapelle-Bouëdic, patron de la Chapelle-des-Fougeretz. Chapelles à Ploërmel, Serent, Quimper, Pommerit, Availles, la Gouesnière, Langon, Lecousse, etc.
- 20 j s. Joachim. Chapelle à Ergué-Gabéric; statue à Plo-modiern.
- 21 v *Vendredi saint*. — s. Benoît, fondateur de l'ordre des Benedictins. Statue à Kernév. l.
- 22 s s. Affrodius, évêque et confesseur (ancien calendrier de l'Eg. de St-Brieuc).
- 23 D PAQUES. — (sans date) s. Justoc, évêque de Vannes (VIII^e s.).
- 24 l *Férié*. — (du 25) s. Hermeland ou Herblon (Martyrologe romain). V. le 25 novembre.
- 25 m *Annonciation*.
- 26 m (sans date) s. Leucher, évêque de Dol, successeur de s. Budoc.
- 27 j (sans date) ste Liboubane, mère de s. Gonéry (VI^e s.). Chapelle à Plougrescant. Invoq. par les mères pour que les enfants marchent de bonne heure.
- 28 v s. Carnecus, évêque irlandais (V^e s.). Sans doute le même que St Carné, patron de St-Carné.
- 29 s s. Gonlay ou Guudlée, roi de Clamorgau. Une paroisse du diocèse de St-Malo porte son nom.
- 30 D *Quasimodo*. — (sans date) s. Maëmon, évêque d'Aleth (VII^e s.). Sans doute ancien patron de St-Malon.
- 31 l (sans date) s. Mahieux, Mahieul, Majol, ou Mollf ou Nollf. A donné son nom aux paroisses de St-Mahieux, S Nollf et de St-Mollf.

Saint Guénolé. — Saint Guénolé, fondateur de Landevenec, la plus ancienne abbaye de Bretagne, né au pays de Galles, était fils de saint Fragan et de sainte Gwen. Disciple de saint Budoc, il fut ami du roi Grallon, qui choisit sa sépulture à Landevenec. Saint Guénolé est excessivement populaire en Basse-Bretagne. Sa vie a été mise par *l'Union Régionaliste Bretonne* au nombre de ses concours pour 1907. On le fête le 3 mars.



Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1631
IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIRIENS
Collection variée d'Ornements typographiques anciens
RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 40 minutes.

N. L. le 6, à 5 h. 58 du soir. | P. L. le 20, à 9 h. 42 du soir.
P. Q. le 14, à 5 h. 49 du matin. | D. Q. le 28, à 6 h. 18 du matin.

- 1 m (sans date) s. Onno, év. Patron d'Esquibien.
- 2 m (du 27 mai) s. Anstole, relig. de St-Méen (VII^e s.).
- 3 j (du 26 mai) s. Sieu, disciple de s. Brieuc, Patron de Lancieux.
- 4 v s. Gonery, prêtre et solitaire (VI^e s.). Chapelles à Plougrescant, Lanvellec, Hémonstoir, Langot, Locarn.
- 5 s s. Vincent Ferrier, missionnaire, mort à Vannes le 5 avril 1419. Nombreuses chapelles.
- 6 D s. Igneuc, solitaire irlandais. Confondu avec s. Ignace. Patron de Cesson et sans doute patron primitif de St-Igneuc et St-Igeaux.
- 7 l s. Gonery a été fête aussi ce jour à Treguier (v. le 4).
- 8 m (du 24 juin) s. Tutel, erm. Ch. en Mauron.
- 9 m (du 25 juin) s. Gohard, évêq. de Nantes et martyr (IX^e s.). Patron de St-Gohard à St-Nazaire.
- 10 j (du 30 avril) ste Ouenne, sœur de s. Judicaël. Son tombeau est à Trehorenteuc où l'on voit aussi sa fontaine.
- 11 v (sans date) s. Paulenan. Ses reliques existaient en 1070 à Ste-Croix de Quimperlé.
- 12 s (du 30 avril) s. Hamon Landachop, religieux de Savigny, né peut-être à Landecof en St-Etienne en Cogles.
- 13 D s. Caradec, ermite au pays de Galles.
- 14 l (du 15) s. Goueznou (almanach de Quimper). Voir le 25 octobre.
- 15 m ste Juvette, religieuse (VI^e s.). Sœur de s. Maudet. Honorée à Henvic. Invoquée contre les humeurs aux genoux.
- 16 m s. Patern, né vers 420 en Armorique, évêque de Vannes. Patron d'une église de Vannes, de Séné. Chapelles à Malguenac, St-Fudual, Soudan, Priziac, St-Agathon, Plouasne, Motreff, Meslan. Invoqué pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.
- 17 j s. Landri (ancien calendrier de Léon).
- 18 v (du 16) s. Patern, évêque d'Avranches (VI^e s.). Patron de Louvigné-de-Bais où il a sa fontaine.
- 19 s s. Alfège, prêtre et martyr (ancien breviaire de Dol).
- 20 D (du 19) s. Allouestre, prêtre et martyr. Une paroisse du Morbihan porte son nom.
- 21 l (du 24) s. Flazne, abbé d'Armagh, jadis honoré en Bretagne (du Mottay).
- 22 m ste Opportune. Patronne de Vue et du pays de Retz.
- 23 m s. Georges. Patron de Botsorhel et de Châtillon-en-Vendetais. Chapelles à Chauvigné et à Guéméné-

- Penfao. Abbaye à Rennes. Fontaines à Baden et à Langourla : cette dernière guérit les bêtes et les gens qui viennent s'y laver.
- 24 j s. Guillaume Firmat (XI^e s.). Chapelle à Rennes. Fontaine à Dourdain. Invoqué contre les maux de tête.
- 25 v s. Marc. Patron de Trégunc. Nombreuses chapelles. Garde de la piqure des mouches qui portent son nom.
- 26 s (du 25) s. Gurloës, pr. abbé de Ste-Croix de Quimperlé (XI^e s.). Invoqué contre les rhumatismes et la goutte.
- 27 D (du 25) s. Gonven, anachorète. Invoqué pour la guérison des maux de tête. Patron de Plougouven.
- 28 l *Rogations*. — s. Louthiern, évêque irlandais. On croit qu'il mourut en Armorique.
- 29 m s. Secondel, diacre, solitaire (VI^e s.). Compagnon de St Friard dont il partagea la solitude près Besné. Invoqué contre les douleurs.
- 30 m s. Eutrope. Chapelles à Allaire, Balazé, Noyal-sur-Vilaine, Guipavas, Pencran, Bruc, etc. Invoqué contre la fièvre et l'hydropisie.

Saint Gonéry. — Venu de Grande-Bretagne, dit M. Le Mené, saint Gonéry se fixa à l'extrémité de la paroisse de Noyal, au pays de Vannes, dans la forêt de Branguilly, et y bâtit une cellule et un oratoire. Il y avait alors à Noyal, un seigneur nommé Alvand. Revenant de la chasse, il ne fut pas vu de Gonéry, qui ne lui rendit pas son salut. Furieux, Alvand donna l'ordre à ses gens de le lui amener; ceux-ci le maltraitèrent et le laissèrent à moitié mort. Mais ses bourreaux, saisis d'un tremblement subit, perdirent la vue et la parole et eurent la tête complètement retournée. Touché de la grâce, Alvand se convertit. Gonéry, épris de solitude, ne tarda pas à abandonner son oratoire où l'on accourait de toutes parts, et se retira à Plougrescant, près Tréguier. Le jour de son décès n'est pas certain. Ses reliques sont partagées entre Plougrescant et Tréguier. A Tréguier, on l'a fêté tantôt le 4, tantôt le 7 avril. A Vannes, on l'a honoré le 18 juillet, puis le 28 juillet.

Saint Gurloës. — Saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut nommé à ces fonctions par l'évêque de Cornouaille le 14 septembre 1029. Sous le nom de Saint Urloü, il est généralement invoqué contre les *Urtés* ou rhumatismes. Il mourut le 25 avril 1057.



Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 30 ; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 17 minutes.

N. L. le 6, à 8 h. 34 du matin. | P. L. le 20, à 7 h. 27 du matin.
P. Q. le 13, à 11 h. 54 du matin. | D. Q. le 28, à 0 h. 13 du matin.

- 1 j ASCENSION. — s. Brieuc, évêque (V^e s.). Sa fête se fait maintenant le second dimanche après Pâques. Patron du diocèse de St-Brieuc, Caulnes, Hillion, Cruguel, St-Brieuc de Maugon, St-Brieuc des Iles. Chapelles à Merdrignac, Plouasne, Guern, Beuzec-Cap-Sizun, Plobannalec, etc.
- 2 v s. Avé, ou Avit, fêté le 2 mai à Vannes, vénéré jadis le 1^{er} mai à Brennilis. Patron de St-Avé, Ste-Avoye (en Pluneret), Bodivit. Chapelles à Piélo, Poullan, Brennilis. Invoqué pour les enfants.
- 3 s *Inu. Ste Croix*. — s. Even, prêtre et martyr. Patron de La Malhoure. Invoqué contre la colique et les vents.
- 4 D s. Encour, abbé, qui passe pour être le frère de ste Thumette. Patron de Plouneour-Menez, Plouneour-Trez, Plonéis.
- 5 l (du 1^{er} mai) s. Marcou, abbé de Nantenil (VI^e s.). Patron de Carentoir. Chapelle à Chancé. Fontaine à Bains.
- 6 m (du 4 mai) ste Thumette, patronne de Plumeur, Neviz, Kerity Penmarc'h. Chapelle à Moëlan.
- 7 m s. Neventer, chevalier breton, compagnon de s. Derien. Patron de Plouneventer.
- 8 j s. Idunet, appelé le « frère de s. Guénolé », solitaire près Châteaulin. Patron de Châteaulin, Trégourez. Chapelles à Pluzunet, Plounevezel, Laurenan.
- 9 v s. Tudy, abbé (VI^e s.). Patron de Loctudy, de l'Île-Tudy, de Groix. Chapelles à Plotzal, Pleuven, Spézet, Patais, Piessala.
- 10 s s. Guegantou (calendrier de l'abbaye de St-Méen). Peut-être le même que s. Ganton.
- 11 D PENTECÔTE. — s. Mamert ou Memor, très vénéré en Bretagne où il est invoqué contre les maladies d'entrailles. Chap. à Cavan, Goueznou. Statues. Village à Ambon.
- 12 l *Férié*. — s. Congar, solitaire (VII^e). Patron de St-Congar et de Landeda.
- 13 m s. Servais, évêque de Tongres (IV^e s.). Patron de St-Servais-Aleth, de St-Servais près Josselin, etc. Chapelles à Pontscorff, Combrit, en St-Aubin de Rennes, à Duault. Vénéré à St-Servais, Nizon, Plougouec, Poullaouen, etc. Il a dû supplanter s. Serran, apôtre des Orcades.
- 14 m Q. T. — s. Péver. Patron de St-Péver. Invoqué pour les maux d'yeux.
- 15 j s. Nérin, évêque. Patron de Plounérin.

- 16 v s. Brandan, abbé. Patron de Kerlouan, Loc'h-Brevalaire, St-Broladre, Trégrom, Lanvellec, St-Brandan, Lauvallon. Chapelles à Langonnet, Boteorhel.
- 17 s (du 15) s. Primel, ermite. Patron d'une ancienne paroisse de la ville de Quimper, de St-Evarzec, de Primelin. Chapelles à Quimper, Châteauneuf-du-Faou, St-Thois.
- 18 D *Trinité*. — (du 16) s. Caradec, abbé, disciple de s. Patrice. Patron de St-Caradec-Hennebont, St-Caradec-Trégomel, Carantec. Chapelles à Pont-Aven, Roz-Landrieux, Meillac, Inguiniel.
- 19 l s. Yves, prêtre, official de Tréguier (xiii^e s.). Patron des gens de justice. L'un des saints les plus populaires de Bretagne. Chapelle à Guémené-Penfao et dans plusieurs paroisses.
- 20 m s. Teretian (xi^e s.).
- 21 m Transl. des reliques de s. Patern de Vannes.
- 22 j FÊTE-DIEU. — (du 21) s. Marcan était autrefois vénéré le 21 mai (v. 22 juin).
- 23 v (du 11) Invention du corps de s. Gildas.
- 24 s ss. Donatien et Rogatien, les Enfants Nantais; martyrs du m^e s. Patrons d'une église de Nantes, de Congreuil et de Poligné. Chapelles à Donges, Joué, Languidic.
- 25 D s. Urbain. Patron de St-Urbain. Chapelle à B-dée.
- 26 l (du 23 juin) ste Christine, cousine de s. Hervé (vi^e s.). Chapelles à Glomel, Plougastel-Daoulas. Invoquée par les jeunes mères.
- 27 m (du 23 juin) s. Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne. Patron d'Inguiniel, Elven, St-Alban. Chapelles à Crac'h, Plougouven, Dirinon.
- 28 m s. Jorand, écolier ou missionnaire. Chap. à Pontrieux et à Plouëc. Invoqué par les bergers et les écoliers.
- 29 j (du 22 juin) s. Marcan, disciple de s. Briec (v^e s.). Patron de St-Marc.
- 30 v (du 1^{er} juin) Mort à Redon en 135 de la Bienheureuse Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne.
- 31 s Octave des ss. Donatien et Rogatien (Propre de Nantes).

Saint Yves. — On peut dire que saint Yves est véritablement le patron de la Bretagne comme il est celui des avocats et des gens de justice. Après la sainte Vierge et sainte Anne, c'est le saint le plus vénéré généralement chez nous. Il naquit en 1253, au manoir de Kermartin, près Tréguier, et consacra sa vie au soulagement des pauvres et à leur défense en justice. Sa canonisation eut lieu en 1347. On le fête le 19 mai.



JUIN — EVEN

Les jours croissent pendant ce mois de 15 minutes.

N. L. le 4, à 8 h. 6 du soir. | P. L. le 18, à 6 h. 3 du soir.
P. Q. le 11, à 4 h. 47 du soir. | D. Q. le 26, à 5 h. 50 du soir.

- 1 D s. Ronan, ermite (vi^e s.). Patron de Locronan, St-Renan, l'Île Molène, Laurenan, d'une ancienne paroisse de Quimper. Chapelle à Piozevet. Invoqué pour les rhumatismes et les maux de tête.
- 2 l (du 4) s. Jugon, berger. Chapelle et fontaine à La Gacilly. Invoqué pour la conservation des bestiaux et des récoltes, et contre la fièvre.
- 3 m s. Lyphard. Patron de St-Lyphard. Chapelle à Thourie.
- 4 m ste Ninnoc, abbesse (v^e s.). Chapelle à Ploemeur. Invoquée dans les maladies des enfants.
- 5 j (du 4) s. Perreuc, abbé (Calendrier de St-Méen). Patron de St-Perreux et de Trebedan, ancien patron de Tregon.
- 6 v s. Gurval, évêque d'Aléth et successeur de s. Malo. Vénéré à Guer.
- 7 s s. Meriadec, évêque de Vannes (vii^e s.). Patron de l'église de Stival. Chapelles à Baden, Plumergat, Pluvigner, St-Jean du Doigt. Invoqué par les sourds à Stival, et pour les animaux malades à Pluvigner.
- 8 D s. Medard, évêque de Noyon. Patron de Billé, Chaumeré, St-Marc-sur-Ille, St-Marc-sur-Couësson, St-Marc-d'Aubigné. Son culte est généralement attribué au règne de Charlemagne.
- 9 l (du 6) s. Claude, archevêque de Besançon. Patron de Bonen. Chapelles à Gourin, Inguiniel, au Pertre, à Plouguerneau, Plougastel-Daoulas, etc. Invoqué à Plougastel pour faire parler les enfants.
- 10 m (du 20) Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, était fêté jadis ce jour à Blois.
- 11 m s. Barnabé. Chapelle à St-Jacut.
- 12 j s. Gourhan, abbé de Bangor en Irlande (vii^e s.).
- 13 v (du 21) s. Mars, pr., orig. de Bais (vi^e s.). Patron de Bais.
- 14 s (du 16) s. Similien, évêque de Nantes. Patron d'une paroisse de Nantes.
- 15 D ste Rivanone, m. de s. Hervé (vi^e s.) (Faty).
- 16 l ss. Cyr et Julitte. Patrons d'Ambon, anciens patrons de Combourillé. Fontaines à La Gacilly et à Noë-Blanche. Chapelle s. Cyr à St-Gravé. Prieuré de St-Cyr à Rennes.
- 17 m s. Hervé, ermite (vi^e s.). Patron de St-Hervé, Quemperven, Le Faouët, Lauvallon, Caro, Lanhouarneau, Malestroit. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des yeux et pour la protection des animaux contre les loups.

- 18 m (du 17) s. Herbot, solitaire. Chapelles à Plonevez-du-Faou, Berné, Cavan, Ploulec'h, Plounevez-Quintin, Collorec, Plouaret, Taulé, Trévoux, St-Thonan. Vénééré dans beaucoup d'endroits. Patron des vaches bretonnes.
- 19 j s. Méaugon, ermite. Patron de La Méaugon.
- 20 v s. Genou, peut-être le même que s. Goueznou. Patron de Monterfil où sa fête est célébrée ce jour. Fontaine à Monterfil.
- 21 s s. Méen, abbé (vi^e s.). Patron de Cancale, la Fresnaye, Taliensac, St-Méen, Guilligomarc'h; second patron de Larre, patron de Ploeven, Tréméven, Lanvally, Plélan-le-Grand. Nombreuses chapelles. Invoqué pour la fièvre et la gale.
- 22 D s. Aaron, ermite (vi^e s.). Patron de St-Aaron. Chapelles à Pleumeur-Gautier et à St-Malo.
- 23 l s. Bily, évêque de Vannes et martyr, Patron de Plaudren et d'une frairie à Avessac.
- 24 m s. Jean-Baptiste. — s. Alar, protecteur des chevaux, est fêté ce jour à Ploudaniel et à Plouarzel.
- 25 m s. Salomon, roi de Bretagne (ix^e s.) fêté ce jour à Vannes. Patron de la Martyre, d'une ancienne paroisse de Vannes. Chapelles à Plouyé, Guern, Malguénac, Paulé, Maxent.
- 26 j s. Meldeoc, évêque de Vannes, successeur de s. Meriadec. Chapelle à Guern.
- 27 v s. Emilien évêque de Nantes et martyr (viii^e s.). Invoqué contre la gravelle et les maux de tête.
- 28 s (du 27) s. Jean de Chinon, né en Armorique (vi^e s.).
- 29 D ss. Pierre et Paul. S. Pierre est patron de Nantes, Rennes, Vannes, Carhaix (Plougue) et Corseul. Nombreux patronages.
- 30 l (du 29) s. Guntiern, prince cambrien, fondateur du premier monastère de Quimperlé (vi^e s.). Patron de Langolen, d'une église de Groix. Chapelles à Quimperlé, Kervignac, St-Caradec, Hennebont.

Saint Ronan. — Saint Ronan vint avec plusieurs autres cénobites de la Grande-Bretagne en Armorique, au vi^e siècle. Il se fixa tout d'abord à Saint-Renan en Leon, puis ensuite à Locronan en Cornouaille. C'est là qu'il mourut. Ne sachant où l'enterrer, ses disciples mirent son corps sur une charrette attelée de deux bœufs; ces animaux, livrés à eux-mêmes, firent la *tromènie* (tour) que le saint faisait tous les jours pour se donner de l'exercice et s'arrêtèrent à son ermitage. On le représente en vêtements pontificaux, mitré, croisé, les pieds appuyés sur un dragon. Il est vénéré le 1^{er} juin.



JUILLET — GOUEBE

Les jours décroissent pendant ce mois de 56 minutes.
 N. L. le 4, à 5 h. 16 du matin. | P. L. le 18, à 6 h. 16 du matin.
 P. Q. le 10, à 9 h. 47 du soir. | D. Q. le 26, à 10 h. 8 du matin.

- 1 m s. Lunaire, évêque régionalnaire (vi^e s.). Patron de St-Lunaire, Miniac-sous-Bécherel, St-Lormel, St-Launeuc. Chapelles à Bagner-Morvan, Hirel, Plerguer, St-Père-Marc-en-Poulet, Villédé, Etables. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 2 m *Visitation.* — (du 1^{er}) s. Goulven, évêque de Léon (vii^e s.). Patron de Goulven, Goulien, Goven. Chapelles à Lanvellec, Caurel, Hanvec, Plouguerneau, Locmaria-Plouzané, Daoulas. Invoqué contre la fièvre et pour la conservation des bestiaux.
- 3 j (du 1^{er}) s. Cast, évêque. Fêté ce jour à St-Cast.
- 4 v s. Théodore. Chapelle à Primelin.
- 5 s s. Mars, évêque de Nantes. Patron de St-Mars-la-Jaille, St-Mars-du-Désert, Petit-Mars, St-Mars-de-Coutais.
- 6 D ste Noyale, martyre. Patronne de Noyal-Pontivy. Chapelles à Bignan et à Questembert.
- 7 l s. Félix, évêque de Nantes (vi^e s.). Patron d'une église de Nantes.
- 8 m s. Thonan, disciple de s. Kilien, martyr (vii^e s.). Sans doute le même que s. Donau, patron de St-Donan près St-Brieuc.
- 9 m (du 10) s. Pasquier, évêque de Nantes (vii^e s.) fonda le monastère d'Aindre.
- 10 j s. David, fils de ste Nonne, évêque de Ménévie, mort en Armorique (vi^e s.). Patron de Bodivit, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des enfants.
- 11 v (du 13) s. Josse, ermite et prince breton (vii^e s.). Patron de Montremil, Lohuac, Yvias. Invoqué contre l'incendie des récoltes.
- 12 s s. Balay, moine, disciple de s. Guénolé. Patron de Ploubalay et Lanvalay. Chapelle près Châteaulin. Patron d'une frairie d'Avessac. Invoqué pour trouver les choses égarées.
- 13 D s. Thuriau, évêque de Dol (viii^e s.). Patron de Berrie, Crac'h, Quintin, St-Thuriau, St-Thurien, Plogonnet, Plumergat, Landivisiau, St-Thurial. Chapelles à Baud, Plévin, etc. Invoqué contre la fièvre et le mauvais air.
- 14 l (du 26) s. Hélien, évêque. Patron de St-Hélien.
- 15 m (du 2^e dim. de juillet) s. Amateur, patron de la jeunesse de Lamballe. Vénééré au pays de Lamballe.
- 16 m s. Hélier, solitaire et martyr. Patron d'une église de Rennes.
- 17 j (du 16) s. Tenenan, évêque de Léon (vii^e s.). Patron

- de la Forêt-Landerneau, de Plabennec et de Guerlesquin. Invoqué pour la guérison des tranchées.
- 18 v (du 29) s. Gènevée, évêque de Dol. Chapelle à Rimou.
19 s (du 28) s. Gonery, solitaire. Fêté ce jour à Vannes. Patron de St-Gonery.
- 20 D Ste Marguerite. Très populaire en Bretagne. Invoquée par les femmes en couches.
- 21 l ste Triphine, femme de Conomor et martyre (vi^e s.). Patronne de Ste-Triphine. Chap. à Pontivy, Camors, Pluméliau. Invoquée pour les maladies des enfants.
- 22 m ste Magdeleine. Très vénérée en Bretagne. Patronne des chapelles réservées aux cacous ou lépreux.
- 23 m (du 25) s. Jacques de Compostelle. Très populaire en Bretagne.
- 24 j s. Ravent, prêtre, et s. Rasèphe, fidèle, frères et martyrs (iv^e s.), originaires d'Armorique (Deric et Garaby).
- 25 v s. Christophe. Chapelles à Langon, Irillac, etc. Village à Elven. Place à Lorient.
- 26 s STE ANNE, patronne de la Bretagne. Nombreuses chapelles et pèlerinages dont les principaux sont Ste-Anne-d'Auray et Ste-Anne de la Palud.
- 27 D s. Brévin, archevêque de Cantorbéry (viii^e s.). Patron de St-Brévin et de Berné.
- 28 l s. Samson, fondateur de l'Evêché de Dol (vi^e s.). Patron de la Fontenelle, Bonnemain, Dol, Croixanvec, Helléan, St-Samson, Illifaut, Trévou-Tréguinet, Bobital, Lanvillon, Kerity, Lanvellec, Lanvezec, Lanmeur, etc. Nombreuses chapelles.
- 29 m s. Guillaume, évêque de St-Brieuc en 1220. Patron de Collinée. Eglise à St-Brieuc.
- 30 m (du 31) s. Agile, abbé (ancien bréviaire de Léon).
- 31 j s. Germain l'Auxerrois. Très populaire en Bretagne, quoique son culte soit d'origine française. Patron de plusieurs paroisses et d'une frairie à Avesnac.

Saint Lunaire. — Saint Lunaire naquit au pays de Galles, dans le commencement du vi^e siècle; il y suivit les leçons de saint Iltut et de saint Dubrice. Passé en Armorique, il s'établit à Saint-Lunaire, près Aleth, et sauva le roi de Domnonée Judual des mains de l'usurpateur Conomor. Saint Lunaire est très populaire dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. On le fête le 1^{er} juillet.

Saint Guillaume. — Saint Guillaume Fichon, chanoine de Tours, fut sacré évêque de Saint-Brieuc en 1220. Il défendit les droits épiscopaux contre le duc Pierre Mauclerc et mourut en odeur de sainteté le 29 juillet 1234. Le pape Innocent III le canonisa en 1247. On le fête le 29 juillet.



Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 35 minutes.

N. L. le 2, à 1 h. 7 du soir. | P. L. le 16, à 8 h. 36 du soir.
P. Q. le 9, à 4 h. 42 du matin. | D. Q. le 25, à 0 h. 27 du matin.
N. L. le 31, à 8 h. 47 du soir.

- 1 v s. Friard, rectus et confesseur (vi^e s.). Patron de Besné. Patron des laboureurs et des vigneron.
- 2 s s. Uniac, disciple de s. Méen (vi^e s.). Patron de St-Uniac. Fontaine à St-Uniac. Lieu-dit à Bedée.
- 3 D s. Nicodème. Patron des bestiaux. Chapelles à Guénin, Ploërmel, Pluméliau, Quéven, La Gouesnière, Iffendic, Pleurtuit. Patron de Bran.
- 4 l (du 4) s. Kidie ou Kinède, abbé (vi^e s.). Chapelles à Plumelin, St-Caradec, Loudéac, Scaer. Villages en Ploury et Plumelin. Invoqué contre la fièvre.
- 5 m s. Oswald, prince et martyr (vii^e s.). Patron de Lantic.
- 6 m Transfiguration. — s. Sixte, martyr. Patron de Sixt. Chapelle au manoir de Silz en Arzal.
- 7 j (du 11) ste Suzanne. Chapelles à Gaël, en Noyal-sous-Bazouges, en l'ancienne église Toussaints de Rennes, à la sortie du bourg de Mur. Villages à Bignan et Questembert. Invoquée pour toutes sortes de maladies et principalement pour les maux de tête.
- 8 v (du 10) ste Philomène. Chapelle en Plourin.
- 9 s (du 10) s. Laurent. Très popul. en Bretagne. Chap. et pardon à Vannes. Foires d'ancienneté à Blain, à Vannes. Invoqué pour asthme, rhumatismes et maux de pied.
- 10 D s. Herlé, diacre et martyr. Patron de Ploaré.
- 11 l s. Ergat, abbé. Patron de Pouldergat et Treouergat. Invoqué pour les rhumatismes.
- 12 m ste Claire. Patronne de Penhars. Statue à Bodilis.
- 13 m (du 14) s. Riowen, moine de Redon (ix^e s.). Patron d'une frairie d'Avesnac.
- 14 j s. Mervon ou Mervon, confesseur. Patron de St-Mervon. Chapelle à Brandivy.
- 15 v ASSOMPTION.
- 16 s s. Armel, solitaire. Patron de Bléruais, Langouët, Lou-tehel, St-Armel, Ploërmel, Plouharnel, Plouarzel, Languedias. Nombreuses chapelles. Invoqué contre les maux de tête, la fièvre, les coliques, les enflures, la goutte et les rhumatismes. Choisi comme patron d'aumôneries, maladreries et d'hôpitaux (Duine). — Le même jour ou fête s. Roch, très populaire en Bretagne.
- 17 D ss. Gulcien et Gulien, princes martyrs. Patrons de Jans.
- 18 l ste Hélène. Patronne de Ste-Hélène. Chapelles à Bubry, Surzur, Douarnenez. Fontaine à Bubry. Statues à Douarnenez.
- 19 m s. Guennin, évêque de Vannes (vii^e s.). Patron de Guénin. Chapelle en Plouray. Monticule à Malesroit.

- 20 m s. Philibert, premier abbé de Noirmoutiers (VII^e s.) Patron de St-Philibert de Grandlieu, Vuc, Plougonmelen. Chapelles au Cellier, St-Evarzec, Plouneour, Tregunc, Moëlan, Plouay, Plomelin, Gourin, etc. Invoqué contre les maux d'entrailles et pour donner des forces aux enfants.
- 21 j (du 1^{er} dimanche de septembre) ste Jeune, ermite. Chapelle à Plounevez-Moëdec. Invoquée pour la guérison des bestiaux malades.
- 22 v s. Symphorien, martyr d'Autun. Patron de Dingé, St-Symphorien, d'une église à Martigné-Ferchaud, d'une église à Rennes, etc. Chapelles à Bubry, Inzinzac, Nostang, Vannes, Rennes, Gaël, etc.
- 23 s (du 24 s. Ouen. Patron de la Chapelle-Erbrée, des Ifs, de Marcillé-Robert, St-Ouen de la Rouërie, St-Ouen des Alleux, etc.
- 24 D s. Barthélémy. Patron de Château-Malo. Chapelles à Rochefort, Redon, Guipry, Ifsenc, Maure, Paimpont, etc. Village en Baud.
- 25 l s. Louis. Patron d'une église à Brest, à Lorient. Chapelles à Quimper, Limerzel, Argentré, Etrellés, Guichen, etc. Invoqué à Quimperlé contre la surdité.
- 26 m (du 25 s. Gorgon, ou Gogo. Patron de St-Gorgon, Plovan. Chapelles à Acigné, Fougères, Montours, Océ, Trégastel (v. le 10 septembre. Invoqué à St-Gorgon et à Laval contre la surdité.)
- 27 m (du 28 s. Elouan, solitaire. Chapelle à St-Guen où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.
- 28 j s. Augustin. Patron secondaire d'Arbrissel. Statues à Pont-Croix, Pont-l'Abbé, etc.
- 29 v (du 30 s. Fiacre, né en Irlande (VII^e s.). Très popul. en Bretagne. Inv. contre les coliques. Patr. de s^t Fiacre.
- 30 s s. Edern, solitaire. Patron de Lanédern, Plouédern, Edern. Chapelle à Pléguien. Invoqué pour les maladies des yeux et pour faire marcher les petits enfants.
- 31 D s. Victor, solitaire, né aux environs de Camphou, compagnon de s. Laumer. Chapelle à Camphou où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.

Saint Friard. — Saint Friard naquit à Basné, diocèse de Nantes, au VI^e siècle, de pauvres paysans. A la suite d'un accident dont il se tira miraculeusement, il se consacra à Dieu et se retira dans la solitude avec un diacre nommé Secouel. Il est regardé comme le patron des laboureurs et des vigneron du pays Nantais. On le fête le 1^{er} août, date de sa mort.



Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 42 minutes.

P. Q. le 7, à 1 h. 15 du soir. | D. Q. le 23, à 0 h. 39 du soir.
P. L. le 15, à 0 h. 55 du soir. | N. L. le 30, à 5 h. 6 du matin.

- 1 l s. Gilles. Très populaire en Bretagne. Patron d'Elliant, Pionois, d'une paroisse à Hennebont, etc. Chapelles à Argentré, Bagner-Pican, etc. Invoqué contre la peur.
- 2 m s. Just, peut-être l'évêque de Rennes. Patron de St-Just (Ogée).
- 3 m (du 1^{er} dimanche de septembre) s. Caduan, prêtre et martyr (V^e s.) Patron de Poullan. Chapelle en Braspartz. Les Gallois l'honorent comme patron des guerriers.
- j s. Perreuc, solitaire. Second patron de Châteaulin, second patron de Loperhet. Anc. patr. de s^t Perreuc.
- 4 v (du 1^{er} octobre) ste Eurielle, sœur de s. Judicaël (ancien calend. de St-Méen).
- 6 s s. Thégonnec, sans doute le même que s. Connac. Patron de St-Thégonnec. Chapelles à Guerlesquin et à Plogonec. Invoqué pour la bonne venue des récoltes.
- 7 D (du 20). Le bienheureux Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, mort en odeur de sainteté le 20 septembre 1541.
- 8 *Nativité de la T. S. Vierge.*
- 9 s. Ouen, confesseur, religieux de St-Méen. Patron de St-Ouen.
- 10 l (du 9) s. Gorgon est fêté ce jour à St-Brieuc (v. 26 août).
- 11 (du 9) ste Osmane, vierge, fille d'un roi d'Irlande, émigrée en Armorique.
- 12 v (du 14) s. Maudan, abbé (VII^e s.). Patron de Plumaudan, St-Maudan. Il est fêté en Écosse le 4 février (Godescard). Invoqué pour la guérison de la fièvre.
- 13 s s. Amand, évêque de Vannes (VI^e s.).
- 14 D *Exaltation de la Ste Croix.* s. Odilhard, évêque de Nantes, VIII^e s. (Petits Bollandistes).
- 15 l Lubin, évêque de Chartres (VI^e s.). Fêté aussi le 14 mars. Patron de Longaulnay. Ferme à Langan. Vénééré en Bretagne.
- 16 m Cornély, évêque. Patron de Carnac et de la Chapelle des Marais. Invoqué pour la protection des bêtes à cornes, surtout dans le Morbihan. Vénééré à Plussuïen. Chapelle à Ploubinec. St Corneille est patron de l'ourc'h, de Gourlizon; statues à Riec, Bannalec, Baye.
- 17 m T. — (du 16) s. Ninian, apôtre des Pictes. Chapelle Roscoff.
- 18 j Sidier, évêque de Rennes et martyr (VII^e s.). Patron de St-Didier et de Plouider. — s. Rainfroi, architecte et filleul de s. Didier, martyrisé avec lui.

- 19 v s. Senou, Senour, Sènère ou Sénateur, fêté les 18 et 19 septembre, évêque d'Avranches. Certainement ancien patron de St-Senoux.
- 20 s (du 19 ou 17) s. Sezni ou Sernis, évêque d'Irlande. Patron de Guisseny où est son tombeau, de Trezeny. Chapelles à Kerlouan et à Plogonec.
- 21 D s. Mathieu ou Mahé. Eglise à Scabr (1285). Patron d'une paroisse de la ville de Quimper, de l'Abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre. Chapelles à Bannatec, à Molai, au Conquet. Fontaine à Cleden-Cap-Sizun. Village à Guidel. Ferme à Combour, etc.
- 22 l (du 21) s. Cado, prince de Glamorgan, solitaire et martyr (vi^e s.). Fêté aussi le 1^{er} novembre. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les ulcères, les maux d'oreilles et les écouvelles.
- 23 m (du 24) s. Solain, évêque de Chartres. Patron de St-Solain. Chapelle à Mernel.
- 24 m s. Malgauld ou Maugaud, abbé breton. Patron de St-Maugan.
- 25 j (du 27) ste Lupite, religieuse, sœur de s. Patrice.
- 26 v s. Colomb, abbé Irlandais. Chap. à Pluvigner (du Moay.)
- 27 s s. Orau, Irlandais, évêque de Carpentras (ancien bréviaire de l'Eglise de Léon).
- 28 D s. Gingurien, disciple de s. Félix, abbé de lui, frère convers de cette abbaye, mort le 28 septembre (xi^e s.). (Godescard le met au 27).
- 29 l S. MICHEL ARCHANGE, patron des Celtes.
- 30 m s. Léry, sans doute originaire du Broërec, solitaire (vii^e s.). Patron de St-Léry où se trouve son tombeau. Village à Mauron.

Saint Léry. — Saint Léry ou Laur, nous dit M. Le Mené, et probablement originaire du pays de Vannes. Il passa en Porhoët, où roi saint Judaël le reçut et lui donna un ermitage sur la Doueff vers 638 et bâtit une petite cellule qui est devenue la paroisse de Saint-Léry, et mourut très âgé, après avoir fait de nombreux miracles. Son corps fut José dans un tombeau de pierre qu'il avait préparé lui-même et fait apporter du pays de Vannes sur un char traîné par deux taureaux indomptés. Il est représenté en robe monacale, une crosse passée sous le bras gauche, sur de ses mains un livre fermé, un chien à ses pieds. On le fête le 30 septembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes 1631

STYLOGRAPHIE. élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, avec un stylet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre : Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50 ; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40. franco poste : 0 fr. 50.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 44 minutes.

P. Q. le 7, à 1 h. 56 du matin. | D. Q. le 22, à 11 h. 2 du soir.
P. L. le 15, à 6 h. 16 du matin. | N. L. le 29, à 2 h. 38 du soir.

- 1 m s. Sulliau ou Suliac, prince du pays de Galles, puis solitaire en Armorique (vi^e s.). Patron de St-Suliac et de Sizun. Chapelles à Québriac, Plomodiern, Tres-signeaux.
- 2 j Les Saints Anges Gardiens.
- 3 v s. Cuffan, pontife. Patron de Pluguffan.
- 4 s s. Mélar, prince breton et martyr. Patron de St-Méloir, Trémeloir, Lanneur, Plumelec, St-Méloir-des-Ondes, Fégréac, Locmélar, Meillars. Nombreuses chapelles.
- 5 D s. Maurice de Loudéac, abbé de Langonnet et de Carnoët (xii^e s.). Patron des écoliers. Inv. contre la fièvre.
- 6 l (du 22) s. Melon, évêque de Rouen, né en Bretagne. Patron de Plomelin. Chapelle à Tréogat. Invoqué contre les maux de ventre, à la chapelle St-Jacques, en Bannalec.
- 7 j s. Levien, évêque originaire de Grande-Bretagne. Chapelle à Trédarzec. Invoqué pour les enfants rachitiques et languissants.
- 8 (du 15) s. Bajolus, confesseur (ancien bréviaire de St-Brieuc).
- 9 s. Denis. Nombreuses chapelles en Bretagne.
- 10 s. Clair, évêque de Nantes. Patron de St-Clair de Nantes. Chapelles à Limerzel, Sarzeau, Plessé, Derval, Collorec, etc. Tombeau à Régigny. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 11 ss. Guinien, évêque, frère de s. Judaël. Vénéral à Ploudaniel.
- 12 D (du 15) s. Arelet, martyr (anc. calend. de St-Méen).
- 13 l s. Rolland, pontife. L'église cathédrale de St-Pol-de-Léon en faisait jadis l'office.
- 14 m (du 16) Translation des reliques des SS. Donatien et Rogatien.
- 15 m s. Conogan, disciple de s. Guénolé (vi^e s.). Patron de Guenezan, Lanvenegen. Chapelles à Penbars, Plomelin, Beuzec-Cap-Sizun, Locaru, Bolazec, etc. Invoqué pour la fièvre.
- 16 j Gall, abbé et disciple de s. Colomban (vi^e s.). Patron de Langast. Fontaine à la Prénessaye.
- 17 v (22) s. Modéran ou Moran, évêque de Rennes (viii^e s.). Chapelles à Martigné-Ferchaud, Mézières.
- 18 s (24) s. Magloire, évêque de Dol, successeur de s. Samson (vi^e s.). Patron de Châteaudren, Léhon, Telgruc, abalon, Trélivet. Chapelles à Langolen, Mahalon, anguenoual. Invoqué pour la guérison des plaies.

- 19 **D** s. Ethbin, religieux, fils d'un noble breton (viii^e s.).
 20 **l** (du 21) s. Juvat, prêtre martyr. Patron de St-Juvat.
 21 **m** ste Ursule, vierge et martyre, princesse de la Grande-Bretagne (v^e s.). Chapelle à Plouray. Autel à Bodivit.
 22 **m** s. Benoît de Massérac, abbé et confesseur (ix^e s.). On voit son tombeau à Massérac et un remarquable monument élevé en son honneur au village de Penbuh, but du pardon annuel, fête actuellement le dernier dimanche de septembre.
 23 **j** s. Vial, solitaire au pays d'Herbauges (viii^e s.). Patron de St-Viaud. Invoqué pour obtenir de la pluie.
 24 **v** s. Martin de Vertou, abbé (vi^e s.). Patron du Bignon, Gorges, Mouzillon, Lavau, Pont-St-Martin, Vertou, Arzal, le Pertre.
 25 **s** s. Goueznou, solitaire, puis abbé (vi^e s.). Patron de Gouesnou, Lanarvily, St-Gouéno. Chapelles à Pléguen, Plouguiel, Merléac, Plélo, St-Guinoux, Daoulas, Guiclan, Plouénan, Ploumilliau. Invoqué pour les maladies de peau.
 26 **D** s. Alor, évêque de Quimper. Patron de Plobannalec, Tréguennec, Tréméoc, Ergué-Armel. Chapelles à Piésidy, à Plobannalec.
 27 **l** (du 26) s. Meliau, prince breton (vi^e s.). Patron de Ploenez-Perzay, Guimiliau, Ploumilliau, Pluméliau. Chapelle à Trébeurden.
 28 **m** ss. Simon et Jude. Basses sur l'océan, côte de Ploemeur.
 29 **m** (du 25) ss. Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers. Patrons de Rannée. Très vénérés.
 30 **j** (du 3 novembre) s. Hubert. Chapelles à Gaël, dans l'église de la Nouaye, à Paramé, au Parc près Colinée. Statues à Cast, etc.
 31 **v** (du 1^{er} novembre) s. Vollon, moine. Chapelle à Piédran. A donné sans doute son nom à Lanvollon.

Saint Martin de Vertou. — Saint Martin appartenait à l'une des plus illustres familles du Nantais. Né vers 527, il fut ordonné par saint Félix. Après s'être livré quelques années à la prédication et avoir converti une foule de païens, il bâtit à Vertou, près Nantes, une église et un monastère. Il mourut le 24 octobre, vers 601, au monastère de Durin qu'il avait fondé. Saint Martin de Vertou est confondu souvent avec saint Martin de Tours. On le fête le 24 octobre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
 TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES
 POUR MM. LES ÉDITEURS
 ALBUMS — DIPLOMES

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 48 minutes.

P. Q. le 5, à 6 h. 44 du soir. | D. Q. le 21, à 8 h. 6 du matin.
 P. L. le 13, à 11 h. 21 du soir. | N. L. le 28, à 1 h. 51 du matin.

- 1 **s** TOUSSAINT. Fête patronale d'une paroisse de Rennes.
 2 **D** FÊTE DES MORTS. s. Hernin, solitaire (vi^e s.). Patron de Locarn (tombeau), de St-Hernin. Chapelle à Ploumagoar. Invoqué pour les maux de tête.
 3 **l** s. Gobrien, évêque de Vannes (vii^e s.). Patron de Morieux. Chapelle à St-Servan (Morbihan), Camors, Mordelles, Grand-Champ, St-Servan (Ille-et-Vilaine), St-Méloir-des-Ondes. Invoqué pour les panaris.
 4 **m** sort de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne (1485). Statues à Fougeray et à Rieux.
 5 **m** s. Quay ou Ké, prêtre. Patron de St-Quay-Perros, Cléder, St-Quay-Portrieux. Peut-être le même que s. Cast. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les bestiaux.
 6 **j** s. Melaine, év. de Rennes (vi^e s.). Patron des Touches, de Hon, de l'abbaye St-Melaine de Rennes, d'Andouillé, train, les Bruvais, la Chapelle-St-Melaine, Châtillon-sur-Seiche, Cintré, Cornillé, Domalain, Lieuron, Moigné, Montours, Mouazé, Pacé, Rieux, Plumelin, St-Melaine-sur-Vilaine, Thorigné, Plougoumelen, d'une paroisse de Morlaix, de Moëtan. Chapelles à Plechâtel, Camblessac, etc. Invoqué contre les incendies.
 7 **v** (du 1) s. Hildut, abbé (v^e s.). Patron de Coadout, St-Tuc, Lanildat. Chapelle à Sizun. Invoqué pour la conservation des animaux de basse-cour et pour faire mecher les enfants.
 8 **s** s. Theur, prince breton et martyr (vi^e s.). Patron de Calez, Carhaix, Kergloff. Chapelles à Châteauneuf-du-Rou, Guerlesquin, Plougastel-Daoulas, Bannalec, etc. Invoqué pour la guérison des plaies et blessures.
 9 **D** s. Maurin. Très populaire à Moncontour où il est invoqué contre la folie. Nombreuses chapelles.
 10 **l** s. Léo pape. Patron de Glénac, Bonaban, la Bausserie.
 11 **m** s. Marc de Tours. Son culte est très répandu à l'est de la Baigne où ses patronages sont très nombreux.
 12 **m** (du 3) Guénhaël, ab. de Landevennec (vi^e s.). Patron de Loet, Plougonven, Tréguiedel, Ergué-Gaberic, Bolaz. Nombreuses chap. Inv. contre les rhumatismes et la goutte. Une rue de Vannes porte son nom.
 13 **j** s. Brice, év. de Tours. Patron de St-Brice-en-Coglais et de Basse-Goulaine. Chapelle à Lassy.
 14 **v** s. Amaury, év. de Rennes, prédécesseur de s. Melaine. Patron de Trimer. Invoqué dans les calamités publiques.
 15 **s** s. Malo, év. de Vannes, év. de Aleth (vi^e s.). Patron de St-Malo.

- Bréal-sous-Montfort, Bre eil, Paramé, St-Malo, ancien patron de Mernel, patron de Plédéliac, St-Malo de Beignon, St-Malo de Dinan, St-Malo de Phily, Treffendel, Chapelles à Québriac, Ercé-en-Lamée, Augan, etc.
- 16 D s. Émilien, abbé dans le bordelais, né au pays de Vannes (VII^e s.). Patron de Loquivy-Plougras. Chapelle à Coatascorn. Invoqué pour la conservation des récoltes.
- 17 I (du 6) s. Léonard, patron des captifs. Très vénéré en Bretagne, notamment à Loperhet, St-Martin, Theix, Groix, Andouillé, Châtillon-sur-Seiche, Fougères, Gabard, le Pertre, Pleum-leuc, etc.
- 18 m s. Tanguy, fondateur de l'abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre (VI^e s.).
- 19 m (du 6) s. Winnoc, prince breton et abbé (VII^e s.). Patron de Plouhinec et de Lauvignec (maintenant en Paimpol). Chapelle à Mahalon, Coray, Briec, etc.
- 20 j (du 21) s. Vran, évêque. Patron de St-Vran et de Trévère. Chapelle à Hénon.
- 21 v *Présentation*. — s. Colomban, abbé de Luxeuil (VI^e s.). Patron de Locminé, Tréveneuc, Bréldy, Pluguffan, etc. Chapelles à Carnac, Malansac, St-Nolff, Lanmeur, Quimper. Invoqué contre l'épilepsie et la folie.
- 22 s (du 6) s. Condeloc, moine de Redon (IX^e s.).
- 23 D (du 6) s. Eflam, prince d'Irlande, sol.^{te} en Armorique (VII^e s.). Chapelles à Plestin (tombeau), Pédernec, Kervignac, Langoëlan, Lescuet, St-Gildas près Quintin, Carnoët. Invoqué pour la guérison des membres luxés.
- 24 I s. Bieuzy, prêtre, disc. des Gildas et martyr (VI^e s.). Patr. de Bieuzy. Chapelles à Plomeur, Nosiang, Pluvigner, Plélo, Riec. Invoqué pour la rage et les maux de dents.
- 25 m Ste Catherine. Très vénérée en Bretagne. — Le même jour, s. Herblon ou Hermeland, abbé d'Aindre (VIII^e s.). Patr. de Bouaye, St-Herblain de la Roussière, Aindre, Guenrouët, St-Herblain, Aindret, St-Herblon, Bégaone, St-Erblon. Chap. à Aindre. Invoqué par les paralytiques.
- 26 m (du 25) s. Thelieu, év. de Landaff (VI^e s.). Patr. de Château-neuf-du-Faou, Landeleau, St-Thélo. Ch. à Plogonec.
- 27 j s. Maudez, ermite. C'est l'un des saints bretons qui ont le plus de chapelles. Patron de St-Maudao, Plu-maudan, St-Maudez, Landebaëron, Duault, Lanmo-dez, etc. Invoqué pour les enflures aux genoux.
- 28 v ste Haude, sœur des s. Tanguy, vierge (VI^e s.). Patr. de Landunvez. Chap. à Pozzal en Lampaul-Ploudalmezeau.
- 29 s s. Hénardou, évêque de Léon (VI^e s.). Patron de Landereau. Chapelle à Camlez.
- 30 D AVENT. — (du 27) s. Goustan, frère convers de l'abbaye de Rhuis (IX^e s.). Patron de St-Goustan d'Auray et de St-Goustan de Rhuis. Chapelles à Hœdic et au Croisic. Villages à Quistinic et à Theix.

Les jours décroissent pendant ce mois de 17 minutes.

P. Q. le 5, à 3 h. 8 du soir. | D. Q. le 20, à 4 h. 25 du soir.
P. L. le 13, à 3 h. 10 du soir. | N. L. le 27, à 3 h. 8 du soir.

- 1 I s. Tugdual, abbé et premier évêque de Tréguier (VI^e s.). Patron de Pabu, Boqueho, Plouray, St-Tugdual, Grand-Champ, Combril, St-Pabu, Trébabu, Lababan, St-Tual. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies de poitrine.
- 2 O s. Tadeec, abbé et martyr. Peut-être le même que s. Tadeec qui est patron de Landudec : Chapelles à Poullaouen et à Spézet.
- 3 I (du 1^{er}) s. Eloi. Très populaire en Bretagne. Patron des chevaux (v. s. Alar : 24 juin).
- 4 ste Barbe. Très populaire en Bretagne. Invoquée contre la foudre et les éclairs.
- 5 v (sans date) s. Envel, le jeune, solitaire. Chapelle à Plounévez-Moëdec.
- 6 s s. Nicolas. Son culte est très répandu en Bretagne et semble être relativement récent.
- 7 D (du 11) s. Fidweten, moine de Redon (IX^e s.).
- 8 I *Immaculée Conception*.
- 9 m s. Budoc, évêque de Vannes (VII^e s.).
- 10 m (du 9) s. Budoc, évêque de Dol.
- 11 j s. Envel, l'aîné, abbé. Patron de Loquével. Invoqué pour la protection des bestiaux contre les loups.
- 12 v s. Corentin, premier évêque de Quimper (V^e s.). Patron de Quimper, de St-Connan. Chapelles à Berrien, Briac, Daoulas, Lanmeur, Loperhet, etc. Invoqué contre la paralysie.
- 13 s Josse (v. le 11 juillet) est vénéré aussi ce jour.
- 14 D Guigner, prince d'Irlande, martyr (V^e s.). Patron de Pluvigner, Loc-Eguiner.
- 15 I s. bienheureux Jean Discalceat, recteur et religieux (XIV^e s.). Invoqué pour retrouver les objets perdus.
- 16 m Judicaël, roi de Domnonée, disciple de s. Méen (VII^e s.). Patron de Gaël. Chapelles à Pommerit-Jaudy et Campénéac.
- 17 m T. — s. Briac, abbé, disciple de s. Tugdual (VI^e s.). Patron de St-Briac, Bourbriac. Chapelle à Lanleff. Invoqué contre la folie.
- 18 j (s. date) ste Candide, abbesse. Patronne de Scaër. Invoquée à St-Hernin.
- 19 v Ove de s. Corentin (Propre de Quimper).
- 20 s (7 août). Bienheureux Cassien, de Nantes, martyrisé 7 août 1638 en Abyssinie.
- 21 D (s. date) ste Evette. Chapelle à Esquibien. Protectrice des pêcheurs de la baie d'Audierne.

- 22 l (sans date) s. Pôlan. Une commune des Côtes-du-Nord porte son nom.
- 23 m (sans date) s. Riapat. Patron de Treffogat.
- 24 m (sans date) s. Sabulain. Patron de Peillac.
- 25 j NOËL.
- 26 v s. Etienne, très populaire en Bretagne. Nombreux patronages.
- 27 s s. Alaïo, évêque de Cornouaille. Ancien patron de Corlay. Chapelles en Bannalec, Gouesnach. Statues à la Forêt-Fouesnant, à Pleuven.
- 28 D (sans date) s. Servan, apôtre des Orcades, dont le culte a sans doute été remplacé par celui de s. Servais.
- 29 l (sans date) s. Clément, évêque de Vannes (vr s.).
- 30 m (du 31) s. Sylvestre. Chapelle en Laugoulan. Statue en la chapelle St-Corentin de Briec.
- 31 m ste Colombe, vierge et martyre. Patronne de Ste-Colombe. Chapelle à Lanleup. Invoquée par les mères pour donner des forces à leurs enfants.

Comte R. DE LAIGUE.

Ce calendrier, qui n'est que provisoire, a été établi par nous d'après les travaux de MM. de Kerviler, du Mottay, commandant Faty, etc.

Saint Judicaël. — Saint Judicaël, roi de Domnonée, se retira à Gaël et se fit moine sous la houlette de saint Mées. Il mourut en odeur de sainteté le 16 décembre 652. Le règne de ce grand roi a été décrit par notre historien national La Borderie, et il reste l'une des gloires les plus pures et les plus illustres de la patrie bretonne. On le fête le 16 décembre.

Saint Briac. — Saint Briac naquit en Irlande. Après avoir été disciple de saint Tugdual, il bâtit par son ordre un monastère à Bourbriac, puis il fit le pèlerinage de Rome. A son retour il resta deux ans aux environs d'Arles et mourut vers 555 dans son monastère. On voit encore son tombeau à Bourbriac. On le fête le 17 décembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631.
 ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE pour 1913. — 81^e année.
 Ouvrage de plus de 1.600 pages de renseignements. — Ille-et-Vilaine : 3 francs. Autres départements : 5 francs. — Franco : 0 fr. 85 en plus.

Tableau des plus grandes Marées de l'année 1913.

Le Soleil et la Lune, par leur attraction sur la mer, déterminent des oscillations de son niveau dont la période principale, due à la Lune, est sur nos côtes d'environ un demi-jour. Ces oscillations sont toutefois indépendantes, et elles se combinent pour former la marée que nous observons. Leur amplitude sur nos côtes est la plus grande en syzygies, époque de sa marées dites de *vive eau*, et le maximum a lieu lorsque le Soleil et la Lune sont en périgée et dans le plan de l'équateur.

On calcule avec les données astronomiques des positions du Soleil et de la Lune un nombre que l'on appelle *coefficient* et qui représente l'amplitude relative de l'onde semi-diurne.

On est convenu de prendre comme unité de ce coefficient la demi-amplitude de la marée de syzygie correspondant aux déclinaisons nulles et aux moyennes distances du Soleil et de la Lune.

Le tableau suivant indique la date des grandes marées pendant l'année 1913 aux ports de St-Malo, Cherbourg, Brest, Port-Louis et St-Nazaire.

La marée basse est généralement séparée de la marée haute par un intervalle de 6 heures 12 minutes.

MOIS	PHASE de la Lune	JOUR de la Marée	HAUT. h St-Malo	HEURES				
				St-Malo	Cherbourg	Brest	P.-Louis	St-Nazaire
Janvier	N.L. 7	9 Janv.	113 déc.	7 13 m	9 10 m	5 41 m	4 47 m	4 47 m
	P.L. 22	25 —	126 —	8 8 m	9 51 m	5 53 m	5 28 m	5 25 m
Février	N.L. 6	7 Fevr.	134 —	7 7 m	8 54 m	4 55 m	4 31 m	4 33 m
	P.L. 21	23 —	130 —	7 46 m	9 33 m	5 25 m	5 11 m	5 9 m
Mars	N.L. 8	10 Mars.	117 —	7 37 m	9 23 m	5 26 m	5 2 m	5 1 m
	P.L. 22	23 —	130 —	6 40 m	8 27 m	4 23 m	4 30 m	4 7 m
Avril	N.L. 6	8 Avril.	117 —	7 6 m	8 58 m	4 74 m	3 38 m	3 44 m
	P.L. 20	21 —	126 —	6 11 m	7 58 m	4 0 m	3 46 s	3 51 s
Mai	N.L. 6	6 Mai.	115 —	6 0 s	8 7 s	3 8 s	3 16 m	3 23 m
	P.L. 18	19 —	118 —	5 47 m	7 35 m	3 37 m	3 16 m	3 2 m
Juin	N.L. 4	6 Juin.	114 —	6 33 s	7 58 s	4 21 s	3 58 s	4 2 s
	P.L. 18	19 —	113 —	6 40 s	8 27 s	4 28 s	4 5 s	4 9 s
Juillet	N.L. 4	6 Juillet.	118 —	7 54 s	9 41 s	5 43 s	4 35 s	4 37 s
	P.L. 18	19 —	112 —	6 32 s	8 58 s	4 59 s	4 35 s	5 5 s
Août	N.L. 2	4 Août.	125 —	7 41 s	9 29 s	6 30 s	5 6 s	4 47 s
	P.L. 16	18 —	115 —	7 23 s	9 10 s	5 11 s	4 47 s	4 45 s
Sept.	N.L. 31	2 Sept.	130 —	7 20 s	9 7 s	5 8 s	4 44 s	4 20 s
	P.L. 15	16 —	117 —	6 53 s	8 40 s	4 41 s	4 18 s	4 13 s
Octob.	N.L. 30	1 Octob.	132 —	6 51 s	8 38 s	4 39 s	4 16 s	4 11 s
	P.L. 15	15 —	117 —	6 20 s	8 7 s	4 8 s	3 48 s	3 51 s
Nov.	N.L. 29	29 —	128 —	5 48 s	7 31 s	3 33 s	3 12 s	3 20 s
	P.L. 13	14 Nov.	115 —	6 2 m	7 49 m	3 51 m	3 29 m	3 55 m
Déc.	N.L. 28	28 —	124 —	5 43 m	7 31 m	3 33 m	3 12 m	3 20 m
	P.L. 13	15 Déc.	115 —	5 59 m	8 46 m	4 47 m	4 24 m	4 26 m
	N.L. 27	28 —	116 —	6 24 m	8 11 m	4 12 m	3 50 m	3 54 m

Pour obtenir les heures et hauteurs des pleines mers :

Retrancher des heures et hauteurs de St-Malo.		Ajouter aux heures de St-Malo.	
Pour le Phare des Heaux.	21 min. 16 déc.	Pour Cancale.	9 min. 6 déc.
Brehat.	18 — 16 —	Iles de Chausey.	7 — 5 —
Paimpol.	6 — 16 —	Granville.	1 — 0 —
Portrieux.	7 — 16 —	Razéville.	8 — 0 —
Botiv.	4 — 15 —	Saint-Germain.	11 — 3 —
Le Légué.	2 — 12 —	R. des Ecrehoux.	14 — 11 —
Dahouet.	3 — 10 —	Havre de Carterel.	15 — 11 —
Equy.	3 — 9 —	R. des Ecrehoux.	15 — 11 —
Plat. d. Minquier.	4 — 5 —	Jersey (V. Chateau).	16 — 11 —
		Jersey (St Aubin).	16 — 11 —
		Délella.	32 — 21 —

MARCHÉS DE LA RÉGION

ILLE-ET-VILAINE

- Lundi.** — Bain, Béchère, Combourg, Ifédec, Piré (marché au beurre), Plaine-Fougères, Redon, Reillers, Saint-Briac, Saint-Eugat, Sens, Vitré.
- Mardi.** — Antrais, Baulon, Gac, H-N-E, La Guanche, Médrac, Poriac (depuis septembre jusqu'à février), Rennes, Saint-Aubin d'Anigné, Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Servan, Servan.
- Mercredi.** — Brain, Bréal-sous-Monfort, Châteauneuf, Fougères, Guignen, Guiry, Jauzé, Liffé, Lobéac, Louvigné-de-Bais, Montauban, Pleurtuit, Saint-Eugat, Saint-Germain-sur-Ille, Tinténiac, Tremblay.
- Jeudi.** — Argentré, Bais, Bazouges-la-Pérouse (les trois derniers jeudis des trois premiers mois de l'année, GRAINS, VOLAILLES, BESTIAUX, etc.), Bourg-des-Comptes, Cancale, Châteaugiron, Grand-Fougéray, Guichen (3^e vendredi de chaque mois), Maure, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Mardelles, Redon, Romillé, Saint-Aubin-de-Cormier, Saint-Georges-de-Redon, Saint-Jacques.
- Vendredi.** — Aurain, La Chapelle-Chaussée, Châteaubourg, Guichen, Louvigné-du-Désert, Martigné-Ferchaud, Montfort, Le Perre, Renac, Saint-Eugat, Saint-Malo, Saint-M'Hervé, Saint-Servan.
- Samedi.** — Dol, Fougères, Geennes, Lobéac, Marcillé-Robert, Pétan, Plouganevel, Redon, Rennes, Saint-Eugat, Saint-Méen, Le Sel.

MARCHÉS DES COTES-DU-NORD

- Dimanche.** — La Motte, Gâce-Uzel.
- Lundi.** — Caulnes, Châteaurenau, Maucoeur, Perros-Guirec, Pontrioux, Plouhalay, Plémei, Saint-Nicolas-du-Pélem, Plaintel.
- Mardi.** — Bourbriac, Etables, Jugon, Langast, Paimpol, Pléneuf, Plazonet, Quintin, Rostronen, Yffiniac.
- Mercredi.** — Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Merdrignac, Plestin, Saint-Briac, Tréguier, Uzel, Vieux-Marché, Saint-Quay-Portrieux, Plouarel, Trébry.
- Jeudi.** — Belle-Isle-en-Terre, Binic, Corlay, Dinan, La Chèze, Lamballe, Lannion, Lézardrieux, Maël-Carhaix, Plouc, Plouvara.
- Vendredi.** — Bégard, Colliède, Lanvollon, La Roche-Derrien, Mûr, Plouguesast, Plafur, Quintin, Saint-Jouan-de-l'Isle, Loguivy-Plougras. Tous les vendredis, marché de veaux à Loudéac.
- Samedi.** — Erquy, Evran, Gonarec, Guingamp, Loudéac, Plancoët, Pléneuf-Jugon, Pleubian, Plouha, Saint-Briac, Tonquédec, Tréguier, Prat, Plouézec, Plouasne.

MARCHÉS DU FINISTÈRE

- Lundi.** — Brest, Lesneven, Douarnenez, Concarneau, Crozon, Gaerlesquo.
- Mardi.** — Daoulas, Saint-Pol-de-Léon, Pont-Aven, Pleyben, Concarneau.
- Mercredi.** — Quimper, Lannilis, Landivisiau, Châteauneuf, Audierne.
- Jeudi.** — Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Gouesnou, Châteaulin, Huelgoat, Audierne.
- Vendredi.** — Brest, Quimperlé (ainsi que la veille de Noël), Concarneau, Lanmeur, Rosperden.
- Samedi.** — Quimper, Landerneau, Saint-Renan, Carhaix, Le Faou, Morlaix, Douarenez, Audi-rue.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1831
Le petit INDICATEUR SIMON
Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways
et des marées de Bretagne

LOIRE-INFÉRIEURE

- Lundi.** — Vieilleville, Mauves, Nozay, Herbignac, Ponchâteau.
- Mardi.** — Chantenay, Varades, Pambœuf, Pornic, Saint-Nazaire, Blain, Le Croisic-Boussey, Batz, le Pouliguen.
- Mercredi.** — Légé, Machecoul, Châteaubriant, Saint-Michel-Chef-Chef, Pornichet, Vigneux, Savenay.
- Jeudi.** — Chantenay La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles, Chapelle-Heulin, Ancenis, Les Moutiers, Port-Saint-Père, Fay-de-Bretagne, Temple-de-Bretagne, Couëron, Plessé, Camphou, Pornic, Frossay, Arthon-en-Retz.
- Vendredi.** — Rezé, Sucé, Clisson, Légé, Ligné, le Loroux-Bottereau, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Nort-sur-Erdre, Paimbœuf, Rouans, Sainte-Pazanne, Saint-Nazaire, Bouvron, Saint-Étienne-de-Mont-Luc, Le Croisic, Poulliguen, Saint-Nicolas-de-Redon, Malville.
- Samedi.** — Bourgneuf-en-Retz, Le Pellerin, Pornichet, Batz, Guérande.
- Dimanche.** — Basse-Indre, Légé, Ancenis, La Montagne, Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Père-en-Retz, Saint-Nazaire, le Pouliguen.

MORBIHAN

- Lundi.** — Pontivy, Auray, Plémerel, Gourin, Plouay, Questembert.
- Mardi.** — Rochefort, Belle-Isle, Pont-Scorff, Pluvigner, la Roche-Bernard, la Trinité-Porthoët, Saint-Jean-Brévelay, Etel, Carentoir, Rochefort, Ploeren.
- Mercredi.** — Vannes, Lorient, Port-Louis, Rohan, Guer, le Faouët, Cléguérec, Landevant, Pésule.
- Jeudi.** — Hennebont, Maestroit, Locminé, la Roche-Bernard, Guémené, le Bois de la Roche, Sarzeau, Locmariaquer, Ménéac.
- Vendredi.** — Pontivy, Auray, le Palais (en Belle-Isle), Muzillac, Theix, Mauron, Elven, Grand-Champ, Allaire, Malansac.
- Samedi.** — Vannes, Lorient, Josselin, Port-Louis, Baud, la Gacilly, Mauron, Arzon, Quiberon.
- Tous les mardis, marché aux veaux à Plomeur.
Le jeudi de chaque semaine, marché aux bestiaux à Hennebont.
Tous les samedis, marché à Vannes pour les veaux et moutons (Le marché se tiendra le vendredi lorsque le samedi sera un jour férié).
Du 4^e au 2^e septembre, le jeudi de chaque semaine, marché aux vaches à la Roche-Bernard.

Depuis 50 ANS

Les produits alimentaires et hygiéniques **Barlerin**, de Tarare (Rhône), ont rendu la Santé à de nombreux Malades.

FARINE MEXICAINE

Aliment phosphaté, reconstituant
(Convalescences, Anémie, Maladie de Poitrine, Croiss. des Enfants)
2 fr. 25 la Boîte.

CAFÉAL BARLERIN

CAFÉ BARLERIN hygiénique, de Santé
(Dyspepsies chroniques, Entérites, Gastralgies, Maladies Nerveuses)
2 fr. la Boîte de 500 gr.

Gros : M. BARLERIN, Tarare (Rhône) ; Détail : dans toutes les bonnes pharmacies et Maisons d'alimentation.

POUR LES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES :

Typographie, Photogravure, Lithographie, Gravure,
et pour la Reliure en tous genres,

S'adresser à l'Imprimerie **Fr. SIMON**, à Rennes
(Maison fondée en 1631).

TRAVAIL SOIGNÉ ET RAPIDE. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

FOIRES D'ILLE-ET-VILAINE

L'Imprimerie **Fr. SIMON**, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie MM. les Maires de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1^{er} septembre, les changements de foires et marchés.

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Arrondissement de Rennes.

NOTA. — Toutes les foires de cet arrondissement qui ne sont pas marquées par une date fixe, et qui, d'après une fête mobile, tomberaient le premier jour du mois, seront de droit remises au lendemain, à cause de la foire de Rennes.

Rennes, le 1^{er} de chaque mois.
Acigné, le dernier lundi d'août.
Aubigné, le 1^{er} jeudi de carême, le jeudi de la mi-carême, le 3^o nov.
Belton, le 3^o lundi de janvier, mai, juin et septembre.
Bourgbarré, 30 novembre.
Cesson, le lundi après le 8 mai et après la Saint-Martin (nov.).
Châteaugiron, le 4^o jeudi d'avril, de mai et de sept., 25 juin.
Châtillon-sur-Seiche, 14 septemb.
Chartres, le lundi de la Pentecôte.
Chavagne, 18 octobre.
Corps-Nuds, le mardi avant Pâques, le mardi après la St-Pierre, 2^o mardi d'octobre, mardi avant Noël.
Dingé, mardi après Pâques, jeudi après le 15 juillet, lundi de la semaine des quatre-temps de la St-Michel (dite Saint-Maurice), jeudi avant la veille de Noël.
Dourdain, le 3^o mardi de février et de juillet.
Ercé, 3^o mercredi d'avril et d'oct.
Feins, mercredi qui précède la Saint-Martin, mercredi qui suit la Saint-Georges.
Gevezé, 3^o mardi de février, 3^o mardi de mars, mai, juin, et octobre, 3^o mardi de déc.
Guipel, 2^o lundi de mars, 1^{er} lundi de mai ou le 2^o lundi si le 1^{er} est jour de foire à Rennes, 2^o lundi d'octobre.
Hédé, 1^{er} mardi de chaque mois; toutefois cette foire est renvoyée au 2^o mardi lorsque la foire de Rennes a lieu le 1^{er} mardi du mois; les mardis après la St-Jean, la St-Laurent, la Ste-Croix, la St-Simon, la St-André, ou le jour même de ces fêtes, si elles tombent le mardi.
Janzé, 2^o mercredi d'avril, mai, juin, juillet et oct. (marchés aux chevaux), 15 septemb., 11 nov.
La Bouexière, 24 avril, 15 septemb., 30 novembre.

Le Rhou, lundi de la Pentecôte.
L'Hermitage, le mardi après le dimanche de la Fête-Dieu et le 1^{er} mardi d'octobre.
La Mézière, 3^o mardi de janv., d'avril et de juillet, 29 septembre.
Liffré, 2 mai, 25 juin, 29 septemb., 9 octobre.
Livré, 2 mars et le lundi de Pâques.
Melesso, le 3^o jeudi des mois de févr., avril, d'août, d'oct., et déc., le mardi après le dim. de la Pent.
Montreuil-le-G., 4^o lundi de mars, lundi de la Pent., 4^o lundi d'oct.
Montrouil-sur-Ille, 1^{er} jeudi d'avril, lundi av. 14 juil. et 2^o jeudi d'oct.
Mordelles, 2 août, 6 novembre.
Nouvoitou, lundi de la Pentecôte.
Noyal-sur-Vil., le lun. apr. le 3 fév.
Pacé, 2^o lundi de févr., 2^o lundi de mars, lundi apr. l'Ascension, 2^o lundi après la St-Pierre, 16 oct.
Parthenay, le lundi qui suit le 19 octobre.
Piré, le vendredi après la Quasi-modo, le lundi après la St-Pierre.
Sens, les lundis gras, de Pâques et de la Pentecôte, 4^o lundi de sept. et de nov. (Ste-Catherine).
Servon, le lundi après la St-Denis, marché aux bestiaux le 2^o mardi de chaque mois.
Saint-Armel, 16 août.
St-Aubin-d'Aubigné, 3^o mardi de févr., av., juin, août, oct. et déc.
Saint-Germain-sur-Ille, 2^o mer. de janv., mai, juin, août, sep., oct. et nov. mer., après Pâques.
Saint-Gilles, 12 avril, 23 juillet, 2 septembre, 3 novembre.
Saint-Jacques, le lundi avant la Saint-Jean.
Saint-Médard-sur-Ille, le 4^o lundi de février et 3^o lundi de juillet.
Vozin, le mardi de Pâques.
Vieuxvay-sur-Couesnon, 1^{er} lundi d'août.
Vignoc, 3^o jeudi de mars, mai et sep.

Arrondissement de Fougères.

Fougères, le 1^{er} sam. après le 1^{er} janv., foire de la Chandeleur, le sam. le plus près de la fête; foire de la mi-car., le sam. qui suit; foire des Rameaux, le sam. précédent; foire des Rogations, le sam. suiv.; le sam. après la St-Jean, le 3 août; foire de l'Angvine, le mardi qui suit le 1^{er} sept., dure 2 jours, et si le 2^o jour est férié, la foire continue le jour suiv.; foire de la Saint-François, le samedi suiv.; foire de St-Léonard, le samedi suiv.
Antrain, 2^o mardi de Pâques, de mai et d'août; foire de la St-Denis, 2^o mardi d'octobre, 2^o mardi de novembre; marché aux veaux le mardi.
Baille, 1^{er} mardi d'avril et de nov.
Bazouges-du-Désert, 1^{er} lundi de mars et 24 juillet.
Bazouges-la-Perouse, dernier jeudi de janv., fév. et mars; foire de St-Georges, le jeudi qui suit le 23 avril; foire de St-Barabé, le jeudi qui suit le 11 juil.; foire de la Madeleine, le jeudi qui suit le 22 juill.; foire de la St-Barthelemy, le jeudi qui suit le 24 août; foire de la Ste-Croix, le jeudi qui suit le 14 sept.; foire de la St-Michel, le 29 sept.; foire de la St-Martin, le jeudi qui suit

Imprimerie **Fr. SIMON**, fondée à Rennes en 1631
TRAVAUX EN TOUTS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
PROUVEUR ET RELIEUR
Un important Atelier annexé à l'Établissement permet de livrer les Ouvrages entièrement terminés.

le 11 nov.; foire des Innocents, le jeudi qui suit le 28 déc. (toutes les foires portées au jeudi suivant la fête se tiennent le jour même de la fête si ce jour est un jeudi).
Billé, 1^{er} mardi de mai et d'octobre.
Chauvigné, lundi qui suit le 14 juillet.
Cogles, 1^{er} jeudi d'avril et le jeudi qui suit le 23 juin.
Le Ferré, le lundi suivant le 29 juin, le 1^{er} lundi de septembre.
Le Loroux, dernier lundi de février, 2^e lundi de mai, 25 août, 3^e lundi de septembre.
Louvigné-dû-Désert, le 1^{er} vendredi de mars, mai et octobre.
Montours, 1^{er} mardi de mai et le mardi qui suivra le 25 août.
St-Aubin-du-Cormier, 2^e jeudi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juillet, août, novembre et décembre et le 3^e jeudi

des mois de juin, septembre et octobre.
St-Brice-en-Cogles, le 3^e lundi de mars, juin, sept. et novembre.
St-Georges-de-Reintembault, jeudi qui suit l'Épiphanie, jeudi avant le dim. gras, jeudi de la mi-car., 24 avril, 3^e jeudi de juin, jeudi qui suit le 23 août, jeudi qui suit le 1^{er} novembre.
St-Germain-en-Cogles, le mardi de l'Aques et le dernier mardi de juillet.
St-Hilaire-des-Landes, le 3^e mardi de mai et d'octobre.
St-Marc le-Blanc, le lundi qui suit le 25 avril et le lundi suivant le 29 septembre.
St-Ouen-des-Alleux, 1^{er} mercr. de mars, juillet et octobre, le 1^{er} mercr. après la St-Georges.
Saint-Ouen-la-Rouërie, lundi après le 9 mai, 3^e lundi d'août.
Tremblay, 2^e lundi de mars; juin et septembre.

Arrondissement de Montfort.

Montfort, foire de la Purification le 3 février; de la St-Marc 25 avril; de la St-Jean 25 juin; mardi après le 18 oct.; de St-Nicolas le 6 décembre; dernier vendredi de janv., mars, mai, juill., août, sept. et nov.; marché forain le 4^e samedi de ch. mois.
Bécherol, dernier lundi de chaque mois, lundi après le 15 janvier, le premier lundi de Carême et le lundi de la Quasimodo.
Bédée, dernier mardi de janvier, mars et juillet, 9 septembre.
Boisgervilly, lundi après la Trinité, 4^{er} lundi d'octobre.
Bréal-sous-Montfort, 3^e mercr. de févr. (si le mercredi tombe le 15, la foire a lieu le 2^e), 2^e mercr. de mai, 2 juillet (le 3 si la foire de Rennes est le 2), 15 novembre.
Bréteil, 2^e mardi de mai.
Clayes, 22 juin et 27 décemb.
Gaël, 2^e mardi de mars, 1^{er} mardi de juin, 22 août, 18 octobre, 3^e mardi de décembre.
Iffendic, 2^e lundi de janv., avril, oct. et 2^e lundi ap. la St-Pierre.
La Chapelle-Chaussée, dernier vend. de févr., lundi après la Pentecôte, dern. vend. juill., oct.

PAPIER FAYARD

Le PAPIER FAYARD a une efficacité incomparable pour la guérison des Douleurs et Rhumatismes. Faire quelques applications successives. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN SIÈCLE DE SUCCÈS.

Landujan, dernier mardi de févr.
Langon, 28 juin, 2^e mercredi d'octobre.
Les Ifs, dern. jeudi d'avril, sept.
Le Verger, 29 juin ou lendemain si le 29 est jour férié.
Maxon, 2^e lundi de chaque mois, 2^e jeudi d'avril et d'octobre.
Médreac, le 2^e mardi de ch. mois, sauf p. oct., où elle a lieu le 16.
Montaunan, les dern. mercr. de ch. mois, sauf le 23 avr. et le 29 sept.
Monterfil, 20 juin et 2^e lundi sept.
Pacé, le 2^e lundi de février.
Paimpont, lundi de la Pentecôte.
Piélan, 2^e samedi de janv., mars, juin, juillet, sept., oct. et déc. 15 février, 1^{er} samedi d'avril, 19 mai, 4 août, 3 nov.; marché forain le 4^e sam. de ch. mois.

Pleumeleuc, 3^e mercredi de janvier, 2^e mercredi de mai.
Quédillac, 2^e mardi de mai, 3^e mardi de septembre.
Romillé, 1^{er} jeudi de février, avril, juill., août, octobre et décembre (lorsque ces foires tombent le même jour que celle de Rennes elles sont reportées au jeudi suivant).
Saint-Malon, 5 mai, dernier lundi de juillet; 26 décembre.
St-Meen, mardi avant la St-Jean, 9 octobre, dernier samedi de chaque mois.
St-Péran, lundi après le 29 juin.
St-Péru, mercredi après Pâques.
Saint-Thurial, 4 mai.
Talensac, 2^e lundi de juin, 10 août.
Treffendel, 23 avril, 30 août.

Arrondissement de Redon.

Redon, 2^e et 4^e lundis de chaque mois, lundi saint et 24 octobre.
Bain, mardi après Pâques, lendemain de la Pentecôte, lundi ap. la Saint-Martin et la petite foire de la Saint-Martin, 3^e lundi de ch. mois (foire aux chevaux).
Baulon, 2^e mardi de chaque mois, marché forain le 4^e mardi de chaque mois.
Bourg-des-Comptes, 25 juin, foire St-Jean; 9 oct., foire St-Denis.
Bovel (en Maure), 3^e jeudi de juin, 11 septembre.
Brain, 2^e mardi de fév., 25 avr., 7 novembre.
Bruc, 23 avril, 1^{er} jeudi de nov.
Campel, 24 juin (ou le lendemain quand le 24 tombe le dimanche ou le mercredi), 1^{er} décembre.
Chanteloup, le 1^{er} mardi de sept.
Comblézac, 3^e jeudi d'avril et 3^e jeudi de février.
Ercé-en-Lamee, le dern. samedi de févr.; le mardi qui suit le 25 avr.; le 1^{er} samedi d'oct.; assemblée le dim. le plus près du 24 juin.
Grand-Fougeray, 1^{er} jeudi de ch. mois, 3^e jeud. de nov., déc., janv., fév. et mars, jour de la mi-carême, jeu. apr. la Quasimodo, ven. apr. l'Ascension, 29 août, 19 octob. 21 décembre.
Goven, 11 novembre.
Guichen, marché forain le 3^e vendredi de chaque mois.
Guignen, 1^{er} mercr. de janv. mercr. de la sem. de la Passion, 1^{er} mercr. ap. la St-Michel (si ces mer. arrivaient le 1^{er} du mois, la foire ser. remise au lenéc., à cause de celle de Rennes), 3^e mercr. de juill.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1831
TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
BROCHAGE ET RELIURE
Un important atelier annexé à l'Établissement permet de lier les Ouvrages entièrement terminés.

Guipry, 2^e mardi de janv. et de fév., 3 mars, jeudi après la mi-carême, mardi apr. la Quasim., 4^e mardi d'avril, mercr. avant la Pentecôte, 4^e mardi de juillet, mardi après le 8 septembre.
 La Chapelle-Bouëxic, 8 mai.
 La Coubère, 3^e jeudi d'octobre.
 La Dominelais, dernier mardi de février, 16 sept-embre.
 Laillé, lundi de la Quasimodo, 29 juin, 29 septembre.
 Lalleu-Saint-Jouin, 1^{er} jeudi de mai et d'octobre.
 Langon, 5 fév., 1^{er} mardi d'avril, 15 mai.
 Le Sel, 1^{er} mardi de fév. et d'oct., 1^{er} mardi d'avant la Madeleine.
 Lohéac, 2^e samedi de chaque mois, samedi saint, jeudi qui suit le dimanche de la Pentecôte, mardi après le 4 juillet (St-Martin), 5 août et 27 déc.; à St-Germain-des-Prés, 24 juin et 22 sept.
 Maure, le 3^e jeudi de chaque mois; la foire dite « Madanay d'été » le 3 mai; si le 3^e jeudi coïncidait avec le jeudi saint, la foire serait renvoyée au jeudi de Pâques; s'il tombé le jour de l'Ascens. ou de l'Assomp., elle a lieu le lendem.
 Messac, 5 mars, 1^{er} mardi après la St-Philippe, 4^e mardi de janv.

Arrondissement de Saint-Malo.

St-Servan, 14 mai (15 jours), 3^e lundi d'août, foire de Château-Malo.
 Bagger-Morvan, dern. lun. de juin.
 Bagger-Pican, dernier lundi d'août, foire St-Gilles, à la Mancellière; lundi plus près du 11 novemb., foire Saint-Martin.
 Cancale, mercredi après Pâques.

Noë-Blanche, le 2^e mardi de janvier et de mars.
 Pipriac, 3^e mardi de chaque mois, 2 mai, 26 et 27 octobre.
 Plécbâtel, 2^e mardi après la Quasimodo, mardi ap. la St-Denis.
 Poligné, le 9 mai (jour St-Nicolas).
 Renac 7 mars, 15 avr., 28 août, foire de Saint-Julien; 5 octobre et 30 novembre.
 Sixt, les 1^{er} merc. de janv., mars, juin, juillet, août, sep. et déc., 1^{er} merc. des mois de fév., d'avril et de nov., 5 mai, 9 oct.
 Ste-Anne-sur-Vilaine, 1^{er} mercredi de février, 27 avril.
 St-Ganton, 25 février, 29 avril, 15 septembre, 23 janvier, 27 mars.
 St-Just, 2^e mardi de mars, 2^e mardi d'avril, 10 mai, foire St-Mathurin; 25 août, foire de St-Louis.
 St-Malo-de-Phily, 2^e jeudi de mars, (le jeudi suiv. si elle coïncidait avec celle ayant lieu à Guipry, le jeudi qui suit la mi-carême, 8 septembre.
 St-Séglin, 3^e mardi de mai et d'oct.
 St-Sulpice-des-L., 1^{er} mardi de mars, mardi av. les Rogations.
 Teitlay, le mardi de la Pentecôte, mardi avant le 14 septembre.
 Tresbœuf, mardi qui précède le 24 juin, jour de la Saint-Jean.

Châteaunouf, 2^e lundi mars; 11 mai, foire St-Mathurin; 11 juin, foire St-Barnabé; 1^{er} lundi d'août, foire St-Pierre-ès-Liens; 9 oct., foire St-Denis.
 Combourg, lundis après les 15 janv., 15 fév., 15 et 30 mars, 15 avril, 15 mai (dite mi-mai), 2 et 16 juin, 2 juil. (s. Lunaire).

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

TIRAGE DES ILLUSTRATIONS

GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.
 CHROMOTYPOGRAPHIE

15 juil., 5 et 15 août, 1^{er} sept. (Angevaine), renv. au lend. si la foire de Rennes tombe le même jour; 15 sept., 12 oct., 15 nov., 15 déc.; ces dates étant un lundi la foire a lieu le jour même.
 Coguen, 1^{er} lundis de mai et d'oct.
 Dol, le dernier samedi de chaque mois; la foire St-Luc demeure fixée invariablement aux deux derniers samedis d'octobre.
 Epiniac, lundi de la Pentecôte.
 La Boussac, lundi de la Quasimodo, et 3^e lundi de septembre.
 La Chapelle-aux-Filtzméens, 4^e mardi d'avril et d'octobre.
 La Fresnais, le 3^e lundi d'avril et le 2^e lundi de sept.
 La Gouesnière, 26 avril, 2^e lundi de novembre.
 La Richardais, lundi a. r. le 26 juil.
 Le Tronchet, assemblée et marché d'outils agricoles le dimanche après le 2 fév., foire le lendem.
 Meillac, 1^{er} samedi de mai, samedi précédant le 3^e dim. d'août.
 Miniac-Morvan, 2^e lundi d'avril et 15 sept., au bourg; 22 juin et 1^{er} lundi de déc., au vieux bourg.
 Minihio-sur-Rance (le), 4^e lundi de février.
 Mont-Dol, lundi après l'Ascension, dernier lundi de septembre, foire de la Saint-Michel.
 Paramé, le lundi gras, 16 nov.
 Pleine-Fougères, le lundi gras, le lundi de Pâques, le lendemain de l'Ascension, de la St-Jean-Baptiste, le 1^{er} lundi de nov.

Arrondissement de Vitré.

Vitré, les 2 lundis qui suivent la St-Georges (23 avril), la 1^{re} foire a lieu le jour St-Georges quand il tombe un lundi, 2^e et 3^e lundis de novembre.
 Argentré, 3^e jeudi de carême,

Plengueneuc, dern. sam. de ch. m.
 Pleurtuit, le lundi après le 15 février, lundi qui suit le 29 juin, 1^{er} lundi d'oct., 3^e lundi de déc.
 Roz-Landrieux, 16 août.
 Roz-sur-Couesnon, lendemain de la Fête-Dieu, prem. lundi d'oct.
 Sains, 1^{er} lundi de mars, 3^e lundi de septembre.
 Saint-Benoît-des-Ondes, 1^{er} lundi de juillet.
 Saint-Briac, 28 octobre.
 St-Broladre, 1^{er} lundi de fév. et lundi le plus près du 27 juillet.
 St-Coulomb, le lend. de la Trinité.
 Saint-Domineuc, le mardi gras, le lundi après la Fête-Dieu, le lundi avant la Toussaint; dern. vendredi de chaque mois.
 St-Georges-de-Grehaigne, 2^e lundi de juin et 3^e lundi de décembre.
 St-Guinoux, 1^{er} lundi de mars.
 St-Jouan-des-Guéréts, 3^e lundi de janvier.
 St-Lunaire, 2^e lundi ap. le 29 juin.
 Saint-Meloir-des-Ondes, 1^{er} lundi d'avril, 3^e lundi de juillet, foire de la Madeleine. Le dernier lundi de novembre de chaque année.
 St-Pierre-de-Plesguen, 3^e mardi d'avril et 4^e mardi d'octobre.
 St-Suliac, 2^e lundi de décembre.
 Tinténac, 3^e mercredi des mois d'avril, mai, juin, juillet, août et novembre, 3 septembre, 2 octobre, 3 décembre.
 Trans, 1^{er} lundi de mai, juillet et août, dernier lundi d'octobre.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

IMPRESSIONS DE LABEURS

Brochures, Journaux & Revues périodiques
 OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

3^e jeudi de juillet, jeudi qui précède la foire de la St Martin qui se tient en la commune de la Guerche-de-Bretagne.
Brielles, jeudi avant le dimanche de la Quinquagésime.
Châteaubourg, vend. 18 avril ou le vend. qui suit le 18 avril, vend. qui suit le dimanche de la St-Pierre, vend. 6 septembre, ou le vend. qui suit le 6.
Châtillon-en-Vendelais, le mardi après la St-Georges, derniers mardis de mars, juillet et sept.
Coësmes, jeudi avant le carnaval et jeudi après Pâques, 2^e jeudi de juillet et d'octobre.
Domagné, le 3^e samedi d'avril.
Gennes, 1^{er} jeudi de carême.
Izé, 2^e mardi de fév., mai et nov.
La Guerche, 4^{er} mardi de février,

d'avril et juillet, les trois mardis qui suivent l'Angevine du 8 sept., mardi qui suit la St-Martin, du 11 nov. (foire aux bestiaux).
Louvigné-de-Bais, 1^{er} mercredi de mai et de juillet, mercredi qui suit le 23 septembre.
Le Pertre, 2^e vendredi de mai, de juin et d'octobre.
Marcellé-Robert, 1^{er} et 3^e sam. de mai, samedi le plus près du 24 juin.
Martigné-Ferchaud, 1^{er} et 3^e vend. de mai, 1^{er} vendredi d'octobre et novembre.
Retiers, lundi gras, lundi de Pâques (assemblée), 1^{er} lundi de juin et de septembre.
Saint-Melaine, mardi après le 17 janvier.
Thourie, 1^{er} jeudi de septembre,

FOIRES DES COTES-DU-NORD

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Bégard, 1^{er} vendredi de mars, mai, juin, juillet, sept., oct. et déc.
— Belle-Iste-en-Terre, 1^{er} jeudi de chaque mois. — Binic, 2^e jeudi de février, 3^e jeudi d'avril, dernier jeudi de juin, 3^e jeudi d'octobre. — Boqueho, le lundi qui suit l'Ascension. — Bouillie (la), tous les vendredis de janvier et de décembre. — Bourbriac, 3^e mardi de janvier, 1^{er} lundi de juin, mardi après le 3^e dimanche de juillet. — Bourseul, 10 août. — Broons, 1^{er} mercredi de janvier, février, mai, juin, septembre et octobre, 2^e mercredi de mars, 2^e mardi d'avril, 2^e mercredi de juillet, 10 août, mardi après la Toussaint, 2^e merc. de décembre. — Brusvilly, 16 sept. — Bulat-Pestivien, 3 février, dernier lundi d'avril, 16 août, lundi après le dimanche après la Nativité (8 septembre), 2^e lundi de juillet.

PAPIER FAYARD contre les RHUMES et les BRONCHITES. — Arrêter l'irritation en appliquant, dès le début de la toux, du PAPIER FAYARD sur la poitrine ou dans le dos.
Se trouve dans toutes les Pharmacies. Un siècle de succès.

Callac-de-Bretagne, 3^e mercredi de janvier et février, mercredi après la Septuagésime, mercredi après le 15 avril, 2^e mercredi après Pâques, mercredi de la Trinité, 1^{er} mercredi de juillet, 4^e mercredi de juillet, dernier mercredi d'août, mercredi après le 29 sept., 3^e mercredi d'oct., mercredi après la Toussaint, 3^e et 4^e mercredi de nov., merc. avant et après Noël. — Cambout (le), lundi qui suit le 26 juil. — Canihuel, dern. sam. de mai. — Carnoët, 2^e lundi d'av., le 26 juil. — Caurel, 1^{er} merc. de sept. — Châtelau, 1^{er} mai, 1^{er} août, 14 oct. — Caurel, 1^{er} merc. de sept. — Châtelaudren, 1^{er} lundi de fév., mardi de Pâques, 1^{er} lundi de juin, dern. lundi de juil., 3^e lundi d'oct. — (8 jours), 3^e lundi de déc. — Chêze (la), 1^{er} lundi de janv., fév., mars, 3^e jeudi de juil., jeudi ap. le dim. le plus près du 22 juillet, 1^{er} octobre, 1^{er} lundi de novembre et décembre. — Coëtlogon, lundi apr. le 14 juil. — Coëtquen (C^{ne} St-Hélen), 5 juil., 10 nov. — Cohiniac, 2^e lundi de sept. — Collinée, 1^{er} lundi de janv., 1^{er} vendredi de mars, 2^e mai, 2^e lundi de juin, 30 juil., 3^e vendredi d'oct. — Corlay, 3^e jeudi de janvier, 1^{er} jeudi de février, jeudi avant la Passion, 2^e jeudi après Pâques, lendemain de l'Ascension, 2^e jeudi de juin, 1^{er} jeudi de juillet, 22 juillet, 3^e jeudi de sept., jeudi après le 29 sept., 3^e jeudi d'oct., 1^{er} jeudi de l'Avent, 1^{er} vendredi de déc. — Corseul, 24 janvier, 20 avril. — Crêhen, 2 nov.
Dinan, 2^e jeudi de carême (8 jours), jeudi de la mi-carême, dernier jeudi de mars, mai, juin, juillet, août, sept., nov. et déc. e 3^e jeudi d'octobre. — Dolo, 4^e mardi de mai, 29 août.
Érec, lundi gras, mardi de Pâques, 2^e jeudi de sept. — Étables, 2^e mardis de mars, juin, mardi après la Toussaint. — Évran, lundi de Pâques, 22 juillet, 27 décembre.
Fœil (le), le dernier lundi de novembre.
Gausson, 3^e mardi de mai, 2^e mardi d'oct. — Glomel, 28 mai, 1^{er} août. — Gommené, jeudi le plus près du 15 février et du 15 juil. — Gommenec'h, jeudi avant le 2^e dimanche de septembre. — Gouarec, 2^e samedi de chaque mois, 15 mai, 22 septembre, 29 septembre. — Gouray (le), 1^{er} lundi de juin, samedi avant le dimanche qui suit le 14 sept. — Grâces, lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, lundi après le 8 sept., 26 déc. — Guenroc, dernier mercredi d'avril, 2^e mercredi de juin, dernier mercredi de juillet, 1^{er} mercredi de déc. — Guingamp, samedi après le 4^e janvier et tous les samedis jusqu'à carnaval, samedi de la mi-carême, samedi de la Passion, 1^{er} samedi de mai, samedi avant le 1^{er} dimanche de juillet, samedi après le 15 août, 2^e samedi de sept. et oct., 4^e samedi de nov., 24 déc. — Guitté, lundi de la Pentecôte.
Haut-Corlay (le), lendemain des courses de Corlay (3^e ou 4^e lundi de juin). — Héanbihen, 2^e lundi de mai. — Hénon, 1^{er} lundi de juillet. — Hermitage-Lorge (l'), 3^e lundi de mars, lundi apr. le 8 sept.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634
TIRAGE DES ILLUSTRATIONS
GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.
CHROMO-LITHOGRAPHIE

Illifaut, 1^{er} lundi de mars et dernier lundi de juillet.
 Jugon, 2^e mardi de janvier, 4^e mardi de février, 3^e mardi de mars, 25 avril, 3^e mardi de mai, 2^e mardi de juin, dernier mardi de juillet, 1^{er} mardi de sept., 3^e mardi d'oct. et nov., dernier mardi de décembre.
 Kerfot, 10 mai, 10 août. — Kérien, 3^e lundi de juillet, 24 oct. — Kerpert, dernier lundi de juillet, 30 sept.

La Harmoye, dern. lundi de mai. — Lamballe, dern. jeudi de janv., 1^{er} mar. de carême, jeu. qui précède le dim. des Rameaux, jeudi avant le 25 avril, jeu. avant la Pentecôte, 25 juin, dernier jeudi de juillet, 24 août, 9 et 28 oct., dernier jeudi de nov., jeudi avant Noël. — Lanfains, 3^e lundi après Pâques, samedi après le 1^{er} lundi de sept. — Langast, 1^{er} et 4^e mardi de mai, 4^e mardi de juin. — Langoat, lundi des Rogations (3 jours). — Langouère (Cn^o de Plénée), 9 mai, 1^{er} décembre. — Langourla, 2^e lundi de janvier, 19 mars, mardi après la Pentecôte, lundi après le 1^{er} dimanche de sept. — Laniscat, 1^{er} lundi de juin et 4^e lundi d'août. — Lanloup, mardi qui suit le 1^{er} dimanche de sept. — Lannebert, mardi après le 3 mai ou le 5 si le 3 est un dimanche, et le 11, si le mardi fixé tombait le 10. — Lannion, jeudi après la Sexagésime, jeudi de la mi-carême, jeudi saint, 5^e jeudi après Pâques, 23 juin, 1^{er} août, 29 sept. (3 j.), 31 oct., 24 déc. — Lanrelas, lundi après la St-Fiacre. — Lanrivain, 12 juin, 1^{er} lundi de juillet et sept., 9 oct. (2 j.). — Lanrodec, lundi après le dernier dimanche de sept. (à Senden). — Lantic, lendemain de l'Annonciation, 16 août. — Lanvellec, 1^{er} mardi de mai, mardi de la Pentecôte, mardi qui suit le 3^e dimanche de sept. — Lanvallon, dernier vendredi de janvier, vendredi après la Sexagésime, vendredi de la mi-carême, vendredi saint, vendredi avant le 24 juin, derniers vendredis d'août et oct., vendredi avant Noël. — Laurenan, 2 février, 15 avril, 1^{er} lundi d'août, lundi après le 3^e dimanche de sept. — Lescoët-Gouarec, 7 sept., lundi après le 9 octobre. — Lézardrieux, 3^e jeudi de mars, 4^e jeudi de juin, l'avant-dernier jeudi de sept., 2^e jeudi de nov. — Locarn, 1^{er} lundi de mai. — Loguivy-Plougras, 3^e vendredi de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, sept., oct. nov., et déc., samedi saint, samedi avant le dernier dimanche d'août. — Lohuéc, samedi qui précède le 1^{er} dim. de juillet. — Louargat, lundi gras (au bourg), 18 juin, lendemain de la foire de Pédernec (au bourg), 1^{er} lundi de juillet (à St-Eloi), 1^{er} déc. ou le 2 si le 1^{er} est un dim. (à St-Eloi). — Loudéac, 1^{er} et 3^e sam. de chaque mois. Tous les vendr., marché de veaux.
 Maël-Carhaix, 2^e jeudi de chaque mois. — Maël-Pestivien, 2^e lundi d'août, 3^e lundi de novembre. — Malhoure (la), lundi de la Pentecôte. — Matignon, 2^e mercredi de mai, 1^{er} mercredi de mars, dernier mercredi de juillet, 1^{er} mercredi d'octobre. — Mégrit,

6 mai, lundi après le 15 août — Mellionec, 1^{er} mercredi de chaque mois. — Merdrignac, 1^{er} mercredi de janvier, mars et avril, 2^e mercredi de mai, dernier lundi de juin, 4^e mercredi de juillet, 1^{er} merc. d'août et sept., 2^e merc. d'oct., 2 nov., merc. av. Noël. — 1^{er} merc. d'août et sept., 2^e merc. d'oct., 2 nov., merc. av. Noël. — Merléac, 1^{er} lundi de mai. — Montbran (Commune de Pléboulle), 14 septembre (10 j.). — Moncontour-de-Bretagne, 4^e lundi de janvier, 2^e lundi de février, lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, 1^{er} lundi de mai, 2^e lundi de juin, juillet, août, sept., et oct., 1^{er} lundi de nov., et déc.; marchés-foires (place de la Carrière) depuis le 1^{er} lundi de carême jusqu'au lundi de la Quasimodo, sauf le lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, où ces marchés se tiennent sur le champ-de-foire. — Motte (a), 2^e mardi de janvier, 3^e lundi de mai, 2^e mardi de juillet. — Mûr-de-Bretagne, 3^e vendredi de janvier et février, samedi de la mi-carême, 2^e vendredi d'avril, 3^e vendredi de mai et juin, 23 juin, lundi après le 26 juillet, 3^e vendredi d'août, sept., oct., nov., déc. — Notre-Dame-du-Guildo, 2^e lundi d'octobre.

Notre-Dame-du-Guildo, 2^e lundi d'octobre.
 Paimpol, mardi avant la Purification, mardi après la Sexagésime, 1^{er} sam. de carême, mardi de la mi-carême, sam. avant la Trinité, mardi av. Noël. — Paule, 25 avr. — Pédernec, 17 juin, 2 août, 22 sept. — Perros-Guirec, 11 janv., 11 avr., 11 juil., 26 sept. — Plaine-Haute, lundi suivant le 3^e dimanche de carême, 26 juillet. — Plaintel, 1^{er} lundi de carême, dernier lundi de juin, 1^{er} lundi d'octobre. — Plancoët, 1^{er} sam. de carême, 4 mai, 4 août, 13 sept., dern. sam. d'août, septembre et nov. — Planguenoul, 3^e lundi de sept. — Plédéliac, 2^e lundi d'avril, veille de la Pentecôte. — Plédran, 15 oct.; Graffaut-Plédran, 3^e samedi de sept. — Pléhédél, 4^{er} jeudi de mars, dernier jeudi d'août. — Plélan-le-Petit, lundi de la Pentecôte, 1^{er} lundi de sept. — Plélo, lundi après le 29 juin. — Plémet, dernier lundi de janvier et février, 14 mars au village de Saint-Lubin, dernier lundi de mars, avril et mai, 1^{er} et dernier lundi de juillet, le 30 août (au village de St-Lubin), dernier lundi de sept., oct., nov. et déc. — Plémy, samedi avant les Rameaux, 2^e lundi de juillet, 10 sept. — Plénée-Jugon, samedi avant le mardi gras, 26 mars, 1^{er} samedi de juin, 1^{er} lundi de juillet, 9 septembre, 25 octobre, dernier samedi de décembre. — Plérin, 4^e lundi après Pâques. — Plerneuf, 4 novembre. — Plésidy, 28 juin, 2 novembre. — Pleslin, 3^e lundi de juin. — Plessala, 1^{er} mardi d'avril, 1^{er} mercredi de juin et juillet, 2^e mardi de mai, sept., oct., nov et déc. — Plestan, 2^e lundi de juil. — Plestin-les-Grèves, 1^{er} mercredi de fév., 3^e mercredi de mai, 1^{er} mercredi de juillet, le mercredi après le 1^{er} dimanche d'octobre, 2^e mercredi de novembre, 28 décembre. — Pleubiau, 29 avril. — Pleudihen, mardi de Pâques, 1^{er} lundi de nov. — Pleumeur-Gautier, lundi après l'Ascension. — Plévin, lundi qui suit le 22 août. —

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES
 POUR MM. LES ÉDITEURS
 ALBUMS — DIPLOMES

LETTRES DE MARIAGE
 et d'Invitation aux Noces

Plouec, 1^{er} jeudi de chaque mois. — Ploëzal, 8 avril, mardi après le 1^{er} dimanche de juillet, 3 nov. — Plorec, lundi après le 13 juin. — Plouagat, jeudi qui précède le 1^{er} dimanche d'octobre. — Plouaret, 3^e mercredi de juillet, 12 sept. — Plouasne, 3^e mardi de mai. — Ploubalay, 26 janvier, 25 mai, 21 septembre. — Plouëc, 3^e jeudi d'août. — Plouër, 7 février, 6 mai, 9 août, 1^{er} décembre. — Plouézec, 1^{er} mercredi de février, 1^{er} mai, mercredi qui suit le 1^{er} dimanche de septembre. — Plooufragan, lundi qui suit la fête de l'Ascension. — Plougonver, 2^e lundi d'avril, dernier mardi de mai et juillet, veille du dernier dimanche de sept. — Plougrescant, 2 juillet, 14 sept. — Plougneust, 2^e mardi d'avril, 1^{er} mardi de juin et sept., 4^e mardi d'oct. — Plouguernevel, 3^e lundi d'avril, lundi après le 1^{er} dimanche d'oct. — Plouha, mardi gras, 1^{er} mardi de juin, juillet et oct. — Ploumilliau, samedi après l'Ascension (à Keraudy). — Plounérin, 3^e mardi de janvier, 1^{er} mardi de juin, 7 sept. — Plounevez-Moëdec, mardi gras. — Plounevez-Quintin, dernier mercredi d'avril, 25 nov. — Plourhan, 14 mai, 15 juin. — Plouvara, 3^e lundi apr. Pâques. — Pluduno, dern. lundi de mai. — Plufur, dern. vendredi de mai, 23 juil. — Plumaudan, 14 sept., 3 nov. — Plumaugat, 3^e lundi de mai. — Plumieux, 2^e lundi d'av., lundi apr. le dern. dimanche de mai (assembl. la veille), 2^e lundi d'oct. (assembl. St-Rémi la veille). — Plussulten, 4^e lundi de mai. — Pluzunet, 2^e mardi de mai, 10 oct. — Pommeret, 1^{er} vend. d'oct. — Pommerit-le-Vicomte, 4^e mardi de juin, lundi apr. le 1^{er} dimanche d'oct. — Pont-Melvez, le lendemain de l'Ascension, 1^{er} mardi de septembre. — Pontrioux, 1^{er} lundi d'avril, lundi de la Pentecôte, lundi après le 3^e dimanche de juil., 2^e lun. de sept. et oct., dern. lun. de nov. — Pordic, lundi des Ram., 2^e lun. de sept. — Prénessay (la), 12 mai, 23 juin, 9 sept. — Quessoy, 3^e mardi de juin. — Quévert, lendemain des courses de Dinan (août), 8 sept. (ou le 17 si le 18 est un jeudi.) — Quilloc (le), 9 sept. — Quintin, 1^{er} mardi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août et déc., 3^e mardi de mars, 13 juillet, dernier d'août, 22 sept., 11 nov. — Quiou (le), 1^{er} mardi de juillet. — Roch-Derrien (la), vendredi après la Trinité, 7 sept. — Rostrenen, 1^{er} mardi de janvier, mardi après le 15 janvier, 1^{er} mardi de février, mardi après la Sexagésime, 2^e mardi de carême, mardi après la mi-carême, mardi de la Passion, mardi saint, mardi de Pâques, mardi avant l'Ascension, mardi après le 15 mai, mardi de la Pentecôte, 2^e et 4^e mardis de juin, 1^{er}, 3^e et 4^e mardis de juillet, 16 août, dernier mardi d'août, mardis après les 14 et 20 sept., mardi après le 15 oct., dernier mardi d'oct., mardi après la Toussaint, 1^{er} mardi de décembre, mardi après Noël. — Rouillac, 3^e mardi de juillet. — Runan, 26 mars, 11 juin, dernier samedi de juillet, 1^{er} samedi d'août, 9 sept., 18 oct., 27 déc. — Senven-Lehari, dernier lundi de mars, 24 août. — Sevignac, 21 avril, 15 juin. — St-Alban, 1^{er} lundi de septembre. — St-Barnabé, 2^e lundi de mars. — St-Brandan, lundi après la Quasimodo, 3^e lundi de juin, dernier lundi d'octobre. — St-Brieuc, 4^e mercredi de chaque

mois, sauf en septembre où la foire du 30 septembre tient lieu de foire mensuelle et les foires d'avril et d'octobre sont spécialement réservées aux chevaux, et 30 septembre. — St-Caradec, dernier mardi de février, mars, avril et mai. — St-Carreuc, 2^e mardi d'avril, lundi qui suit le 1^{er} dimanche de sept. — St-Connan, 1^{er} août, 12 déc. — St-Denoual, lundi qui suit le dimanche de la Fête-Dieu. — St-Donan, 2^e lundi d'oct. — Saint-Etienne-du-Gué, 1^{er} jeudi de mai. — St-Fiacre, dern. mercr. d'avril, lundi après le dern. dimanche d'août. — St-Gelven, dern. lundi de mars. — St-Gildas, 8 sept. — St-Gilles-du-Mené, 2^e lundi de juillet, 1^{er} lundi de sept. et 2^e lundi d'oct. — St-Gilles-Pligeaux, 3 mai, 6 déc. — St-Glen, sam. av. le 1^{er} dim. d'août. — St-Gouëno, 2^e lun. d'avr., 3^e lun. de juin, dern. lun. de juil., 4^e lun. de sept., 3^e lundi de nov. — St-Guen, lundi après le 22 juil., lundi après le dernier dimanche d'août. — St-Hélen, 5 juillet, 10 nov. — St-Igneuc, lundi après le 1^{er} dimanche de février, 20 juin. — St-Jacut-du-Mené, 2^e lundi de décembre. — St-Jouan-de-l'Isle, 26 juin, 28 déc. — Saint-Julien, 2^e lundi de mai. — St-Lormel, 1^{er} lundi de juillet. — St-Martin-des-Prés, 30 juin, 29 septembre. — Saot-Mayeux, 14 août, 5 novembre. — St-Michel-en-Grève, 14 septembre, 17 nov. (2 j.). — St-Nicolas-du-Pélem, 1^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, oct., nov., déc., 2^e et 4^e lundis de mai, 3^e lundi de sept. — St-Nicodème, 1^{er} lundi d'août. — St-Péver, 6^e mardi après Pâques, mardi apr. le 2^e dim. de sept. (à Avaugour). — St-Quay-Portrieux, 2^e lundi de janv., 1^{er} lundi de mai, 4^e lundi de sept. — St-Servais, 14 mai. — Ste-Tréphine, 3^e lundi de juin. — St-Vran, lundi apr. le 23 sept. (à Bodeu). — Tramain, 16 août. — Trébédan, 1^{er} lundi d'oct. — Trébry (à Bel-Air), samedi précédant l'assemblée de N.-D. de Bel-Air, laquelle a lieu le dimanche suivant le 15 juillet. — Trédarzec (au bourg), samedi suivant le 3^e dimanche de sept. — Trédias, 1^{er} lundi de juin. — Trégomeur, lundi qui suit le 4^e dimanche après Pâques. — Trégonneau, 4^e lundi après Pâques. — Tréguindel, samedi avant le dernier dimanche de sept. — Tréguier, mercredi avant le 15 janvier, mercredi avant la Purification, 3^e mercredi de février, mercredi de la mi-carême, mercredi saint, samedi de la Trinité, dernier mercredi de sept., avant-dernier et dernier mercredis d'oct., dernier mercredi de nov., mercredi avant Noël. — Trémel, jeudi avant le 4^e dim. de sept. — Trémereuc, lundi après le 10 août. — Trémour, 23 juin. — Tréméven, 15 janvier, 16 avril, 24 juillet, 15 oct. — Trévé, lundi qui suit le 13 sept. (lend. de la fête patronale). — Trévèneuc, lundi qui suit le dimanche le plus près du 25 avril. — Trigavou, lundi de la Pentecôte. — Uzel, près l'Oust, 3^e mercredi de chaque mois. — Vieux-Bourg (le), 9 août. — Vieux-Marché (le), 3^e mercredi de janv., févr. et mars, 4^e mercr. d'avr., 4^e mercr. de mai, 3^e mercr. de juin, août, sept., nov. et déc., 6 oct. — Vildé-Guingalan, le lundi qui suit le 24 juin. — Yffiniac, 2^e lundi de mai, 1^{er} lundi de juillet, 2^e lundi de sept., 4^e lundi de nov. — Yvias, mercredi qui suit le dimanche après le 13 juillet. — Yvignac, 2^e mardi de février, dern. lundi de septembre.

FOIRES DU FINISTÈRE

L'imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie MM. les Maîtres de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1^{er} septembre, les changements de foires et marchés.

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Beuzec-Cap-Sizun, lundi des Rogations.	Langolen, 28 mars, 28 mai, 28 septembre.
Briec, premier lundi de chaque mois.	Lanrioc, le 2 janvier et le lundi après le 3 ^e dimanche de juillet.
Clohars-Fouesnant, dernier lundi de mars et lundi après le 1 ^{er} dimanche de juillet.	Lanvern (C ^{ne} de Plounéour), 1 ^{er} octobre.
Confort (commune de Meilars), 25 janvier, 25 mars, 25 novembre.	Le Juch, 9 mai.
Concarneau, le lundi qui suit les 11 février, 11 mai, 11 août, 11 novembre.	Meilars, 15 mai, 1 ^{er} lundi de juillet, le 7 septembre.
Douarnenez, 3 ^e lundi de chaque mois.	Peumerit, 3 ^e mardi de chaque mois.
Elliant, les 5 janvier, mars, avril, septembre, 25 mai, 1 ^{er} décembre.	Ploaré, 3 ^e mercredi de mars et de septembre.
Ergué-Gabéric, lundi après le 2 ^e dimanche de septembre, à la chapelle de Kerdévat.	Plogastel-Saint Germain, dernier lundi de chaque mois à l'exception du mois de mai; 28 mai à Saint-Germain.
Forêt Foussnant (la), mercredi de Pâques, mardi de la Pentecôte, 2 ^e lundi de septembre.	Plogonnec, lundi qui suit le dimanche de la Passion, dernier lundi de novembre.
Fouesnant, mercredi qui suit le 3 ^e dimanche de juillet.	Plomeur, dernier lundi de mai.
Guegant, le dernier lundi de fév.	Plonéis, le 8 décembre.
Guilvinec, 3 ^e lundi de mars, mai, septembre et novembre.	Plonéour Lanvern, 13 de chaque mois.
Laududec, 10 de chaque mois.	Plouhinec, le deuxième lundi de septembre.
	Plovan, lundi qui suit le 3 ^e dimanche de septembre.
	Plözévet, lundi de la Trinité et le 1 ^{er} lundi de chaque mois.

PAPIER FAYARD

S'emploie contre les Clous et les Arcs. Apposer des bandelettes de PAPIER FAYARD pour activer l'élimination du pus et laver à l'eau phéniquée. Se trouve dans toutes les pharmacies. — UN SIÈCLE DE SUCCÈS.

Pont-Croix, 1 ^{er} et 3 ^e jeudi de chaque mois.	Tourelh, 1 ^{er} avril et lundi après le 3 ^e dimanche de septembre.
Pont-l'Abbé, 1 ^{er} jeudi de chaque mois.	Treguennec, 1 ^{er} vendredi après la Pentecôte.
Pouldavid (C ^{ne} Pouldergat), 1 ^{er} vendredi de chaque mois.	Tregunc, 5 janvier, dernier mercredi de février, 2 ^e mercredi d'avril, 1 ^{er} mercredi de juillet, septembre et novembre.
Pouldreuzic, le dernier jeudi de chaque mois.	Tréméoc, le lundi qui suit le 2 ^e dimanche de Pâques et 28 septembre.
Poullan, lundi après le 1 ^{er} dimanche de septembre.	Treminou (en Plomeur) 4 ^e samedi de septembre.
Quimper, 3 ^e samedi de chaque mois, 15 avril et 2 mai.	Tréogat, le mardi qui suit le 3 ^e dimanche de septembre.
Rosporden, 3 ^e jeudi de chaque mois, 7 janvier, 6 décembre.	
Saint-Ivy, le 1 ^{er} janvier, le lundi après le 2 ^e dim. après Pâques.	

Arrondissement de Brest.

Brèlès, 26 novembre.	Hôpital-Camfrout, 1 ^{er} lundi de janvier, mars, juin et septembre.
Brest, 1 ^{er} lundi de chaque mois, mardi avant l'Ascension, 6 octobre.	Irvilla, 4 ^e mardi de chaque mois.
Conquet (le), 10 ^e mai, 23 septembre.	Lambézellec, mardi avant le dimanche gras, 3 ^e mardi de chaque mois.
Daoulas, 1 ^{er} mercredi de chaque mois.	Landerneau, 3 ^e samedi de chaque mois, le 29 septembre et le 25 novembre; marchés francs pour la vente des bestiaux, 2 ^e lundi de janvier, mars, avril, octobre, novembre, décembre.
Dirinon, 3 ^e mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.	Landunvez, 22 décembre.
Folgoët, 9 janvier, 5 mars, 6 avril, 23 juin, 29 août et 9 septembre.	Lannilis, 1 ^{er} mercredi de chaque mois.
Gouesnou, la veille de l'Ascension, 25 octobre, 4 ^e jeudi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, septembre, novembre, et décembre.	La Roche, 1 ^{er} jeudi de chaque mois; marchés francs, 1 ^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.
Goulven, 20 avril et 2 juillet.	Lesneven, dernier lundi de chaque mois et 25 juillet, le 1 ^{er} lundi de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.
Guipavas, 2 ^e jeudi de chaque mois.	Loc-Eguiner, vendredi précédant le dimanche de la Trinité.
Guissény, 2 ^e samedi d'avril et d'octobre.	
Hanvec, 2 ^e jeudi de chaque mois et le 20 juillet.	

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1634

Collection importante de Caractères étrangers :

Grec, Russe, Hébreu, Arabe, C. libérien, etc. — Lettres accentuées. Caractères spéciaux pour Phonétique, Métrique, Algèbre, Mathématiques, Musique, Plainchant, etc.

Martvre (la), 25 avril, 2^e lundi de juillet.
 Plabennec, 2^e mardi de ch. mois.
 Plondalmézeau, 3^e lun de ch. mois.
 Ploudiry, 1^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.
 Plougastel-Daoulas, dernier jeudi de chaque mois.
 Plouguerneau, 3^e jeudi de chaque mois.
 Plouguin, 1^{er} jeudi de mars, juin, octobre et décembre.
 Plouvien, le 2^e samedi de janvier, avril et octobre.

Piourin-Plondalmézeau, 1^{er} jeudi de mai et d'octobre.
 Porspoder, dernier jeudi de mai.
 Relecq-Kerhuon (Le), 3^e mercr.
 St-Divy, 4^e mardi de janv., mars, mai, juil., sept. et nov.
 St-Éloi, le dern. jeudi de chaque mois, le lend.-m. de la St-Jean de juin, de la St-Laurent d'août, de la St-François de décembre.
 St-Marc, 4^e mardi des mois de mars, juin, sept. et déc.
 Saint-Pierre-Quilbignon, 1^{er} mardi de chaque mois.
 St-Renan, 1^{er} sam. de chaque mois.

Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le lundi après le dernier dimanche d'août, 19 septembre.
 Berrien, lundi après la Fête-Dieu, 4 décembre.
 Bolazer, samedi qui suit l'Ascension.
 Botmeur, dernier vendredi de mai, juillet, septembre.
 Brasparts, 1^{er} lundi de chaque mois, lundi après le dimanche des Rameaux, mardi de la Pentecôte.
 Bronnilis, le lundi après le 4^e dimanche de juillet.
 Carhaix, les 2^e samedis de janvier et de février, 13 mars, 1^{er} jeudi après Pâques, veille de l'Ascension, 30 juin, samedi après les 9 et 28 août, 20 septembre, 2 novembre (8 jours), 29 novembre; marché franc d'animaux de boucherie le mardi de chaque semaine.
 amaret-sur-mer, le 3^e mercredi des mois de janvier, juillet, août et octobre.

Cast, lundi après le 2^e dimanche de mai, lundi après le 3^e dimanche de juillet.
 Châteaulin, 1^{er} jeudi de chaque mois, 12 mars, 6 mai, 18 octobre (8 jours), 23 novembre.
 Châteauneuf-du-Faou, 20 janvier, 20 février, 3 et 20 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 20 septembre, 15 octobre, 11 novembre, 20 décembre.
 Cleden-Poher, 1^{er} mardi de mai et d'octobre.
 Cloître (Le), 4^e samedi de janvier et 4^e samedi après Pâques.
 Collorec, vendredi après la Trinité, 3^e lundi de mars, avril, mai, novembre, le lundi qui suit le 3^e dimanche de juillet et d'octobre.
 Coray, 2 janv., 2 et 25 févr., 26 mars, 28 avril, 19 mai, 28 juillet, 1^{er} août, 14 sept., 28 oct., 29 nov., 2^e mardi de décembre.
 Crozon, 2 et 7 janv., 3 févr., lundi gras, 26 mars, sam. avant le 15

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

IMPRESSIONS DE LABEURS
 Brochures, Journaux & Revues périodiques
 OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

avril, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 28 septembre, 9 décembre.
 Dinéault, le 22 février et 16 nov.
 Eder, lundi après le 3^e dimanche de Pâques.
 Faou (le), le dernier samedi de chaque mois, 17 janvier, 15 mars, 3 mai, 15 juin, 14 septembre, 10 octobre.
 Feuillée (la), 2^e mardi de chaque mois, 2 mai, 23 juin et 14 septembre.
 Gouézec, 25 mars, 25 mai et le 29 septembre.
 Huelgoat, 3^e jeudi de chaque mois, lendemain de la Purification, 1^{er} jeudi de carême, lendemain de l'Annunciation, 25 avril (jour de la Saint-Marc), 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre.
 Kergloff, le lundi qui suit le 2^e dimanche de septembre.
 Landeleau, 13 février, 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.
 Landevenec, 15 juillet, 24 septembre.
 Lanvéoc, 23 janvier, mercredi après Pâques, lendemain de l'Ascension, le jeudi après la St-Michel, 1^{er} novembre, 23 déc.
 Laz, 31 mars, 1^{er} mai, 3 juin, mercre di après le 3^e dimanche de septembre.
 Le Cloître-Pleyben, 4^e samedi de janvier, 4^e samedi après Pâques.
 Leonon, lundi de la Trinité, 2^e mardi de déc.
 Leuhan, 18 avril, lundi après le 1^{er} dimanche d'octobre.
 Locmaria-Berrien, lundi après le dimanche de la Trinité et après le dern. dimanche de septemb.
 Locronan, 1^{er} mardi de chaque mois.

Lopérec, le 3^e mercredi d'avril et 8 décembre.
 Loqueffret, 3^e vendredi de mars et septembre, lundi qui suit le dimanche de la Trinité.
 Ménéhom (en Plomodiern), 17 juin, 16 août, 9 septembre.
 Niver (en Eder), le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre.
 Pleyben, le 24 juin et le 25 septembre.
 Plomodiern, 27 février, 19 mai, lundi après le dernier dim. de septembre.
 Plonévez-du-Faou, 12 mai, vendredi précédant le dimanche de la Trinité (à St-Herbot), 25 janvier, 6 décembre.
 Plonévez-Portzay, 1^{er} lundi de mars et octobre.
 Plouyé, le lundi gras, dernier mardi de mai et 3^e lundi de septembre.
 Port-Launay, 12 février, 25 septembre.
 Poullaouen, 1^{er} lundi de janvier, lundi avant la Quinquagésime, 1^{er} lundi de mars, avril, 9 mai, lundi après le 1^{er} dimanche de juillet, 1^{er} lundi d'août, septembre et novembre.
 Quéménéven, lundi des Rameaux, 2 juillet, 29 août.
 Quimerc'h, le 19 avril.
 Roscaudel, dernier vendredi de février, 1^{er} vendredi de mai et juin et le lundi après le 14 septembre.
 Sainte-Anne-la-Palud (en Plonévez-Portzay), lundi qui suit le dernier dimanche d'août.
 Sainte-Anne (en Lanvéoc), vendredi avant la fête patronale de Sainte-Anne (26 juillet) ou 1^{er} dim. qui suit cette date.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631
 Le petit INDICATEUR SIMON
 Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways
 et des marées de Bretagne.

Saint-Fiacre (en Crozon), 10 mai.
 Saint-Hernin, 1^{er} mars, 15 juillet, 1^{er} octobre.
 Saint-Laurent (en Crozon), 14 juin, 11 août, 27 octobre.
 Saint-Nic, 10 avril, lundi après le 2^e dimanche d'octobre.
 Saint-Rivoal, mardi apr le 21 nov.
 Scrignac, 24 février, 1^{er} mardi d'avril, mardi qui suit le dernier dimanche de juin, 1^{er} août.

1^{er} mardi d'octobre, 21 décembre, mercredi de Pâques.
 Spézet, 28 avril, mardi de la Trinité, mardi après le 2^e dimanche de juillet, mardi après le 1^{er} dimanche de septem. et mardi après le 1^{er} dimanche d'oct.
 Telgruc, 18 mars, 12 octobre.
 Trégarvan, lundi après le 1^{er} dimanche de juillet.
 Trégourez, 24 juillet et 29 sept.

Arrondissement de Morlaix.

Berven, (en Plouzévédé), le 4^e jeudi de chaque mois.
 Botsorhel, mardi préc. le 23 avril et le mardi précéd. le 15 août.
 Cléder, 28 janvier, 18 novembre.
 Commana, d^e mardi de ch. mois.
 Guerlesquin, 1^{er} lundi de janvier, lundi des Rameaux, 4^e lundi de juillet, 1^{er} lundi d'octobre.
 Guiclan, 2^e lundi de février, avril, juin, août, octobre, décembre.
 Guimaëc, mardi après le 1^{er} dimanche de juillet.
 Guimiliau, 3^e lundi de chaq. mois.
 Lampaul, lundi après le 1^{er} dimanche de mai, 4^e vendredi de janv., fév., mars, oct., nov., déc.
 Landivisiau, foire St-Mathieu, 15 et 22 sept., mardi qui suit le 2^e lundi de juil., 2^e merc. des autres mois. Marches francs pour animaux de bouch. tous les merc. des mois de mai, juin, juillet, août, sept., octobre.
 Lanhouarneau, 25 avril, 6 mai, 14 juin, 17 juillet.
 Lanmeur, 1^{er} vendredi et 1^{er} samedi d'oct., 9 déc., 2^e lundi de carême, 11 juin et 6 mai.

Lannéanou, 25 mars, 24 juin, lundi après le dernier dimanche d'août, 26 décembre.
 Le Cloutre, dernier jeudi de chaque mois, lundi après la Trinité.
 Loc-Eguimier-Saint-Thégonnec, 4^e samedi de janvier, février, mars, avril, septembre et octobre.
 Lochrist (en Plounevez), 24 sept.
 Mesaul, 1^{er} jeudi de chaque mois, (ces foires se tiennent au hameau de Sainte Catherine).
 Morlaix, 2^e samedi de chaq. mois, 2^e foire aux chev. le 15 mars, jeudi apr. la Pentecôte, 4 juil., 15 et 16 octobre, 25 novembre.
 Penzé (en Taulé), 1^{er} lundi de chaque mois, 29 septembre.
 Pleyber-Christ, 2^e jeudi et 4^e lundi de janvier, février, mars, novembre et décembre.
 Plouégat-Goérad, 22 janvier, 20 juillet, 22 décembre.
 Plouescat, 1^{er} samedi de chaque mois à l'exception d'août et d'octobre, 10 août, 18 octobre.
 Plouézoch, 17 janvier, 20 avril, 17 juillet, 27 décembre.

Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1631
 IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZÉVIRIENS
 Collection variée d'Ornements typographiques anciens
 RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Plougonven, 2^e mercredi de mars, 18 mai, 4^e mardi de sept., et le 4^e mardi de décembre.
 Plouigneau, 2^e lundi de janvier, mercredi des Cendres, le vendredi apr. l'Ascension, 2^e mardi de septembre, lundi après la Foire-Haute de Morlaix.
 Plounéour-Ménez, 3^e mardi de chaque mois.
 Plounevez-Lochrist, 3^e jeudi de janvier, mars, mai et novemb.
 Plourin, 13 octobre.
 Plouvorn, dernier samedi de chaque mois et le 17 octobre (quand cette dernière foire coïncidera avec un dimanche ou un jour férié, elle sera renvoyée au dernier samedi du mois).
 Ponthou (le), 1^{er} samedi de janv., mars, mai, juil., sept., nov.
 Relecq. (en Plounéour-Ménez), 1^{er} mercredi des mois de jan-

vier, avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre; 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre, 7 décembre.
 Saint-Eutrope (en Plougonven), 30 avril et 9 octobre.
 Saint-Pol-de-Léon, 4^e mardi de chaque mois.
 Saint-Sauveur, 1^{er} vendredi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.
 Saint-Thégonnec, foire aux bestiaux le 1^{er} mardi de chaque mois; foire aux chevaux le 1^{er} jeudi de carême, 2^e mardi de juillet, 10 septembre, jeudi avant le 1^{er} vendredi d'octobre.
 Sibiril, 28 octobre, 6 et 27 décembre.
 Sizun, 3^e jeudi de chaque mois, 3^e lundi de novembre jusqu'à fin avril.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, 1^{er} mardi de chaque mois.
 Bannalec, 2^e mercredi de janvier, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1^{er} mercredi de février, mars et avril.
 Guilligomar'ch (au hameau de Saint-Eloy), lundi après le 2^e dimanche de juillet.
 Kernével, 2^e lundi de fév., avril, juin, sept., octob. et novemb.
 Melgven, 2^e mercredi de février et mars, lundi de la Trinité, dernier lundi d'août, 1^{er} mardi d'octobre et 26 décembre.
 Moëlan, 2^e jeudi de mars, mai, juin, et 1^{er} jeudi de septembre.
 Pont-Aven, 3^e mardi de janvier, 1^{er} et dernier mardi de carême, 6 mai, 23 juin, 1^{er} mardi de

juin, juillet, septembre, mardi avant la Saint-Michel, 1^{er} décembre et mardi avant Noël.
 Querrien, 4^e jeudi de janvier, avril, juin et octobre.
 Quimperlé, 3^e vendr. de janv., fév., mai, juin, nov., et 24 déc, lundi de la Passion, jeudi-saint, 24 juillet, 10 août, 29 septembre, 17 et 28 octobre.
 Riec-sur-Bélon, le 3^e lundi de carême, le lundi de la Trinité, le lundi après le 8 sept. et le 3^e lundi de décembre.
 Scaër, 15 janv., 15 fév., 12 mars, 10 avril, 3 mai, samedi après la Fête-Dieu, 1^{er} juil., 1^{er} et 24 août, 7 sept., 1^{er} oct., 2 et 23 nov., 16 déc.
 Saint-Thurien, 3^e mercredi de fév., avril, juin, sept., nov., et déc.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie SEUL les Maîtres de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1^{er} septembre, les changements de foires et marchés.

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Abbaretz, marché et foire 1^{er} samedi de chaque mois, 20 juillet, 23 septembre.
 Agrefeuille, 2^e jeudi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, novemb. et décemb.
 Ancenis, jeudi de chaque semaine, 4 mars, jeudi après le 11 juin et le 2 juillet lorsque ces dates ne tomberont pas un jeudi, 30 novembre; marché d'animaux gras, 2^e et 4^e mardis de chaque mois.
 Arthon-en-Retz, 25 janvier, 8 et 25 février, 6 mars, 1^{er} mardi après le 25 mars, 12 avril, 2 mai, 11 juin, 2^e jeudi de juillet, 15 juillet, 2^e et dernier jeudi d'août, 6 et 22 septemb., 2^e jeudi d'octobre, 7 novembre, 2^e jeudi de novemb., 6 décemb.
 Assérac, 6 janv., 10 fév., 30 mai, 24 juin, 15 juillet, 9 et 29 septembre; à Pont-d'Armes, 8 av.
 Avesac, 20 janvier, 3^e mercredi de février, 1^{er} mardi après le dimanche de la Passion, 23 mai, 14 octobre.
 Barbechat, le lundi de Pâques.
 Basse-Goulaine, 6 août.
 Belligné, 3^e lundi de janvier, lundi avant le 3^e mardi de février.
 Bernerie (La), 3 novembre, dimanche de la Quasimodo assemblée-gagerie.
 Besne, 1^{er} jeudi de janvier.
 Bignon (Le), 1^{er} mardi de janvier, de février, de mars, d'août et décembre, 15 mai.
 Blain, 1^{er} mardi de chaque mois, mardi gras, mardi de la mi-carême, jeudi de Pâques, 10 et 20 août, 4 oct., 2 nov.; à l'Eraudais, lundi de Pâques; à St-Emilien, 1^{er} jeudi de février, 17 sept.; à St-Omer, 13 janvier.
 Boissière-du-Doré (La), 3^e lundi de févr., mars, avril et décembre.
 Bonœuvre, 24 avril.
 Bouaye, 10 avril, 3 septembre.
 Bouée, mardi gras, lundi de la Pentecôte, 8 décembre.
 Bouguenais, 10 février, 1^{er} mars, 20 avril, lundi avant l'Ascension, 30 juin, lendemain du dernier dimanche de juillet.
 Bourgneuf, 20 février, dernier mardi d'avril, 2^e lundi d'août, dernier mardi de septembre, 10 octobre; à St-Syr, 3^e lundi de mars, 16 juin, 8 sept.
 Boussay, 2^e mardi de ch. mois.
 Bouvron, 2^e jeudi de janvier, 3^e jeudi de février, 20 mars, 10 mai, 1^{er} décembre.
 Braius, 12 fév., 10 mai, 11 août.
 Campbon, dern. samedi de janv., 3^e samedi de fév., jeudi après la mi-carême, 1^{er} samedi d'avril, 3^e jeudi de décembre.

Carquefou, 2^e lundi de janvier, 27 févr., 13 avril, 22 juill., 2 nov. févr., 12 déc.
 Casson, 12 févr., 12 déc.
 Cellier (Le), 3^e samedi de janvier, 2^e samedi de février et de déc.
 Chapelle-Basse-Mer (La), 19 mars, 1^{er} août; à Saint-Simon, 28 oct.
 Chapelle-des-Marais (La), dernier samedi de janv., 1^{er} samedi de carême, lundi saint, 16 mai, 8 juin, dernier samedi de déc.
 Chapelle-Glain (La), 7 mai, 23 juin, 28 octobre.
 Chapelle-Heulin (La), 30 avril, 3^e jeudi de chaque mois.
 Chapelle-Launay (La), der. lun. de jan., 4 mai, 26 août, 9 oct., 5 déc.
 Chapelle-Saint-Sauveur (La), 1^{er} mardi d'avril.
 Chapelle-sur-Erdre (La), 3^e lundi de janvier, lundi de Pâques.
 Chateaubriant, tous les merc., 13 et 14 sept., 1^{er} mardi apr. la Touss.
 Chateauthébaud, 1^{er} jeudi d'avril.
 Chauvé, 1^{er} janv., 3 fév., 13 mars, 12 mai, 13 sept. et 12 nov.
 Cheix, 15 novembre.
 Chénéré, 8 janvier, 10 février.
 Chevrolière (La), 1^{er} jeudi de janv., février, mars et avril.
 Clion (Le), 15 janv., 10 fév., 6 nov.
 Clisson, 1^{er} et 3^e vend. de janv. févr., mars, avr., mai et juin, 1^{er} vendredi après Pâques.
 Conqueruil, 2^e jeudi de janvier, 16 février, 25 mai, 25 août.
 Cordemais, 15 janvier, 20 avril, 1^{er} jeudi de septembre et d'oct., 2^e jeudi de novembre, 15 déc., (marché le jeudi).
 Couéron, 20 janvier, 28 mars, 23 août, 18 oct., 3^e jeudi de novembre; marché de porcs le 3^e jeudi de fév., et mai, 20 nov.
 Couffe, 3^e lundi de janv. et de déc.
 Croisic (Le), du dernier dimanche de juil. au 1^{er} dimanche d'août.
 Crossac, dern. sam. de fév., 9 mai.
 Derval, 2^e mar. de ch. m. le vend. ap. la mi-carême, mardi ap. la Quasi. et le lun. ap. la S.-Clair.
 Donges, dern. lundi de janvier, 1^{er} lundi de carême, lundi apr. l'Ascension, 2^e lundi de juil., 11 nov.
 Doulon, 25 mars, 24 décembre.
 Drefféac, 30 avril.
 Erbray, 3^e lundi de carême.
 Escoublac, 11 mars, 3 av., 13 mai, lundi après la mi-août, 25 janv.
 Fay, 18 janv., 25 fév., 17 mars, 22 juillet, 28 août, 12 nov., 2^e jeudi de décembre.
 Fégréac, 3 février, 6 mars, mardi après la Quasimodo, 28 mai, 2^e jeudi de décemb. et de janv.
 Frossay, 3^e jeudi de chaque mois (marché de porcs), 11 avril, 14 mai, 25 août, 29 octobre.
 Frossay, 8 fév., 1^{er} mars, 8 avril, 9 mai, 1^{er} lundi de juil., 2 août, 9 sept., 2^e merc. d'oct., 20 déc., 2^e mercredi de novembre.
 Gavre (Le), 2^e vend. de fév., 16 oct.
 Grand-Auvorné, 15 mai, 15 juil.
 Grand-Champ, 17 et 29 janvier, 22 décembre.
 Guéméné, samedi après la mi-carême, 24 juin, 26 juil., 30 août-29 sept.; à Beslé, 1^{er} mardi de carême; à Guénouvry, 3^e jeudi de février à Guénouvry.
 Guenrouet, 1^{er}, 3^e sam. de janv., 2^e jeudi de février, 2^e samedi de mars, 2^e jeudi d'av., 19 mai, dern. sam. de déc.
 Guérande, 2 janv., 3 et 6 fév., 2 et 20 mars, 11 et 26 avril, 19 mai, 1^{er}, 14 et 30 juin, 20 juil., 11 août, 3, 19 et 28 sept., 19 et 29 octobre, 20 novemb., 11 dé.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LETTRES DE MARIAGE
 et d'Invitation aux Noces

Haute-Goulaine, 21 mars, 11 nov.
 Haic-Fouassière (La), dernier lund.
 di de mars, 16 août.
 Herbignac, 5 fév., 19 fév., lun. ap.
 la mi-carême, 6 mai, 3 et 17 juin,
 8 juillet, 19 août, 16 sept.,
 14 oct., 29 nov. et 17 déc.; à
 Pompas, 2^e lund. de janv., 10 mai.
 Héric, 3^e joudi de chaque mois
 sauf février, 1^{er} jeudi de févr.,
 8 mars, 8 juil., 25 sept., 20 nov.
 Issé, dernier samedi de janvier,
 8 sept., 3^e samedi de déc.
 Jans, 3^e sam. de janv., fév. et nov.
 Joué-s-Erdre, 2^e mardi de janv.,
 la veille du dim. des Rameaux,
 25 mai, 6 juin, 2 octobre.
 Juigné, le lundi de Pâques.
 Landrean, 2^e jeudi d'avril.
 Lavau, le lundi après le 24 août.
 Legé, le 3^e mardi de janv., fév.,
 mars, 24 av., 3^e mardi de mai,
 juin, juil., août, sept., oct. nov.
 et décembre.
 Ligné, 2^e sam. de janv., 1^{er} lund.
 de mars, 10 mai, 15 juil., 1^{er} oct.
 1^{er} samedi de décembre.
 Limousinière (La), dern. mardi de
 janv., fév., nov. et décembre.,
 24 mars, 1^{er} mai, lundi de la
 Pentecôte, 3^e joudi d'oct.
 Loroux-Bottreau (Lo), 2^e mardi de
 chaq. mois, 3 fév., de Pâques à la
 St-Jean, tous les mardis, 25 nov.
 Louisfert, lundi de Pâques.
 Lusanger, 2^e jeudi de fév. et de déc.
 Machecoul, 1^{er} mer. de ch. mois,
 25 juin, 3^e mer. de sept. et d'oct.
 Madeleine-de-Guérande (La),
 6 fév., 14 juin et 19 septembre.
 Maisdon, 2^e mardi de janv. et fév.
 Malville, 12 juil.; à la Colle, 16 sept.,
 26 nov., samedi av. Carnaval.
 Marsac, 21 mai, 16 sept., 4^e sam.
 de janvier.

Massérac, 5 mai, 4^{er} oct., 29 janv.
 Maumusson, 27 janv., 27 fév., 30 de.
 Mauves, 1^{er} lundi de fév., 3^e lund.
 di de mai et d'août, 10 oct.;
 marchés au chanvre, le lundi
 qui suit le 15 des mois de janv.,
 fév., mars, avr., mai, nov. et déc.
 Meilleraye-de-Bretagne (La), 1^{er}
 lundi de chaque mois, 4^e mardi
 de janv. et de févr., 25 mars,
 10 juillet, lundi après le 10 oct.,
 4^e mardi de nov. et déc.
 Mésanger, 2^e samedi de février,
 11 mai, 22 juillet.
 Mesquer, 26 mai, 26 août.
 Missillac, 12 janv., 28 fév., 18 av.,
 26 mai, 22 juin, 1^{er} août, 24 mars,
 14 décembre.
 Moisdon, dernier lundi de chaque
 mois, mardi de Pâques, 1^{er} juin,
 24 décembre.
 Montbert, 3^e mercredi de fév.,
 mars, avril, mai, juin, août et
 septembre., 23 juillet; à Genes-
 ton, 3^e mer. de janv., 13 nov.,
 dern. mer. de fév., avril et déc.
 Montoir, 1^{er} mar. de mars, avr. et
 sept., 15 mai, der. mardi de mai,
 25 juin, 11 juil., 3 août, 26 sept.,
 15 oct.; marc. tous les mard.; à
 St-Malo-de-Guersac, 20 avril.
 Mouais, sam. ap. le dimanche de la
 Quasimodo.
 Moutiers (Les), 18 avril.
 Mouzeil, 23 janvier, 26 février,
 lundi de Pâques et 26 décembre.
 Nantes, 8 janv., 1^{er} févr., 15 mars,
 25 avr., 25 mai, 8 juin, 8 juil.,
 8 août, 8 sept., les Guibrays, tous
 les samedis de sept., 11 oct.,
 8 novembre, 1^{er} décembre à
 St-Joseph-de-Portric, 4 mar-
 Nort, 1^{er} et 3^e vendredis de chaque
 mois, 23 avril, 25 juin, 9 et
 29 août, 8 sept., 11 nov.

Notre-Dame-des-Landes, 12 janv.,
 10 févr., 12 mars, 17 avr., 13 oct.
 Noyal, 1^{er} lundi d'octobre.
 Nozay, les lund. ap. les Rois, ap. la
 Chandel., lundi gr., ap. la mi-
 car., de Pâq. fleur., de la Quas-
 tes Rogat. sain. veille de la Pen-
 tec., 1^{er} août, foire de la S. Pierre,
 lund. et mardi ap. le 8 sept. dite
 lund. et mardi ap. la S. foire de
 Beaul., lundis ap. la S. foire de
 Mich., ap. la Touss., 25 nov., lund.
 di av. Noël, marc. tous les lundis.
 Orvault, 24 janv., lundi de Pentecôte,
 18 septembre.
 Oudou, 8 avril, 11 nov.
 Paimbœuf, 2^e mardi de mars,
 1^{er} avril, 15 mai.
 Pannocé, 2^e lund. de janv., févr., mars.
 Pallet (Le), 29 sept., 27 décembre.
 Paulx, 20 fév., 3^e j. d'av., 20 déc.
 Pellerin (Lo), 21 janvier, 5 mars,
 5 avr., 1^{er} joudi de juin, 16 août,
 25 sept., 5 nov., 23 déc.
 Petit-Auverné, la veille du 3^e mar-
 di de février, 14 juin.
 Petit-Mars, 24 février, 10 août,
 8 sept., dernier samedi de déc.
 Pierric, 3^e samedi de janvier, mar-
 di après la mi-carême.
 Pin (Le), 30 janv., 2^e samedi de
 mars, 17 septembre.
 Piriac, 11 novembre.
 Plaine (La), 8 mars.
 Plessé, 4^e jeudi de chaq. mois, 1^{er}
 et 3^e mer. de fév., 2 mai, 22
 sept., 11 oct., 3^e mer. de déc.,
 1^{er} mer. de dec. et de janv.
 Pontchateau, lundi apr. le 15 janv.,
 lundi gras, 3^e lundi de carême,
 mi-carême, lundi de la Passion,
 de Pâques, 3^e lundi de Pâques,
 14 mai, 11 juin, 22 juil., 1^{er} sept.,
 1^{er} lund. d'oct., lund. ap. le 2 nov.,
 2^e lund. de déc.; marc. le lundi.
 Pt-St-Martin, 26 fév., 27 mars 20 av.

Pornic, 19 janv., 25 mars, 15 juin,
 2 sept., 15 oct., 1^{er} déc., merc.
 précédant le 25 décembre.
 Pornichet (St Seb.), 12 févr., 6 août.
 Port-St-Père, 28 janv., 18 fév., 23
 mars, mardi après la P. ntecôte,
 lundi après la St-Michel, 18 nov.,
 30 décembre.
 Pouille, 3^e lundi de février
 Prinquiau, 2^e lundi après Pâques,
 28 septembre.
 Puceul, 10 mars, 2^e jeudi de
 déc., 31 déc.; à la Chevallerais
 dernier jeudi de février.
 Quilly, 2^e sam. de janv., 4^{er} fév.,
 2^e jeudi de carême, 3^e samedi
 d'avril, 24 mai, 15 décembre.
 Regrippière (La), dern. mardi de
 fév. et de mars, 15 avr., 18 oct.
 Remaudière (La), 25 mars, lund.
 de la Pentecôte.
 Remouillé, 1^{er} jeudi de janvier,
 février, mars et avril.
 Rezé, 2^e lundi de janv., 25 févr.,
 30 mars, 25 juillet, 3^e jeudi
 d'avril, mai, juin, août, sept.,
 oct., nov. et déc.
 Riaille, 1^{er} mardi de chaque
 mois, 30 avril, 25 août, 29 sept.
 Rouans, 8 janv., 8 mars, 17 sept.,
 25 oct., 23 nov., 1^{er} lund. d'août.
 Ruffigné, sam. après les rogat. aus.
 Rouge, 3^e mardi de févr., lund.
 de Pâques, 1^{er} jeudi de sept.
 Rouxière (La), 26 févr., 14 mai.
 Saffre, 2^e sam. de janvier, février,
 déc., 30 juin.
 Saint-Aignan, 15 juin.
 Saint-André-des-Eaux, 18 janv.,
 15 fév., 26 mars, 23 av., 25 mai
 et 25 septembre.
 Saint-Aubin-des-Châteaux, 1^{er}
 mardi d'avril et de septembre.
 Saint-Colombin, 1^{er} lund. de janv.,
 février, mars et avril.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631
 IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZÉVIRIENS
 * Collection variée d'Ornements typographiques anciens
 RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631
 TIRAGE DES ILLUSTRATIONS
 GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC
 CHROMOTYPOGRAPHIE

Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 15 janvier, 21 mars.
 St Etienne-de-Corcoué 2^e mardi de janvier et de février.
 St-Etienne-de-Mont-Luc, 1^{er} sam. de ch. mois sauf le 1^{er} sam. d'avr., 4 fév., 4 mars, 28 avr., 4 août, 12 sept., 1^{er} mar. d'oct., 4 nov.; 27 déc., marché de porcs, 1^{er} mardi de chaque mois.
 Saint-Fiacre, 2^e lundi de mars, 30 août, 2 novembre.
 Saint-Gildas-des-Bois, 2^e mardi de janv., févr. et déc., 22 mars, 26 avr., 12 mai et 29 octobre.
 Saint-Herblain, 28 fév., 18 avril.
 Saint-Herblon, 15 avril, 20 juillet.
 St-Hilaire-de-Chaléons, 1^{er} lundi de janv., févr. et déc., 10 nov.
 Saint-Jean-de-Boiseau, 4^e jeudi de sept., jeudi apr. le 10 nov.
 Saint-Jean-de-Corcoué, 1^{er} jeudi de janv., de mars et déc., 30 août.
 St-Joachim, sam. av. le dim. de la Passion, 24 mai, sam. ap. le 24 juil., 6 sep., 40 oct. et 22 nov.
 Saint-Julien-de-Concelles, 2^e avril, 24 août.
 Saint-Julien-de-Vouvantes, 24 fév., mardi après la mi-carême, 4^e mardi de mai, 28 août.
 Saint-Leger, 14 avril.
 Saint-Lumine-de-Coutais, 9 mars, 9 septembre.
 Saint-Lyphard, 20 janv., 23 fév., 17 mars, 5 avr., 6 juin, 42 juil.
 Saint-Mars-de-Coutais, 14 février.
 Saint-Mars-du-Désert, 2^e lundi de février, 10 avril.
 Saint-Mars-la-Jaille, 3^e mardi de janv., fév., mars, oct., 22 avril, 21 mai, 21 juil., 27 août, 16 sept., 22 nov. (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu la veille); 8 juin et 13 décembre (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu le lendemain); marché aux bestiaux le 1^{er} samedi de janv., févr. et mars.
 Saint-Même, 30 mars.
 St-Michel, 13 fév., 12 mai, 29 sept.
 Saint-Molf, 16 janvier, 26 févr., 1^{er} avril, 10 juin.
 Saint-Nazaire, tous les vendredis, 7 mars, 30 avril, 1^{er} juillet, 15 sept., 18 nov., 30 décembre; à l'Immaculée-Conception, 15 mars, 15 avr. et 9 mai.
 St-Nicolas-de-Redon, 3^e lundi de février, 1^{er} mars, 9 mai.
 St-Père-en-Retz, 13 janv., 23 janv., 15 févr., 19 mars, 22 avr., jeudi avant l'Ascension, merc. après la Pentec., 20 juin, 1^{er} lundi de juil., 20 juil., 20 août, 18 sept., 6 et 29 oct., 16 nov., 10 et 27 déc.
 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 2^e mercredi de chaque mois.
 Saint-Sébastien, lundi après le dernier dimanche d'août.
 Saint-Sulpice-des-Landes, 3^e sam. de févr., 12 décembre.
 Saint-Viaud, 20 févr., 9 octobre.
 Saint-Vincent-des-Landes, 22 janvier, 22 juillet.
 Ste-Anne de Campbon, der. mar. de jan., 1^{er} mar. de car. et d'av.
 Sainte-Luce, 1^{er} mars.
 Sainte-Pazanne, 18 janv., 19 mai, 22 juillet, 1^{er} vend. de février, mars, juin, août, sept., oct. nov. et déc.
 Ste-Reine, 15 mars, 8 mai.
 Sautron, 10 janvier, 10 mars, 2 mai, 8 déc.
 Savenay, 22 janv. ou le mercredi suivant, veille du Jeudi-Gras, veille de la mi-carême, merc. après Pâques, 2^e mercredi apr.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un stylographe et un réservoir d'encre : Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50; franco poste : 2 fr. 75. — Le bâton d'encre : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50.

la Pentecôte, 4 juillet, 16 août, 14 septembre, 3^e mercredi d'oct. 2^e mercredi de nov., 1^{er} mercredi de déc. et 22 déc.; 1^{er} mercredi de bestiaux le merc. depuis la mi-carême au 4 juil.; Marché ordinaire tous les merc.
 Sèvérac, 15 avril.
 Sion, 1^{er} mardi de janv., févr., mardi après la mi-carême, le mardi des Rogations, 27 sept., 1^{er} mardi de décembre.
 Sorinières (Les), 3^e samedi de janvier, 16 fév., 2^e lundi de mars, 3^e samedi de mars, 24 mars, 6 mai, 25 juin.
 Soudan, veille du 1^{er} mercredi de février, lundi après la Pentecôte.
 Soulvache, lundi de Pâques, 1^{er} mardi de juin.
 Sucé, 22 janv., le lend. de la fête du der. dimanche d'août, 26 déc.
 Tellé, 25 janv., 3^e lundi de mars, 19 juin, 8 décembre.
 l'empie (Le) 30 janv., lundi après la mi-carême, 20 mai, 15 juil., 20 septembre, 7 novembre.
 Thouaré, marché au chanvre, 1^{er} lundi de janv., févr., mars, avril, mai, nov. et décembre.
 Touches (Les), 4^e sam. de janv., 13 mars, 1^{er} merc. d'av., 1^{er} mai.
 Touvois, 23 janv., 10 mai, 2^e lundi de fév., mars, avril et déc., lundi de la Trinité, au Val-de-Morière, 30 sept.
 Trans, 1^{er} lundi de janvier, 3^e samedi de fév., 18 nov.
 Treffieux, 2^e samedi de janvier, février, mars et décembre.
 Treillières, 8 févr., 23 mars; à la Mênardais, 16 janvier.
 Vallet, 4^e mardi de chaque mois, sauf en mars, où la foire a lieu le 1^{er} lundi.
 Varades, 1^{er} et 5^e lun. de ch. mois, 4^e mar. de jan., 28 fév., 4^e mar. de mars, 17 avril, 15 mai, 2^e mardi de sept., 4^e mardi de nov.
 Vay, jeudi après le 15 mai, 1^{er} sept.; à la Grignolais, 3^e lundi de janvier.
 Vertou, 2^e lundi d'avril, 3^e sam. de décembre.
 Vieillevigne, 9 mai et le 3^e lundi des autres mois, 3 novembre.
 Vigneux, 3^e mercredi de chaque mois, 4^e mardi de janv., 19 mars, lendem. de la Trinité, 18 nov.; à la Paclais, 14 févr. et 14 avr.
 Vritz, 8 mai.
 Vue, 9 janvier, 2^e jeudi d'août, 25 sept.; Assemblée-gagerie, 2^e dimanche de mai.

FOIRES DU MORBIHAN

NOTA. — Les Foires qui coïncident avec le dimanche ou une fête gardée se tiennent le lend. matin, excepté celles du Faouët, qui sont toutes remises au mardi suivant, et celle d'Erdeven du 18 avril, remise au samedi suiv.

Le 1^{er} lundi de chaque mois, Ploërmel (marché de quinzaine pour les cochons), Questembert, Pontivy.

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, Cléguère, Inguiniel.

Le 1^{er} jeudi de chaque mois, Guiscriff, Locminé, Malestroit.

PAPIER FAYARD S'emploie sur les CORS et CEILS DE PÉDRIX. Après un bain de pied à l'eau tiède, enlever la partie externe et continuer par des applications de PAPIER FAYARD.

Dans toutes les pharmacies.

Un siècle de succès.

Tous les jeudis de chaque mois, Guémene.
 Le 1^{er} vendredi de chaque mois, Mauron, Pluméliau.
 Les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois, Vannes.
 Le 2^e et le 4^e lundis de chaque mois, Pontivy.
 Les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois.
 Le 2^e mardi de chaque mois, Pluvigner, Rochefort, la Trinité-Porhoët.
 Le 2^e mercredi de chaque mois, Bubry, Crédin, Rohan.
 Le 2^e jeudi de chaque mois, Langonnet.
 Le 2^e vendredi de chaque mois, Elven.
 Le 2^e et le dernier samedis de chaque mois, Josselin.
 Le 3^e lundi de chaque mois, Ploërmel, Pontivy.
 Le 3^e jeudi de chaque mois, la Roche-Bernard.
 Le 20 de chaque mois, Malausac.
 Le 4^e mercredi de chaque mois, Guer, Rohan.
 Le dernier mardi de chaque mois, Trinité-Porhoët.

Marchés : Le 1^{er} lundi de chaque mois, Auray ; le lundi de chaque semaine, Ploërmel (marché aux veaux) ; le mardi, Ploëren, Caden ; le mercredi, le Faouët, Guer (marché aux veaux), Peillac, Vannes ; les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, Guiliers (marché aux veaux, moutons et pores) ; le jeudi de chaque semaine, du 4 mai au 22 septembre, la Roche-Bernard (marché aux vaches) ; le jeudi, St-Gravé (marché aux veaux et aux moutons), Hennebont ; le vendredi, Malausac ; le samedi, Baud, Sauzon (marché aux bestiaux), Vannes.

Janvier. — Le 2, Languidic, Peillac. — Le 1^{er} lundi, Gourin. — Le 1^{er} mardi, Carentoir, Melrand, Quistinic, Pluméliau. — Le 1^{er} mercredi, Naizin, Ploëmeur (si cette foire coïncide avec celle de Pont-Scorff, elle sera remise au lendemain). — Guiliers, Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 1^{er} samedi, Noyal-Muzillac, Saint-Dolay. — Le 6, Sauzon. — Le mercredi après le 6, Péaule. — Le 10, Saint-Laurent. — Le 2^e lundi, Billiers. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff. — Le 2^e samedi, Croisty. — Le 13, Saint-Jean-Brevelay. — Le 3^e lundi, Plouay. — Le 11, Sarzeau. — Le 14, Landévant. — Le 15, Limerzel, St-Perreux. — Le 17, Hennebont, Muzillac. — Le 21, Plouay. — Le 22, le Faouët, St-Vincent. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Elven, Plouray, Theix. — Le 4^e mer., Bubry. — Le 4^e vend., Muzillac. — Le 4^e sam., la Gacilly. — Le der. lun., Auray. — Le der. sam., Baud, Kernascleden en St-Caradec-Trégomet. — Le 25, Séglien, Noyal Muzillac. — Le 26, St-Laurent. — Le 29, Cobi-gnac en Berric. — Le sam. av. le dim. de la Septuagesime, Brandérian.
Février. — Le lundi avant le lundi gras, Grand-Champ. — Le 1^{er} lundi, Ploerdut. — Le 1^{er} mardi, Carentoir. — Le 1^{er} mercredi, Marzan, Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le samedi, la Gacilly. — Le merc. précédant de 15 jours les Cendres, le Faouët. — Le mercredi qui précède les Cendres, Rohan. — Le 2, Locou en Quelven, Plouhinec. — Le 3, Pluvigner, Guidel. — Le 8, Sarzeau.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 45 — Reliure pleine toile
 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55

Le 2^e mardi, Pont-Scorff. — Le 9, la Chapelle-St-Gildas en Guégon, Saint-Jacut. — Le 10, le Palais, Silfiac. — Le 12, Muzillac. — Le 15, Plougoumelen, Pénestin. — Le 2^e sam., St-Tugdual. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 18, Bieux, Plouay. — Le 19, Belz. — Le 22, Ambon, Gourin. — Le 4^e mer., Bubry. — Le 4^e vendr., Muzillac. — Le 24, Camoël, Kernascleden en St-Caradec-Trégomet. — Le dern. sam., St-Caradec-Trégomet. — Le 27, Arzal. — Le 28, Surzur. — Le mardi gras, Augan, St-Gérand, la Trinité-s-Mer, Pluméliau (foire des gages au bourg).

Foires du Carême. — Le mardi après le 1^{er} dimanche, Nivillac. — Le 1^{er} lundi de carême, Plumergat. — Le 1^{er} vendredi, Séné. — Le 2^e mardi, le Faouët. — Le 2^e vendredi, Plescop. — Le 3^e lundi, Guidel. — Le lendemain, Carentoir. — Le jeudi suivant, Noyal Pontivy. — Le 3^e samedi, Vannes, la Gacilly, en Bubry. — Le 4^e lundi, Languidic. — Le 4^e mardi, Saint-Yves. — Le 4^e vendredi, Burgos en Grand-Champ. — Le 4^e samedi, le Palais. — Le jeudi av. la Passion, Mangolérian. — Le samedi, veille de la Passion, le Faouët. — Le mercredi après la Passion, Auray. — Le jeudi, Vannes, Hennebont. — La veille des Rameaux, Baud. — Le lundi après les Rameaux, foire de bijouterie, etc., à Lorient (8 jours), Pontivy. — Le mercredi saint, Plouay. — Le jeudi saint, la Roche Bernard. — Le samedi saint, Plouay.

Mars. — Le 1^{er}, Languidic, Plumelec. — Le 2, Peillac, grande foire foraine à Pontivy (on y vend des draps de Tours, Falaise, bi-jouterie, etc.). — Le 4^{er} mardi, Melrand, Quistinic, St-Antoine en Ploërmel. — Le 4^{er} merc., Guiliers, Naizin. — Le 1^{er} jeudi, Missiria. — Le 1^{er} vend., Plouray. — Le 1^{er} sam., St-Fiacre en Melrand. — Le 4, Plouay. — Le 6, Trédion. — Le 8, Péaule. — Le 10, Guéhenno, Pont-Scorff, St-Laurent. — Le 2^e mardi, Saint-Yves en Bubry, Ploërmel. — Le 2^e jeudi, Lizio. — Le 2^e sam., Croisty en St-Tugdual. — Le 12, Langoelan, Muzillac, Roc St-André. — Le 3^e mar., Loyal. — Le 3^e merc., Caro. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 5^e vendr., Plouray, Theix. — Le 15, Limermel, Lochrist en Inzinzac. — Le 16, Landévant. — Le 18, Plouray. — Le 19, Sarzeau, Kernascleden en St-Caradec-Trégomet, Sèrent, Marzan. — Le 20, Etel, Caudan. — Le 22, St-Guyomel, Sèrent, Marzan. — Le 24, St-Quirin en Brech, Pleucadeuc. — Le 25, Quelven en Guern, Séglien, Noyal-Muzillac. — Le 4^e merc., Billio, Bubry. — Le 4^e vendredi, Muzillac. — Le dernier lundi, Sulniac.

Avril. — Le 1^{er}, Languidic, Roudouallec. — Le 1^{er} mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Porcaro, Pluméliau (bourg). — Le 4^{er} mercredi, Guénin, Malguénac, Péaule, St-Servant, Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 2, Rianteac. — Le 3, Ploëren. — Le 4, Sarzeau. — Le 7, Plumelec. — Le 8, la lande de Saint-Méen en la Chapelle, Baden, Ambon. — Le 9, Sèrent. — Le 10, Surzur, Saint-Laurent en Silfiac. — Le 2^e lundi, Plouhinec. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff, Lanouée. — Le 2^e jeudi, Larre, Néant, Porcaro. — Le 2^e vendredi, Saint-Thuriau. — Le 2^e samedi, Croisty. — Le 11, Bohal, Landaul. — Le 12, Muzillac, Plescop. — Le 13, Kerlan près Saint-Gildas en Guégon. — Le 14, Fêrel,

Kervignac, Noyal, Tréal. — Le 15, Arradon, Carnac, Plougriffet. — Le 16, Kercohan en Berrie, Brandivy Grand-Champ. — Le 3^e lundi, Saint-Sauveur en Plouay. — Le 3^e mardi, Bâtiment en Remungol, Loyat, Monteneuf. — Le 17, Locoal-Mendon, Meslan, Sarzeau. — Le 18, Molac, Erdeven. — Le 19, Mériadec en Plumergat. — Le 3^e merc., Caro, Taupont (au nouv. bourg). — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Plouray, Theix. — Le 20, St-Dolay, Quiberon. — Le 21, le Palais, Locmiquêlic. — Le 22, bourg de Buléon, St-Armel. — Le 23, Cadoudal en Plumelec, Marzan, St-Malo-des-Trois-Fontaines. — Le 25, St-Marc en Mohon, Pluvigner, Cohignac en Berrie, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel. — Le 26, Naizin, Roudoualec, Pleucadeuc, Saint-Yves en Bubry. — Le 27, Bèquerel en Plougoumelen. — Le 4^e mercredi, Bubry. — Le 4^e vendredi, Muzillac. — Le 28, Mangolérian, foire des moutons à Rieux. — Le 29, St-Méen en Plémelec, Nostang, St-Eutrope en Allaire. — Le 30, Languidic. — Le samedi précédant le dernier dimanche d'avril (veille des courses) foire aux chevaux à Pontivy. — Le dernier samedi d'avril, Berné.

Foires mobiles depuis Pâques jusqu'au Sacre ou Fête-Dieu. — Le lundi de Pâques, à Concoret. — Le mardi, à Augan, St-Nicolas en Priziac. — Merc., Lorient. — Le jeudi, les Fourgerets, Séné. — La veille de la Quasimodo, La Gacilly. — Le lundi de la Quasimodo, Auray, Mangolérian en Monterblanc, Gourin, Port-Louis, St-Yves en Bubry. — Le mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 3^e mardi après Pâques, le Faouët. — Le samedi veille de la Pentecôte, Champ-des-Martyrs en Brech. — Le lundi de la Pentecôte, Trédion, Naizin. — Le mardi, Saint-Jean-de-Brévelay, au Calvaire près Perel. — Le Jeudi, le Faouët. — La veille de la Trinité, Calan, Langouet, St-Fiacre-en-Melrand, la Trinité-Porhoët. — Le lundi de la Trinité, Plumergat, le mardi de la Trinité, Brandivy, St-Yves en Bubry. — Le mercredi avant la Fête-Dieu, le Faouët. — Le 4^e lundi après la Fête-Dieu, Grand Champ, Saint-Tugdual. — Le 1^{er} samedi après l'Ascension, Bieuzy. — Le 1^{er} samedi qui suit le 15 juin, Moréac.

Mai. — Le 1^{er}, Pontivy, Carentoir, Kergo en Sulniac, Plouermel. — Le lundi après le 1^{er} dimanche, Gestel. — Le 4^e mardi, Melrand. — Le 4^e merc., Plomeur, Réguiny. — Le 1^{er} vend., Plouray. — Le 3, Callac en Plumelec, Sarzeau, St-Jean-la-Poterie, Lochrist en Inzinzac. — Le 4, Nivillac. — Le 5, Séné, Roudoualec. — Le 6, la Tour-du-Parc, Pluvigner, St-Fiacre en Malansac, au Crosty. — Le 7, la Fosse en Plumelin, le Hézo, St-Yves en Bubry. — Le 8, Pénestin, Baden, Pontivy, Saint-Cyr en Nivillac. — Le 2^e mardi, près la Chapelle-Saint-Yves en Caro. — Le mardi des Rogations, le Faouët. — Le 9, Muzillac, Bignan, Port-Navalo en Arzon. — Le 2^e samedi, La Gacilly. — Le 10, Grand-Champ, au Pâtis de Grosné en Saint-Martin, Saint-Laurent. — Le 11, Caudan, Saint-Nicolas en Plumélian, Cohignac en Berrie, la lande

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
 TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE

ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE
 AGENDA DES MÉNAGES

Kerlan près Saint-Gildas en Guégon. — Le 12, Arradon, Plaudren, St-Nicolas-du-Tertre, Roc St-André. — La veille du 2^e dim., à Plouharnel, Quistinic. — Le lundi après le 2^e dim., St-Nolff. — Le 13, Miséricorde en Pluvigner, Plouay. — Le 14, St-Armel. — Le 15, Noyal-Pontivy, Péaule, Plougoumeten. — Le 3^e lun., Notre-Dame des Fleurs en Plouay. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e ven., Theix. — Le 3^e sam., Vannes. — Le 16, Mériadec en Plumergat, Mangolérian. — Le 17, Carnac Noyal-Muzillac, Allaire, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 19, Peillac, Pont-Scorff, Ambron, Baud, St-Yves-des-Landes en Bréhan. — Le 20, Bangor, Cours de Molac, St-Yves en Bubry. — Le 21, Ste-Hélène, Ste-Anne en St-Dolay. — Le 4^e mercredi, Bubry. — Le samedi avant le 25 mai, Gueitas. — Le 22, Cadoudal, Marzan, Meslan. — Le 28, Plumeret. — Le 24, Camoël, Lizic, Saint-Gildas. — Le 25, Kercohan en Berrie, Séglien, Landaul. — Le 27, Nivillac. — Le 28, Saint-Germain en Languidic, Serent, Saint-Colombier en Sarzeau. — Le 29, Saint-Yves en Bubry, la Trinité-sur-Mer.

Juin. — Le 4^e, Gourin, Plomeur. — Plumelec, Saint-Dolay. — Le 4^e mercredi, Lanvelec en Plomeur. — Le 4^e vend., Camors, Plouray. — Le 4^e samedi, Saint-Caradec, Trédion, Camors, Plouray. — Le 4^e samedi, Saint-Caradec, Trédion, Camors, Plouray. — Le 3, Burgos en Grand-Champ. — Le 4, Locadour en Kervignac, Saint-Perreux. — Le 5, Ambron. — Le 8, Plouharnel, Saint-Armel. — Le 2^e lundi, Mohon. — Le 2^e mardi, Campénéac. — Le 4, Brillac en Sarzeau. — Le 11, Theix. — Le 12, Langölan, Saint-Liétiève en Théhillac. — Le 13, Hennebont, Beganne, Muzillac. — Le 14, Mangolérian. — Le 15, Noyal-Pontivy, Bèquerel en Plougoumelen. — Le samedi après le 15, Silfiac. — Le 16, Roudoualec, La Gacilly, Saint-Méen en Plémelec. — Le samedi après le 16 Bâtiment en Remungol. — Le 17, Molac. — Le lundi après le 17, Priziac. — Le 19, Pontivy. — Le 20, le Palais en Belle-Isle-en-Mer, le Faouët, Camoël. — Le 21, Pluvigner. — Le 22, au Nèdo en Plaudren. — Le 23, Billiers. — Au Gorveilo en Sulniac. — Le mercredi avant le 24, Guilliers. — Le 24, Sarzeau, Péaule, Plouay, Croisty. — Le 25, Auray, Rohan, Pont-Scorff, Saint-Jean-Brévelay. — Le 26, Sainte-Anne en Pénestin. — Le 27, Inguiniel. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Elven, Noyal-Pontivy, Plouray. — Le samedi suivant le 29, Inzinzac. — Le lundi après le 29, Plumeret. — Le 30, Guidel, Kernascleden en Saint-Caradec Trégomel. — Le dernier lundi, Sulniac. — Le 4^e merc., Bubry.

Juillet. — Le 2, Dargan, Peillac, Kervignac. — Le 6, Belz, le Faouët, Sauzon. — La veille du 1^{er} dim., St-Hilaire en Plumélian. — Le 8, Plumergat, St-Cuénin en Plouray. — Le 1^{er} mardi, Locmaria en Quistinic, Melrand. — Le 1^{er} merc., Marzan, Naizin, Guilliers. — La veille du 2^e dim., Magdeleine en Plumélian. — Le 2^e dim., Languidic. — Le lundi après le 2^e dim., Elven, Mangolérian. — Le 2^e mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 2^e jeudi, Roudoualec. — Le 2^e samedi, La Gacilly, Croisty. — Le 10, Locmaria (Belle-Isle), St-Laurent. — Le 11, Guémene. — Le 13, St-Fiacre en Malansac, Landaul, St-Thuriau en Noyal-Pontivy. — Le 15, Plouay. — Le 17, Plomeur. — Le 3^e lundi, St-Caradec-Trégomel. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le

3^e vend. Theix, Plouray. — Le 3^e sam., Crach. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 20, Gourin, Sarzeau, Pluméliau. — Le 22, Porcaro, 25, la Gacilly. — Le 26, le Faouët, Serent, Burgo en Grand-Champ. — Le 28, Rohan. — Le 29, Roudoualec. — Le samedi avant le 3^e dimanche, Sainte-Hélène en Bubry.

AOÛT. — Le 4^e, Saint-Yves en Bubry. — Le 4, Caden. — Le 4^e lundi, Pennety en Persquen. — 1^{er} mercredi, Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 4^e samedi, Saint-Nicodème en Pluméliau. — Le 8, Brech. — Le 10, Saint-Laurent en Kervignac, Saint-Laurent en Silfiac, Brandivy, Grand-Champ. — Le lundi qui suivra le 10, à Concoret. — Le 14, Roudoualec, Colpo, Notre-Dame de Quelven en Guern. — Le mardi après le 15, Carentoir. — Le 16, St-Armel, en Sarzeau, Miseric. en Pluvigner, Molac. — Le 2^e sam., Croisty. — Le 3^e lun., Plouay. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 4^e, Guénin, Landévant. — Le 22, Saint-Symphorien à Vannes, le Faouët. — Le 24, la Gacilly, Baud, Saint-Liémène en Thébillac. — Le samedi après le 24, St-Barthélemy (remise au lundi suivant si le 24 tombe un samedi). — Le 25, Séglien, Pont-Scorff, Locmaria (Belle-Isle), St-Yves en Bubry. — Le 28, Muzillac. — Le 29, Auray, Plumergat, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 30, Marzan. — Le 31, Languidic. — Le lundi après le 2^e dim. d'août, St-Laurent en Séné. — Dern. sam., Erdeven. — La veille du dern. dim., Laferrière en Pluméliau. — Le lend. du dern. dim., Locuon en Ploërdut.

SEPTEMBRE. — Le 4^e, Gourin, Moustoirac. — Le 2, Bégaune, Peillac, Saint-Gilles. — Le 4^e mardi, Quistinic, Sainte-Reine en Beignon, Melrand. — 1^{er} mercredi, Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 1^{er} samedi, Noyal-Muzillac. — Le samedi avant le 4^e dimanche, Kerfourn. — Le 5, Saint-Yves en Bubry. — Le lundi après le 4^e dim., Camors. — Le 6, Serent, Caudan. — Le 7, Pluvigner, Saint-Caradec-Trégomel. — Le 8, Le Palais (Belle-Isle), Pluméliau (au bourg). — Le 2^e dim., Notre-Dame-de-Joie à Pontivy. — Le lundi après le 2^e dim., Chapelle Saint-Laurent en Brandivy, Merlevenez. — Le 9, Malansac, Roudoualec. — Le lundi après le 9, Plumelin. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff. — Le 2^e samedi, La Gacilly, Croisty, Saint-Adrien en Saint-Barthélemy. — Le samedi avant le 3^e dimanche, Crach. — Le 10, Plescop, Saint-Laurent. — Le 12, Plœren. — Le 13, Carnac. — Le 14, Kergoh en Sulniac, Lochrist-Inzinzac. — Le 15, Saint-Yves en Bubry, Sarzeau. — Le 16, Plouay. — Le 17, Grand-Champ. — Le 20, Plœmeur, Mériadec-Coëtstal en Plumeret. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Plouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 21, St-Cadoen Belz, Rohan, Tellené en Guénin. — Le mar. après le 21, Faouët. — Le 22, la Roche-Bernard, St-Laurent en Séné. — Le 24, St-Guyomard.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631.

LE STYLOGRAPHIE, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un stylet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50 ; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40 ; franco poste : 0 fr. 50.

— Le 27, Muzillac. — Le 29, Mont en Guéhanno. — Le dernier samedi, Gourin, Naizin. — Le 30, le Hézo, St-Yves en Bubry. — La veille du dern. dimanche, St-Nicolas en Pluméliau. — Le dernier lundi, Sulniac.

OCTOBRE. — Le 2, Plouharnel. — Le 4, Ambion, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 1^{er} lundi, Riantec. — Le 1^{er} mardi, St-Antoine en Ploërmel, Pluméliau (au bourg). — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 1^{er} samedi, La Gacilly. — Le 6, Rieux. — Le lundi après le 1^{er} dim., Guidel. — Le mardi après le 1^{er} dim., Pluvigner. — Le samedi après le 1^{er} dim., Régigny. — Le 9, Guéméné. — Le lundi le plus près du 9, Loperhet en Grand-Champ. — Le 2^e lundi, Mohon. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff, Gueltas. — Le 2^e vend., Inguiniel. — La veille du 2^e dim., Penquesten. — Le 2^e samedi, La Gacilly. — Le 2^e sam. après le 3^e dim., St-Géraud. — Le 10, Bangor. — Le 12, Langoëlan. — Le 13, Monterblanc. — Le 15, Carentoir, Limerzel. — Le 16, Locmaria en Plumelec, Caudan. — Le 17, Roudoualec. — Le 18, Languidic, Bourgneuf en Moréac, le Faouët. — Le Sarzeau. — Le 18, la Madeleine à Vannes. — Le 21, Plœmeur, Plouay, lundi après le 18, la Madeleine à Vannes. — Le 3^e lundi, Guidel. — Le 3^e mardi, Montz. foire foraine à Pontivy. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Plouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 4^e sam., St-Tugdual, Séglien. — Le 26, Landévant. — Le 28, Baud, Gourin. — Le 29, Muzillac, au Pâtis de Grosné en St-Martin. — Le dern. lundi, au Port-Louis. — Merc. après la Victoire, Lorient.

NOVEMBRE. — Le 2, Pontivy, Serent. — Le 3, Rieux. — Le 1^{er} mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Quistinic. — 1^{er} merc., Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Tréal, Plouray. — Le 4, Pluvigner. — Le jeudi après la Toussaint, Hennebont. — La veille du 4^e dimanche après la Toussaint, Pluméliau (au bourg). — Le 5, les Fougerets. — Le 8, Allaire. — Le 2^e lundi, Grand-Champ. — Le 10, Saint-Laurent. — Le 12, Surzur, Péaule, Rohan, La Gacilly, Languidic. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff, le Faouët. — Le 2^e vendredi, Muzillac. — Le 2^e samedi, Croisty en Saint-Tugdual. — Le 15, Inzinzac. — Le 3^e lundi, Plœren. — Le 3^e mardi, Bâtiment en Remungol. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vendredi, Noyal-Pontivy. — Le 3^e samedi, foire Ste-Catherine, à Vannes. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 17, Larré. — Le 18, Peillac, Plouay. — Le 19, Auray. — Le merc. qui précède le 23, Theix. — Le 23, Saint-Jean-de-Brévelay. — Le 24, Bieuzy-des-Landes en Pluvigner, Bieuzy. — Le 25, Bangor, St-Fiacre en Malansac, Séglien. — Le 28, St-Yves en Bubry. — Le 29, Sarzeau. — Le 30, au bourg de Cléguerec, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel.

DÉCEMBRE. — Le 1^{er} mardi, Carentoir, au bourg de la Croix-Helléan. — 1^{er} mercredi, Guiliers. — Le 1^{er} vendredi, Plouray. — Le 5, les Fougerets. — Le 6, Muzillac, Pluméliau. — Le 8, Quelven en Guern. — Le 2^e mardi, Pont-Scorff. — Le 2^e mercredi, Marzan. — Le lundi après le 8, Pluvigner. — Le

Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, fondée en 1631

TRACTS, sujets divers : 6 fr. le mille. — TABLEAUX ARTISTIQUES, sujets bretons avec teinte chine, format 56/76, 0 fr. 50 l'un. — CARTES POSTALES, Calvaire de Tréguier et autres sujets, 0 fr. 75 la douzaine, etc. — Envoi franco à partir de 10 francs.

2^e sam., Croisty. — Le 10, Silliac. — Le 13, le Faouët. — Le 15, Landévant. — Le 16, Plouay. — Le 3^e jeudi, Ménéac. — Le 3^e vend., Piouray, Theix. — Le 4^e merc., Bubry. — Le 21, Nostang, Berric. — Le 22, Gourin. — Le 4^e sam., Baud. — Le 25, le Palais. — Le 27, Kernascleden en St-Caradec-Trégomeil. — Le 29, Caden. — Le 31, le Faouët, La Gacilly. — Le dern. lundi, Suluac.

Le Journal des Mariages

GUIDE DES FIANCÉS

ET DE LA NOUVELLE FAMILLE

MARIÉS, GARÇONS D'HONNEUR
DEMOISELLES D'HONNEUR, PARRAINS, MARRAINES

8 pages de texte

remis gratuitement aux fiancés dans les Mairies de la région.

Pour le recevoir franco, adresser 0 fr. 20
à l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes

DEMANDER LE TARIF DE LA PUBLICITÉ

Prenez garde, ma voisine, vous toussiez depuis longtemps déjà;
prenez du SIROP CELTIQUE.

Papier Fayard Très efficace
contre les Refroidissements

Au premier frisson,
appliquer un **Papier Fayard** sur la poitrine pour
dissiper tout symptôme alarmant.

Dans toutes les Pharmacies

— UN SIÈCLE DE SUCCÈS —

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ET

La Sauvegarde de la Bretagne

Son but. — Sa mission.

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE, dont le nom retentit maintenant dans tous les coins du pays d'Armor, est désormais trop connue de tous les patriotes bretons pour qu'il soit nécessaire de faire son apologie. Mais il est nécessaire que tous les vrais Bretons sachent désormais qu'il existe chez eux une association jeune, vivante et agissante, dont ils doivent avoir à cœur et tenir à honneur de faire partie, étant la seule association active qui ait pour but immédiat le *Relèvement de la Patrie Bretonne*.

Se proposant, en effet, avant toute chose, la conservation et la résurrection, c'est-à-dire le *réveil*, de l'esprit et du caractère bretons et leur développement sous toutes les formes, elle a pour BUT, guidée et inspirée toujours par son irréductible amour de la chère petite patrie :

Conservation de la Langue.

1^o De travailler sans cesse au *maintien et à la diffusion de la Langue bretonne*, qui est l'expression la plus vraie et la plus vivante de sa force et de sa nationalité. — Tout en estimant la connaissance du français *nécessaire* à nos compatriotes, elle considère qu'il serait criminel d'oublier ou de négliger notre vieille langue nationale, qui seule permet aux Bretons de demeurer véritablement eux-mêmes;

Conservation des costumes.

2^o De travailler énergiquement aussi et par tous les moyens en son pouvoir à la conservation, à la diffusion et la *mise en honneur des costumes nationaux* qui sont demeurés le *charme et l'honneur* de notre pays. — Elle combat sans hésitation tous les renégats et les inconscients qui, trahissant à leur pays et oubliant de leurs ancêtres, rougissent de porter les costumes

de leurs parents et courent follement après les horribles modes parisiennes ; estimant que si nos compatriotes et en particulier nos femmes et jeunes filles sont dignes et charmantes dans leurs *costumes nationaux*, elles deviennent presque tous jours laides et souvent même repoussantes, dès qu'elles ont eu l'inconscience et la folie de quitter les gracieux costumes bretons pour arborer les ignobles vêtements des Parigols de Montmarire ou des Batignolles qui les font ressembler trop souvent à de véritables échappées de baraques de foire (1).

Le programme décentralisateur de l'Union Régionaliste Bretonne lui commande d'autant plus cette attitude dans la question des costumes, qu'elle déplore et flétrit hautement l'esprit d'unification à outrance qui tend à faire de notre beau pays de France un vaste domaine de crétinisme général et le champ privilégié de toutes les ruines et les destructions morales ;

La Foi et les Traditions.

3° L'Union Régionaliste Bretonne ne fait pas plus de religion qu'elle ne fait de politique. Ce sont des domaines que ses statuts mêmes lui interdisent formellement. Dans tous ses Congrès, comme ailleurs, *chacun de ses membres*, suivant un vieux proverbe, *n'en prend que pour son compte*. La liberté de conscience y est *pratiquée réellement* et non pas seulement *proclamée*, comme par un trop grand nombre de Français. — Mais elle ne veut et ne comprend que la *Bretagne intégrale*, c'est-à-dire : qu'elle ne pourrait comprendre une Bretagne sans les manifestations de sa foi ancestrale, sans ses fêtes diverses et sans ses pardons, sans ses clochers à jour et sans ses vieux saints, sans ses usages et ses cérémonies aussi multiples que variées. — Une Bretagne francisée à outrance, ayant perdu tout cela, ne serait plus la Bretagne, mais un territoire *quelconque*, sans vie propre et sans avenir, sans caractère et sans idéal. Voilà pourquoi elle ne saurait trop aussi défendre ses traditions et en encourager les manifestations, même contre ceux qui parfois seraient tentés d'oublier que leur devoir est de travailler et de s'appliquer à les maintenir ;

(1) Une des maladies les plus intenses qui sévit en ce moment dans l'esprit des femmes et des jeunes filles bretonnes, en pays bretonnant comme en pays gallo, est cette manie inexplicable de *rapetisser leurs coiffes jusqu'à la destruction*, jusqu'à ce qu'il n'en reste pour ainsi dire plus rien. De telle sorte qu'elles ont fait, de coiffures charmantes, de véritables borreaux, et se font trop souvent des lors de véritables *têtes de veau*. D'aucuns ont dit que ce vent de folie était dû à l'abaissement des caractères et au rapetissement des esprits qui, se manifestant de plus en plus, font que les costumes marchent à l'unisson, en étant en quelque sorte la trop réelle expression. Nous serions fort tentés de croire à l'exactitude de cette appréciation, si nos compatriotes ne mettaient pas bientôt un terme à ce *dévergondage de destructions ridicules*.

Situation sociale et économique.

4° Considérant que notre pays a droit à une place honorable dans le monde et au clair soleil de la liberté, l'U. R. B. s'applique par tous les moyens en son pouvoir à *favoriser le développement économique* et *l'amélioration des conditions sociales de notre Bretagne*. Elle cherche à lui redonner la conscience de sa vitalité et de sa force, à lui montrer les immenses ressources de son sol et de sa race, et à lui faire comprendre combien, dans la plupart des cas, il peut se suffire à lui-même, sans se croire obligé de se mettre à la remorque de tous les fumistes du dehors, de tous les charlatans étrangers qui l'écrasent et l'annihilent sans cesse, au point de vue commercial par exemple, par une concurrence déloyale ou une audacieuse duperie ;

Émulation. — Devoirs respectifs de chacun.

5° Elle considère enfin comme l'un de ses plus essentiels devoirs de démontrer à tous, et de faire comprendre notamment aux classes dites : *dirigeantes*, combien il est de leur devoir de remplir largement leur mission sociale vis-à-vis surtout de la Bretagne et sur le TERRAIN BRETON. Car combien cette mission sociale a été, hélas ! trop souvent méconnue par beaucoup qui, avec un incroyable aveuglement, n'ont pas su comprendre combien il est important au premier chef de *sauvegarder la langue* et toutes les *traditions de la Bretagne*, en donnant eux-mêmes l'exemple de la *pratique* et de l'usage de la langue bretonne, de l'attachement et de la défense de ses traditions, et, le cas échéant, disons-le aussi, du *port du costume national*, afin de les conserver en honneur.

Puissent tous nos compatriotes comprendre enfin combien il est urgent, si nous ne voulons pas voir périr notre Patrie, de se mettre énergiquement à l'œuvre en entrant dans l'U. R. B. ; en secondant tous ses efforts.

HOËL BROËREC'H.

On trouve à L'IMPRIMERIE FR. SIMON
A RENNES
PETIT PAROISSIEN
DE POCHE
Tout relié, contenant 256 pages
POUR 30 CENTIMES

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

COMITÉ DE DIRECTION

Bureau	
Président	M ^{is} DE L'ESTOURBEILLON, député.
Vice-Présidents	MM. le C ^{te} A. DE CARNÉ. E. HUET.
Secrétaires	Eugène GUILBOT. Auguste BOCHER (<i>Ar Yeodet</i>).
Secrétaire-Archiviste	F. CAUREL (<i>Evnik Arvor</i>).
Trésorier	M ^{is} DE SECILLON DE KERFUR.

Section de Langue bretonne

Président	MM. Émile ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.
Vice-Président	Abbé LE CLERC.
Secrétaire	Claude LE PRAT (<i>Klaoda</i>).

Section Économique

Président	MM. L. LÉAUTÉ, industriel.
Vice-Président	Docteur LE FUR, directeur du <i>Breton de Paris</i> .
Secrétaires	René CHOISY. Joseph ANGOT.

Section d'Histoire

Président	MM. le comte LE NEPVOU DE CARFORT.
Vice-Président	Baron F. DE WISMES.
Secrétaire	Jehan DE GUENYVEAU.

Section des Beaux-Arts

Président	MM. A. GUENIOT, à Dinan.
Vice-Président	Jules HENRIOT-TANQUERRY.
Secrétaire	Pierre DE PORTGAMP.

LA BRETAGNE MILITAIRE
Troupes de terre stationnées en BretagneCOTES-DU-NORD (10^e Corps d'Armée).

DINAN	13 ^e Régiment de Hussards.
	24 ^e — de Dragons.
	10 ^e Escadron Territorial de cavalerie légère.
GUINGAMP	10 ^e — de Dragons.
	48 ^e Régiment d'Infanterie.
ST-BRIEUC	73 ^e — Territorial.
	71 ^e Régiment d'Infanterie.
	74 ^e — Territorial.

ILLE-ET-VILAINE (10^e Corps d'Armée. Siège).

RENNES	41 ^e Régiment d'Infanterie.
	75 ^e — Territorial.
	Ecole Militaire d'Artillerie du 10 ^e Corps d'Armée.
	7 ^e Régiment d'Artillerie.
	10 ^e — d'Artillerie.
	50 ^e — d'Artillerie.
	Groupes territoriaux des 7 ^e , 10 ^e et 50 ^e Rég ^{ts} d'Art ^{le} .
	10 ^e Section des S ^{rs} d'Etat-Major et du Recrutement.
	10 ^e — Infirmiers militaires.
	10 ^e — de Commis et d'ouvriers militaires d'ad ^{on} .
10 ^e Légion de Gendarmerie.	
ST-MALO	47 ^e Régiment d'Infanterie (2 bataillons)
	78 ^b — Territorial.
ST-SERVAN	47 ^e Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
FOUGÈRES	10 ^e Escadron du Train des Equipages.
VITRÉ	70 ^e Régiment d'Infanterie.
	76 ^e — Territorial.

FINISTÈRE (11^e Corps d'Armée).

BREST	19 ^e Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
	87 ^e — Territorial.
	2 ^e — d'Infanterie coloniale.
	6 ^e — — —
	2 ^e Dépôt des Equipages de la flotte.
LANDERNEAU	3 ^e Régiment d'Artillerie à pied.
	19 ^e Régiment d'Infanterie (1 bataillon).

CROZON et FORT DE QUELERN.....	118 ^e Régiment d'Infanterie (2 compagnies). Batteries détachées du 3 ^e Régiment d'Artillerie à pied
MORLAIX.....	118 ^e Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
QUIMPER.....	118 ^e Régiment d'Infanterie (2 bataillons). 86 ^e — Territorial.
CONCARNEAU.....	118 ^e Régiment d'Infanterie (2 sections).

LOIRE-INFÉRIEURE (11^e Corps d'Armée. Siège).

NANTES.....	65 ^e Régiment d'Infanterie.
	81 ^e — Territorial.
	3 ^e — de Dragons.
	11 ^e Escadron Territorial de Dragons.
	11 ^e — du Train des Equipages.
	11 ^e Section des S ^{rs} d'Etat-Major et du Recrutement.
	11 ^e — d'Infirmiers Militaires.
ANCENIS.....	11 ^e — de Commis et Ouvriers Militaires d'Ad ^{on} .
	11 ^e Légion de Gendarmerie.
	51 ^e Régiment d'Artillerie (7 batteries).
ST-NAZAIRE.....	64 ^e Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
	82 ^e — Territorial.

MORBIHAN (11^e Corps d'Armée)

VANNES.....	116 ^e Régiment d'Infanterie.
	85 ^e — Territorial.
	Ecole militaire d'Artillerie du 11 ^e Corps d'Armée.
	28 ^e Régiment d'Artillerie.
AURAY.....	35 ^e — — (5 batteries).
	51 ^e — — (5 batteries).
QUIBERON.....	Groupes territoriaux des 28 ^e et 35 ^e Régiments d'Art ^{illerie} .
	116 ^e Régiment d'Infanterie (2 compagnies).
LORIENT.....	1 Batterie détachée du 3 ^e Régiment d'Art ^{illerie} à pied
	62 ^e Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
BELLE-ÎLE.....	88 ^e — Territorial.
	1 ^{er} Régiment d'Artillerie coloniale.
PONTIVY.....	62 ^e Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
	Batteries détachées du 3 ^e Régiment d'Artillerie à pied

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
TIRAGES DE CHEMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES
 POUR MM. LES ÉLÉVEURS
ALBUMS — DIPLOMES

RÉSERVISTES & TERRITORIAUX

APPELS EN 1913.

Doivent être appelés en 1913 :

A. — *Réservistes.*

- 1^o Pour le premier appel (23 jours) :
 - a) Les réservistes de la classe 1908.
 - b) Les ajournés des années antérieures.
- 2^o Pour le deuxième appel (17 jours) :
 - a) Infanterie : classes 1903, 1904, 1905 des deuxièmes régiments de chaque brigade pour le 10^e corps ; 71^e Saint-Brieuc, 70^e Vitré, 126^e Saint-Lô, 47^e Saint-Malo.
 - b) Armes autres que l'infanterie : classes 1904 et 1905 (pour cette dernière, seulement ceux nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1885 inclus).
 - c) Les ajournés des classes antérieures.

B. — *Territoriaux.*

- 3^o Pour le troisième appel (9 jours) :
 - a) Infanterie : classes 1896 et 1897 appartenant aux régiments rattachés au 1^{er} régiment actif de la brigade (pour le 10^e corps : 73^e Guingamp, 75^e Rennes, 77^e Cherbourg, 79^e Granville).
 - b) Classes 1896 et 1897 de dragons.
 - c) Classe 1897 de l'artillerie, des sections, du train et conducteurs du génie.
 - d) Les ajournés des classes antérieures.

C. — *Réservistes territoriaux.*

- 4^o Pour une revue d'appel : tous les hommes de la classe 1892.

D. — *Services auxiliaires.*

Pour une revue d'appel : Les hommes du service auxiliaire de la classe 1905.

Sont dispensés :

- 1^o De la première période, les hommes ayant fait trois ans de service jour pour jour ; ou un séjour aux colonies (pays autres que l'Algérie et la Tunisie) ; ou une campagne ;
 - 2^o Des deux périodes de réserve : les hommes ayant fait quatre ans ou plus de service ;
 - 3^o De la 3^e période (territoriale) : les sapeurs-pompiers faisant partie d'une compagnie autorisée et régulièrement constituée depuis cinq ans au moins (faire adresser l'état avant le 1^{er} février au général commandant la subdivision).
- Sont dispensés de la deuxième période de réserve : les instituteurs publics ayant accompli leur période de disponibilité (art. 23) et leur première période de réserve.*

Ajournements, sursis, devancements d'appel : adresser la demande au chef de corps et la remettre à la gendarmerie.

Changement de série (changement de date dans l'année) : adresser la demande au chef de corps directement (affranchir et joindre un timbre pour réponse).

Hommes à l'étranger en Europe, embarqués, ou aux colonies : ajournés jusqu'à leur rentrée en France.

Hommes à l'étranger hors d'Europe : suivent le sort de leur classe de mobilisation.

Aucun changement de destination ne peut être accordé.

Soutiens de famille : Les réservistes et territoriaux peuvent obtenir une indemnité de 0 fr. 75 par jour et de 0 fr. 25 en plus par enfant. Pour cela il faut faire une demande adressée au préfet, y joindre un relevé des contributions et remettre ces deux pièces au maire de la commune ainsi que la carte postale (avis du recrutement) avant le 15 décembre. Le Conseil départemental accorde, dans la proportion de 12 % des réservistes convoqués, ce secours aux plus dignes d'intérêt.

Revue d'appel : En cas d'empêchement de répondre à cette revue au jour fixé, se présenter, porteur du livret individuel à n'importe quelle gendarmerie ou bureau de recrutement depuis le commencement jusqu'à la fin des opérations du Conseil de révision.

Les pères de quatre enfants vivants, ou ceux ayant par le mariage quatre enfants vivants à leur charge, passent de droit dans l'armée territoriale; ceux de six ou ceux ayant par le mariage six enfants vivants à leur charge, dans la réserve de l'armée territoriale. Produire une demande adressée au recrutement, accompagnée d'extraits d'acte de naissance pour chaque enfant et un certificat de vie collectif, toutes ces pièces sur papier libre.

Changements de domicile ou de résidence : Ne pas omettre de faire ces changements, pour éviter une peine disciplinaire.

Consulter les affiches et, en cas de besoin, s'adresser à la gendarmerie ou à un bureau de recrutement.

Papier Fayard

S'emploie sur les Plaies et Blessures.

Après un lavage antiseptique, appliquer un **Papier Fayard** sur la partie endommagée pour éviter le contact de l'air.

Dans toutes les Pharmacies.

= UN SIÈCLE DE SUCCÈS =

LA BRETAGNE MARITIME



« Là où existe une puissante marine, vous avez une nation florissante. »

Tout Français doit se préoccuper de la puissance navale de sa patrie; tout Breton, à plus forte raison, doit avoir l'amour-propre et l'attention en éveil quand il s'agit des choses de la mer, car la position géographique de la Bretagne en fait un pays maritime par excellence.

Le Littoral breton.

Le littoral français est divisé en arrondissements, sous-arrondissements, quartiers d'inscription et syndicats.

Plus favorisée que les autres provinces maritimes françaises, la Bretagne possède deux chefs-lieux d'arrondissement : les deux grands ports de guerre : Brest et Lorient. Elle a, de plus, deux grands ports commerciaux : Nantes et Saint-Nazaire, tête de ligne des paquebots et longs-courriers partant pour l'Amérique.

Arrondissement, sous-arrondissement, quartier d'inscription.

L'arrondissement maritime est placé sous le commandement d'un vice-amiral, préfet maritime, qui a sous ses ordres les administrateurs des quartiers et le personnel maritime, syndics et gardes.

La Bretagne, avons-nous dit, possède donc deux arrondissements, le 2^e et le 3^e arrondissements maritimes.

Le 2^e, dont le siège est à Brest, dirige les quartiers d'inscription des départements bretons d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère.

Le 3^e, dont le siège est à Lorient, dirige ceux des deux autres départements bretons, Le Morbihan et la Loire-Inférieure.

Le quartier d'inscription a, comme un administrateur. Tous les petits ports de pêche se trouvant dans le secteur du quartier en dépendent et en portent la marque.

Ainsi à Saint-Brieuc, quartier dont la marque est « S.B. » se rattachent les petits ports de pêche du Legue, Dabouet, Plevenon, Le Roselier, Hillion, Erquy, Saint-Cast et Saint-Gerant.

Les pêcheurs de ces points de la côte doivent se faire inscrire et faire inscrire leurs barques à Saint-Brieuc. Tout bateau de pêche de ce quartier doit porter sur l'avant

et sur sa grande voile la marque S.B. avec au-dessous, ou faisant suite, le numéro d'inscription.

Aussi, vous arrivera-t-il de voir une chaloupe de pêche portant l'inscription « SB-1515 » par exemple, vous direz « Cette chaloupe est inscrite sous le folio et numéro 1515 au rôle du quartier de Saint-Brieuc. »

Voici par arrondissements et départements, les quartiers d'inscription maritime bretons, avec leur marque et les ports de pêche s'y rattachant.

2^e ARRONDISSEMENT.

Préfecture Maritime : BREST.

Ile-et-Vilaine : 2 quartiers d'inscription.

Cancale « CAN » : Le Vivier, Hirel, Le Han.

Saint-Malo « SM » : Saint-Servan, Saint-Briac, Dinard, Pleurtuit, Saint-Suliac, La Landriais, Saint-Lunaire.

Côtes-du-Nord : 6 quartiers.

Saint-Brieuc « SB » : Le Légué, Dahouet, Plevenon, Le Roselier, Hillion, Erquy, Saint-Cast, Saint-Gérant.

Dinan « DN » : Plouer, Saint-Jacut-la-Mer, Piestin, Pleudihen. Binic « BIN » : Portrieux et Etables.

Tréguier « TG » : Port-Banc, Pleubian, Plougrescant, Trédarzec, Lanneros.

Paimpol « P » : Pontrieux, Plouezec, Plouha, Bréhat, Bréhec, Plourivo, Ploubazlanec, Lézardrieux.

Lannion « LAN » : Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Loquenreau.

Finistère : 9 quartiers :

Brest « B » : Le Faou, Plougastel, Port-Launay.

Quimper « Q » : Pont-l'Abbé, Penmar'ch, Le Guillvinec.

Morlaix « MO » : Plougastel.

Le Conquet « CO » : L'Abervrach, Porspoder, Ouessant, Molène.

Camaret « CM » : Crozon.

Douarnenez « DO » : Treboul.

Concarneau « CC ».

Audierne « AUD » : Ile de Sein.

3^e ARRONDISSEMENT.

Préfecture Maritime : LORIENT.

Morbihan : 8 quartiers :

Lorient « L » : Hennebont, Port-Louis, Larmor, Doëlan, Locmalo, Rianteac, Bélon, Quimperlé, Perello.

Vannes « V » : Ile-aux-Moines, Port-Navalo, Sarzeau, Damgam, Billiers, Redon.

Belle-Ile-en-Mer « B-I » : Sazon, Palais, Hooat, Hœdic. Groix « GO ».

Auray « A » : Etel, Quiberon, La Trinité-sur-Mer, Larmor-Baden.

Loire-Inférieure : 3 quartiers :

Nantes « N ».

Saint-Nazaire « S-N » : Montoir, Saint-Marc.

Le Croisic « CR » : La Turballe, Piriac, Mesquer, Le Poulliguen, Pénestin, La Roche-Bernard, Le Bile, Tréhiguier, Pornichet.

INDISPENSABLE A TOUTES LES PERSONNES QUI VONT DANS LE MONDE

ANNEE 1918

Carnet des Jours de Réception

ET DES ADRESSES

DES

Notabilités Religieuses, Militaires, Judiciaires, Administratives et Civiles

DE LA VILLE DE RENNES

PUBLIÉ PAR

Francis SIMON

IMPRIMEUR DU CERCLE MILITAIRE

RENNES, 38, Boulevard Laënnec, 38, RENNES

PRIX..... 0 FR. 60

Les personnes désireuses de figurer dans le GARNET DES JOURS DE RÉCEPTION sont priées de se faire inscrire à l'imprimerie F. SIMON, avant le 1^{er} décembre.

DEMANDER LE TARIF DE LA PUBLICITÉ

Le Nouvelliste de Bretagne

5 cent. — Grand journal quotidien régional à 6 et 8 pages

ADMINISTRATION, REDACTION, IMPRIMERIE

31, avenue de la Gare, RENNES

Le SEUL DE LA RÉGION propriétaire d'un fil télégraphique spécial concédé, posé à ses frais entre son agence de Paris et le bureau télégraphique privé de sa rédaction, 31, avenue de la Gare, à Rennes, et pouvant par suite recevoir directement, tant le jour que pendant toute la nuit, les nouvelles de France et du monde entier.

Le Nouvelliste de Bretagne est le journal le plus rapidement et le plus sûrement informé.

Le Nouvelliste de Bretagne donne les dernières nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris arrivant le matin, les nominations 12 heures avant l'arrivée de l'Officiel et les comptes rendus des Chambres les plus complets et les plus intéressants.

Le Nouvelliste de Bretagne donne toutes les nouvelles locales et régionales de la Bretagne et de l'Ouest.

Le Nouvelliste de Bretagne possède la Chronique maritime (Guerre et Commerce) la plus complète et la plus rapidement informée. Il a la chronique commerciale la plus développée et la chronique financière la plus sûre de la région.

Le Nouvelliste de Bretagne reçoit les Informations financières et commerciales de Paris par son service télégraphique et les Marchés de la région.

Le Demander partout dans les Gares et Dépôts de journaux.

PUBLICITE DE TOUT PREMIER ORDRE

On reçoit Annonces à l'ADMINISTRATION, 31, avenue de la Gare, RENNES

Le Nouvelliste du Dimanche

PLUS GRAND HEBDOMADAIRE CATHOLIQUE DE LA RÉGION
8 Pages, 9 Éditions. — 5 Centimes le Numéro.

Le Nouvelliste de Vannes

Édition spéciale hebdomadaire pour le département du Morbihan.

LA STATUE DE NOMÉNOÉ

A. M. F. Luzel.

Oui, sur le Menez-Bré solitaire et sauvage,
Qui domine les bois, les champs et le rilage,
Dans les vagues brouillards flottant autour du mont,
Il serait noble et beau de dresser la statue
Du chef qui releva la Bretagne abattue,
La fit grande et lui mit le diadème au front.

Ce prince patient, silencieux et sombre,
Pendant plus de vingt ans sut préparer dans l'ombre
Les coups dont il voulait frapper ses ennemis;
Et quand, enfin, brilla le jour de la vengeance,
Il tira son épée et, marchant vers la France,
Lui dit : « Laisse-moi libre et rends-moi mon pays. »

Son casque ailé semblait celui de la Victoire.
Il rejeta les Franks loin des bords de la Loire,
Leur imposa la paix et revint glorieux.
Tous les clochers sonnaient dans la Bretagne entière,
Et toute âme bretonne était joyeuse et fière
D'être libre chez soi, comme étaient ses aïeux.

Il serait beau de voir sur l'aride montagne,
Dominant l'horizon, le vieux roi de Bretagne,
Vêtu de son armure et d'un casque doré.
A ses pieds, en passant, se poseraient les aigles;
Les enfants cueilleraient des bluets dans les seigles
Pour faire une guirlande à son glai e acéré.

JOSEPE ROUSSE.

(Extrait des *Germaedre*.)

POUR ÊTRE ÉPATANT à la Noca, à la Fête,
en toute réunion où l'on s'amuse,
RIRE et FAIRE RIRE envoy. votre adresse et 4/30
à la 3^e de la Daité F^{me}, 65, r. Faub. St-Jenis, Paris.
vous recevrez Album Illustré, 1/32 pag., 40
gravures comiques, farces, plays, magie,
sorcellerie, chansons, monnaies et Pièces à
Succès, Cartes Illustr. Librairie spéciale.
Il est joint 4 primes et FAIRE FORTUNE
un N^o de Lot, garanti d'Etat part. à 6 tirages de 3 millions de fr.



ENEBOUR BREIZ

Moderato

Ma ze-len peur-vu - ian ken drant, Ma
trid gant an du - di. Ma trid gant an du -
di. A gan hi - rie gant ne-cha-mant, Eur zou a vel - ko -
ni. A gan hi - rie, gant ne-cha-mant, Eur zou a vel - ko - ni.

1

Ma zelen, peurvuian ken drant
Ma trid gant an dudi, (bis)
A gan hirie, gant nec'hamant, } (bis).
Eur zon a velkoni.

2

Enep ar veventi direiz,
Ar si-ze ken mezus
A gresk, bemde, en hon bro Breiz
'Vel eur c'hlenved spegus.

3

Kregi a ra er yaouankiz,
Zoken er vugale :
Dindanna gouenn koz ar Vreiziz
A blado-hepdale!

4

Poanias eo gwelet tad yaouank,
Gloar ha buhe eur vro,
O teul en evaj 'vel er fank,
Brud vat, le o zado.

5

Mar deo trizeus buhegez
Eur p'otr yaouank m'evter,
Mantrus eo buhe 'n tiegez
Renet gant eul l'ner...

6

Pried garo, tad didrue,
Ne gar 'met gwinn-ardant;
D'ezan, hep keun, e werz bemde
Ine, nerz ha skiant!

7

Koll a ra peb urz, pep kreden,
Ankouat hent an Iliz;
Bep sul e klev an oferen
Ouz t'ou an ostiz.

8

E wreg kêr hag e vugale
O deus evit loden :
Dienez, klenved, paourante
Ha daerou a anken.

9

War sao eta, gwir Vretoned
War sao en han' Doue :
Ouz ar veventi villiget
Stourmomp en pep deare.

Brezel d'ar gwinn-ardant mezus,
 Enebour an Arvor!
 Ma vo hon galloud peurbadus,
 Ha distach hon enor!!

KOULMIG ARVOR.

LA CORENTINE EST FARAUDE

I

Lorsque ma Korentina,
 Un jour de folie,
 Pour Paris m'abandonna,
 Qu'elle était jolie!
 Avec sa coiffe légère,
 La la o la dirère,
 Ses légers petits sabots,
 La la o la diro!

II

Voici qu'au bout de deux ans
 Elle est revenue;
 Mais nul de nos paysans
 Ne l'a reconnue,
 Tant elle est farau de et fière,
 La la o la dirère,
 Dans ses nouveaux affutiaux,
 La la o la diro!

III

Car elle a voulu quitter
 Les modes anciennes
 Pour essayer d'imiter
 Quelques Parisiennes :
 De ses sœurs et de sa mère,
 La la o la dirère,
 Elle rougira bientôt,
 La la o la diro!

IV

Depuis qu'elle est de retour.
 EHe nous expose
 Sur sa tête un abat-jour
 Jaune, vert et rose;
 Sa famille toute entière,
 La la o la dirère,
 Logerait sous son chapeau,
 La la o la diro!

V

Elle a de petits souliers
 Aux talons énormes;
 Ça lui fait bien mal aux pieds,
 Ça les rend difformes....
 Mais ça lui permet — ma chère! —
 La la o la dirère,
 De nous voir d'un peu plus haut,
 La la o la diro!

VI

Elle serre tant et tant
 Sa taille et son buste
 Qu'il faudrait un cabestan
 Pour serrer plus juste;
 Mais aussi quelle misère,
 La la o la dirère,
 Que son pauvre teint pâlot,
 La la o la diro!

VII

Une jupe de cent sous
 — Quelle pacotille! —
 Vous l'entrave des genoux
 Jusqu'à la cheville,
 Tout à fait dans la manière,
 La la o la dirère,
 Dont j'entrave mes chevaux,
 La la o la diro!

VIII

Elle encage son minois
 Dans une voilette;
 Elle gante ses dix doigts
 D'une peau de bête;
 Voyez donc (la belle affaire!),
 La la o la dirère;
 Cette bête à double peau,
 La la o la diro!

IX

Feignant de ne plus savoir
 La langue bretonne,
 En mauvais français faut voir
 Comme elle jargonne
 En panachant la grammaire
 La la o la dirère,
 De quelques phrases d'argot,
 La la o la diro!

X

Si venait me rappeler
 Que fut « ma promise »,
 Je vous l'enverrai baler,
 Lui disant : « Marquise,
 « Ce n'est plus un pauvre hère,
 « La la o la dirère,
 « C'est un seigneur qu'il vous faut,
 « La la o la diro!

XI

« Vrai breton, fier paysan,
 « Je suis et je reste;
 « Ne le puis qu'en épousant
 « Une enfant modeste,
 « Une Bretonne sincère,
 « La la o la dirère,
 « De sa coiffe à ses sabots,
 « La la o la diro! »

Théodore BOTREL.

A la mémoire du musicien breton Abel SOREAU.

BERCEUSE TRISTE

Poésie de Pierre DE PORTGAMP.

Musique de Joseph ANGOT.

Doloroso *Fin* *Calmato*
 En te berçant, je chan-te; Au lar-ge chanteaus-
 si- La va-gue tant me- chan-te. Oh!
Androsso ne le cou-te pas, Mon p'tit gars-!

2
 Combien de matelots,
 Partis pleins d'espérance,
 Dorment sous les grands flots,
 Loin des côtes de France;
 Nul n'a sonné leur glas,
 Mon p'tit gars!

3
 Au pays d'Inconnu
 S'en est allé ton père,
 Il n'est pas revenu,
 Vainement je l'espère,
 Mon cœur d'attendre est las,
 Mon p'tit gars!

4

Et comme lui, sur l'eau,
Hanté des mêmes rêves,
Tu mettras ton bateau;
Vers de rieuses grèves
Plus tard tu t'en iras,
Mon p'tit gâs!

5

... Les loups courent au bois,
Fais bien vite ton somme
Pour que demain tu sois
Un fier et vaillant homme,
Un fier Terre-Neuvas,
Mon p'tit gâs!

LE PAYS D'ARVOR

Revue Illustrée de Bretagne, publiée à Nantes, sous la Direction de **Jac. POHIER**, paraissant le 15 de chaque mois.

Archéologie. — Relations — Nouvelles. — Recherches. — Bloc-Notes. — Echos régionalistes. — Comptes Rendus spéciaux. — Musique. — Dessins d'Artistes Bretons. — Concours, etc., etc.

LE PAYS D'ARVOR est l'effort le plus considérable fait en province au point de vue Artistique et Documentaire.

Abonnements { Édition ordinaire, 1 an... 5 francs.
Étranger..... 8 francs.

RÉDACTION et ADMINISTRATION : 5, rue Maurice-Duval, NANTES

Envoi d'un numéro spécimen sur simple demande.

NE PRENEZ POINT FEMME DANS LE MOIS DE MAI

Ne prenez point femme « dans le mois de May » (bis)
Moi j'en ai pris une, mais elle me battait.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

Moi j'en ai pris une, mais elle me battait (bis)
Sa première nuitée avec ses cinq doigts.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

La première nuitée avec ses cinq doigts, (bis)
Mais j'ai pris mes hannes et je m'en fus dans le tect.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

Mais j'ai pris mes hannes et je m'en fus dans le tect (bis)
Sous la grande vache gare et je fus me caché.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

Sous la grande vache je fus me caché, (bis)
La mâtime de vache me bousit dans l'pey.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

La mâtime de vache me bousit dans l'pey, (bis)
Ma femme et ma vache sont tout deux cont mé.
J'ons ouï le coucou tay et may,
J'ai ouï le coucou may et tay.

Chanson galleise recueillie à la Gacilly (Morbihan) par
M. DANO, de Redon.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
BROCHAGE ET RELIURE
Un important Atelier annexé à l'Établissement pour la fabrication des Ouvrages, ex-
térieurement terminés.

LE GARÇON A MARIER

Quand j'étais chez mon père
Garçon à marier, (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Je n'avais rien à faire
Qu'une femme à chercher, (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Maintenant, j'en ai une
Qui me fait enrager, (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Le soir quand je m'ramasse,
Elle a toujours soupé, (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Je lui demande, belle,
Qu'avez-vous à souper? (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Une poularde grasse,
Un pigeon bien jardé, (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Les os sont sous la table,
Jean, veux-tu les manger? (bis)
La ridondon, la ridaine,
La ridondon, la ridé.

Chanson gallica recueillie à Pipriac [(Ille-et-Vilaine)] par
M. DANO, de Redon.)

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un
stylo et pointe à écrire et un réservoir d'encre : Très commode et très pra-
tique. Prix : 3 fr. 50, franco poste : 3 fr. 75. — La façon d'encre : 0 fr. 40,
franco poste : 0 fr. 50.

AU SON DE MON BINIOU

(Chanson.)

Paroles de Jean de KERLECO.

Musique de COLO-BONNET.

10 8

J'ai plus de cent ans, Mes en-fants. Et
 pourtant dès que vient l'aurore, Dans mon binioù je souffle en core.
 Je chante jusqu'à soir La chanson de l'es-poir, tous les gas dans les
 lan-des En Bre-ta-gne, en Pa-tou vien-ent danser en bandes Au
 son de mon bi-mou. Lon la le son du binioù Et
 lan-de-ra Hou lon la dan-sez qu'il-mes Gen-ti-les
 et co-quettes. Ah! dansez, jeu-nes fous sans ces-... se Car
 bientôt l'on vous ma-ri-ra. Lon la, jeu-nes-se!
 Au son du bi-mou de chez nous!

BLOIS ET MONTFORT

LE DUCHÉ SANS DUC.

Leçons d'histoire pour ma fille.

Le 30 avril 1341, au retour d'une expédition en Flandre, où il avait prêté au roi de France les secours de 8.000 hommes de troupes, le duc de Bretagne Jean III le Bon mourut à Caen, entouré des regrets unanimes de son peuple (1). Son corps fut ramené à Ploërmel et inhumé au couvent des Carmes.

« La Justice et la Paix descendirent avec lui au tombeau, dit Pitre-Chevalier, tandis que, s'échappant de son cercueil comme de la boîte à Pandore, tous les maux fondirent sur la Bretagne » (2).

Le défunt ne laissait point d'enfants et sa succession allait être chaudement disputée par deux rivaux égaux en noblesse et en courage. Jean III avait eu lui-même le pressentiment de cette compétition qui, durant vingt-quatre ans, devait bouleverser la province d'un bout à l'autre; un instant, il avait songé « à céder son duché au roi à la condition que celui-ci assignerait une seigneurie convenable à l'héritier légitime qui se présenterait. Il fut même convenu que ce serait le duché d'Orléans » (3).

D'après un chroniqueur du temps, la raison de ce projet, qui suscita une vive opposition en Bretagne et fut abandonné par la suite, était que Jean III, dévoué à la personne du roi, redoutait les calamités qui pourraient résulter pour le royaume, « si son duché tombait aux mains d'une femme ».

Et pourtant on prétend qu'il avait, de son vivant, désigné pour lui succéder au duché de Bretagne, sa nièce Jeanne de Penthièvre (4). Mais rien ne l'a prouvé.

Celle-ci était fille du comte Guy, frère de Jean III, qui avait reconstruit en sa faveur l'ancien apanage de Penthièvre et de

(1) DULAURENS DE LA BARRE : *Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne*. Nantes, 1852, Petitpas, p. 91.

(2) PITRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, Paris, 1844, Coquebert, p. 330.

(3) ALAIN RAISON DU CLEZIOU : *La Bretagne, de l'origine à la réunion*. Saint-Brieuc, 1909, R. Prud'homme, p. 339.

(4) D'ARGENTRÉ.

Goëlo, lui donnant ainsi qualité de suzerain sur les principaux barons de la province.

Elle avait été fiancée au fils du roi et de la reine de Navarre, que l'histoire illustra plus tard sous le nom de Charles le Mauvais. Mais bientôt les pourparlers furent rompus, non sans que le bon duc de Bretagne accordât aux parents du prétendant évincé un dédommagement de 10.000 livres tournois, ce qui était une somme considérable pour l'époque.

C'est alors que le roi de France, Philippe VI, « voulant obvier à ce que ladite damoiselle ne fût mariée à un homme de qui domniage pût venir à son royaume », présenta son neveu Charles de Blois, qui fut agréé aussitôt.

Le mariage fut célébré solennellement, avec beaucoup de pompe et d'éclat, en la ville de Rennes, le 4 juin 1337. Il fut précédé et suivi par des réjouissances populaires, qui durèrent plusieurs jours sans épuiser l'enthousiasme de la foule.

Il y eut des jeux sur toutes les places et des tournois pour les seigneurs. C'est au cours de l'un de ces joutes que parut pour la première fois le jeune Bertrand du Guesclin qui, montant le cheval de son parrain de Saint-Pern, désarçonna les uns après les autres seigneurs de ses adversaires et ne refusa de se mesurer avec le dernier que parce qu'il avait reconnu en lui son père, devant qui il abaissa respectueusement sa lance.

Ce fut la nouvelle et altière épouse qui couronna elle-même ce solide vainqueur et lui remit le prix de la lutte, consistant en un cygne d'argent de grandeur naturelle et valant 2.000 écus.

* *

Jeanne de Penthièvre était en ce moment dans sa dix-huitième année. Elle avait un visage régulier, éclairé par des yeux profonds. Sa taille roenne, elle était réputée comme une des plus jolies personnes du pays de Bretagne, bien qu'elle fût affligée d'une légère claudication, qui lui avait attiré de la part du peuple le sobriquet de la Boiteuse.

Son mari avait atteint ses 22 ans. Il était le fils puîné de haut et puissant comte Guy de Châtillon et de dame Marguerite de Valois, sœur du roi de France. Grand et de fière tournure, il apportait avec lui un renom de sainteté.

La petite cour de Blois où il avait été élevé, encore qu'elle ne fût aucunement fermée aux troubadours et aux ménestrels comme aux fêtes mondaines, était « sérieuse, sévère même; le château avait quelque chose de la gravité d'un monastère » (1).

Ce fut la vertueuse Gillette de la Barre qui prit soin de

(1) CHANGINE FLORENT DE LA VILLERABEL : *Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1310-1364)*. Rennes, 1910, L. Babon-Rault, p. 8.

l'enfance de Charles de Blois, dont l'esprit s'ouvrait surtout aux leçons de la religion. Le Père Albert Le Grand rasonne qu'à peine put-il lire, « il commença à réciter, tous les jours, les Heures de Notre-Dame, l'Office de la Croix, une partie du Psautier de David et plusieurs autres oraisons (1) ».

Tous les matins, il entendait aussi régulièrement la messe, répliquant à son frère et à sa sœur qui troublaient ses méditations et lui reprochaient de s'y attarder : « Laissez-moi, on ne saurait trop prier Dieu, je m'en irai toujours assez tôt » (2).

Ces habitudes de piété, qu'il conserva toute sa vie, ne l'empêchaient point d'être un des princes les plus instruits de son époque, aussi savant dans les lettres, les sciences, la poésie et la musique, qu'expert dans les exercices d'équitation et le maniement des armes.

* * *

L'union de son neveu avec Jeanne de Penthièvre, pour le roi de France, « solutionnait la question de Bretagne » (3). Quant à Jean III le Bon, avant de trépasser, pressé de se prononcer définitivement pour Charles de Blois et sa femme, et malgré ses préférences pour cette dernière, il avait répondu : « Pour Dieu, qu'on me laisse en paix, je ne veux charger mon âme (4) ». Il est permis de conjecturer de cette parole qu'il ne voulait pas, à l'heure grave de la mort, se rendre coupable de la moindre injustice dont le Souverain Juge pût lui réclamer compte quand il entrerait dans son éternité.

Aussi bien, dès que la dalle funéraire se fut fermée sur la dépouille du duc Jean le Bon, son frère consanguin Jean de Montfort (5) se posa en compétiteur de Charles de Blois ou plutôt de Jeanne de Penthièvre, lui déniaut le droit de représentation (6) qu'elle invoquait et qui, cependant, était admis par la coutume de Bretagne et avait été appliqué dans différentes maisons bretonnes et particulièrement celles de Québriac, de Rieux, de Goëlle, d'Avangour, de Kergorlay, de Dinan et de Coëtmeur.

En réalité, si Guy de Penthièvre eût vécu, il eût ceint la

(1) *Vie des Saints de la Bretagne-Armorique*.

(2) *Ibidem*.

(3) CHAODINE FLORENT DE LA VILLERABEL : *Le Bienheureux Charles de Blois*, page 47.

(4) PIRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, p. 382.

(5) Arthur II, père du duc défunt, avait épousé en premières nocces Marie de Limoges, d'où Jean III, Guy de Penthièvre et Pierre, et en secondes Yolande de Dreux, dont il eut Jean de Montfort et cinq filles.

(6) Jean de Montfort ne contestait pas, suivant La Borderie, « l'habileté d'une femme à la succession de Bretagne », mais il repoussait seulement le droit de représentation.

couronne ducal sans contestation. Mais sa fille pouvait-elle hériter de lui un pouvoir qu'il n'avait même pas exercé ?

Le cas, qui ne s'était encore jamais présenté en Bretagne, était, « en l'absence d'un droit précis » (1), fort difficile à solutionner, d'autant plus que « l'on faisait valoir des deux côtés des arguments à peu près de même force » et que l'un et l'autre des prétendants « ont été défendus alors et depuis par d'habiles jurisconsultes : ainsi, l'auteur du *Songe du Verger*, au XIV^e siècle, Henri Bohic, le meilleur juriste de ce temps, et, au XV^e siècle, Étienne Pasquier, se sont rangés du côté de Montfort » (2).

Pour régler le différend, une assemblée d'évêques et de barons se réunit; les avis y furent très partagés. Sept prélats se déclarèrent pour Charles de Blois; les deux autres et la plupart des barons se séparèrent sans « prendre parti », « jugeant que la question requérait un plus mûr examen » (3).

Il ne restait plus aux deux rivaux que la ressource de recourir au roi, auquel chacun sollicita pour rendre hommage.

Mais, pour employer une expression malicieuse de dom Lobineau, paraphrasée par M. A. Raison du Cleuziou, « si Charles de Blois apportait des arguments plus nombreux, peut-être plus judicieux, Montfort se hâta de se mettre en possession du duché » (4).

S'étant rendu à Limoges à l'effet de s'emparer du trésor de Jean III, il revint à Nantes, d'où, après y avoir convoqué des États auxquels n'assistèrent que le sire Hervé de Léon et les députés des villes, il repartit, ayant recruté une armée de « soldoyers venus de toutes parts », à la conquête du reste du pays.

Il enleva successivement « par force et par amour » Brest, Rennes, Vannes, Auray, Hennebont, Quimperlé, Jugon, Lamballe, Dol et Ploërmel. Puis, s'embarquant au Guildo, il passa en Angleterre pour aller chercher aide auprès d'Édouard VII.

Ce fut là une faute « que la Bretagne expia cruellement; mais c'était le seul moyen pour lui de balancer la puissance de Philippe VI », que Charles de Blois avait appelé à son secours. « Du reste, Dieu et les hommes ne tardèrent pas à le punir » (5).

En ce moment, Anglais et Français étaient au même titre

(1) ALAIN RAISON DU CLEUZIOU : *La Bretagne de l'origine à la réunion*, p. 341.

(2) A. DE LA BORDERIE : *La Bretagne aux grands siècles du moyen-âge*, (933-1364). Rennes, 1852, Plihon et Herve, p. 145.

(3) *Ibidem*, p. 143.

(4) ALAIN RAISON DU CLEUZIOU : *La Bretagne de l'origine à la réunion*, p. 342. Pire-Chevalier se sert d'une autre formule : « Pour mieux s'assurer du droit, écrit-il, il s'empare du fait. »

(5) PIRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, p. 332.

ennemis de la Bretagne, jalouse de son indépendance, et qu'ils convoitaient également comme une proie.

Les auteurs contemporains sont unanimes à vanter la valeur et la bravoure de Jean de Montfort, qui était « un prince si vaillant, si beau, si généreux, si aimable, qu'on n'eût pu trouver un chevalier plus accompli » (1). Il avait le même âge que Charles de Blois. « Caractère porté aux extrêmes », il avait hérité « de son père et de sa mère, Jeanne de Flandre, un esprit prompt et décidé », même dans les actes de la plus folle audace, où il ne se départissait pas d'un sens « avisé et réfléchi » (2).

Une partie de la noblesse, la bourgeoisie, « les communautés, chapitres, villes et généralement tout le peuple », aux yeux duquel il était « le véritable représentant de la nation » (3), embrassèrent la cause de Jean de Montfort, et sa bannière conduisit « au combat et souvent à la victoire » ses partisans, « tous vaillants soldats ayant au cœur le même amour de la patrie bretonne » (4).

La femme de Jean de Montfort, Jeanne de Flandre, au « courage d'homme et au cœur de lion », le seconda courageusement dans sa lutte. La légende qui l'a surnommée, en raison de sa vaillance, Jeanne la Flamme, nous apprend qu'elle était d'une incomparable beauté. « Aussi redoutable sous le casque que charmante sous le hennin, elle mania l'épée comme une autre eût manié la quenouille et donna une Jeanne d'Arc à la Bretagne, longtemps avant que la France eût trouvé la sienne » (5).

A son retour en Bretagne, où il rapportait la promesse de l'appui d'Édouard III si besoin en était, Jean de Montfort fut cité par le roi de France à comparaître devant le tribunal des pairs du royaume pour y soutenir ses droits.

Ayant reçu « à grand'chère » les envoyés de Philippe VI, il partit ensuite pour Paris, accompagné de 400 gentilshommes. Le lendemain de son arrivée, il se rendit à la cour. Le roi lui fit reproche de ses prétentions au duché de Bretagne et de son alliance avec l'Angleterre.

Alors, Jean de Montfort, ne se sentant plus en sûreté en

(1) A. D'AGGEROT : *Les ducs de Bretagne*, Limoges, Barbou frères, p. 76.

(2) A. RAISON DU CUSZIDOU ET C. DE LA LANDE DE CALAN : *Histoire de Bretagne élémentaire*, Saint-Brieuc, 1910, R. Prudhomme, p. 46.

(3) PÈTRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, p. 332.

(4) E. NEST RIVIÈRE : *Un oublié : Geoffroy de Pontblanc*, Rennes, 1899, Fr. Simon, p. 40.

(5) PÈTRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, p. 335.

son hôtel, revêtit le costume d'un ménestrel et se sauva nuitamment, prenant en hâte la route de Nantes.

Le 7 septembre, « les douze pairs et les barons de France, assemblés à Conflans, où les avocats de Montfort et ceux de son rival, adjugèrent le duché à Charles de Blois, perdant que son compétiteur achevait de s'en rendre maître » (1).

Afin d'exécuter cet arrêt, une armée française, commandée par Jean de Normandie, vint sans retard assiéger Nantes, où Montfort se tenait enfermé.

La cité se défendit d'abord « gaillardement » ; mais « voyant leurs parents captifs, leurs terres pillées sous leurs yeux, leurs métairies brûlées » (2), les habitants se prirent bientôt « à négocier pour essayer de traiter quelque chose avec l'armée française », ce qui obligea Jean de Montfort à entamer des pourparlers avec Jean de Normandie. Jean de Montfort encore très puissant signa « l'engagement de se soumettre à la décision d'un tribunal composé de juges impartiaux, de remettre Nantes en garde aux mains du duc de Normandie, d'aller à Paris pour négocier un arrangement » (3). De son côté, le duc de Normandie jura de lui rendre la place si les négociations échouaient.

Le roi de France viola ce traité en faisant prisonnier Jean de Montfort au Louvre, où il demeura quatre ans.

A cette nouvelle, le courage de Jeanne de Flandre ne fut point ébranlé.

Elle était à Rennes lorsque l'infortune de son mari lui fut révélée. Seule, « ayant à se soutenir elle-même », elle ranima la foi des siens : bien qu'elle eût « grand deuil en l'âme et fut pâmée d'angoisses ». « Et au lieu qu'elle avait affaire d'être consolée, elle fit l'office à l'endroit de ses viles et sujets, confortant les habitants et soldats avec toute assurance. Et portait dans les assemblées son petit-fils sur les bras, qui fut appelé Jean de Bretagne, successeur de la vertu paternelle et maternelle et disant à ses partisans et soldoyers : « Mes amis, ne vous désiez de la grâce de Dieu. Nous sommes grandement infortunés de ce qui est advenu en la personne de mon seigneur ; mais j'espère, par la grâce de Dieu, qu'il sortira de là où il est tôt ou tard, et qu'encore nous le verrons sain et sauf. Prenez cœur, et ne veuillez abandonner celui qui a mis toute son espérance, après Dieu, en vous et en votre

(1) PÈTRE-CHEVALIER : *La Bretagne ancienne et moderne*, p. 338.

(2) *Ibidem*, p. 338.

(3) A. DE LA BORDERIE : *La Bretagne aux grands siècles du moyen-âge*, p. 152 et 153.

« loyauté; et si Dieu nous défavorise tant qu'il y demeure, voici son enfant légitime de son sang et nourri sous son espérance que, par la grâce de Dieu, il sera un jour homme de bien et de valeur; et croissant rétablira la perte du père et malgré ses ennemis, lesquels, à cette heure, lui occupent sa terre. Ah! seigneurs, disait-elle aux barons, ne vous déconfortez mie, ni ébailissez pour mon seigneur que nous avons perdu, ce n'était que un seul homme: yééz di son petit enfant, qui sera, si Dieu plait, son restorier, et qui nous fera des biens assez. Et je ai de l'avoire en plenté si vous en donnerai assez, et vous pourchasserai tel capitaine et tel mainbour, par qui vous serez tous réconfortez. »

Dans toutes les villes où elle passait, parlant ainsi, les habitants « ne se pouvoient tenir de larmes », devant tant de fermeté dans la plus dure épreuve. Partout Jeanne de Flandres renforça les garnisons, payant libéralement les soldes de chacun.

Au printemps de l'année 1342, ayant repoussé deux attaques contre Redon et Guérande, « jugeant Rennes trop difficile à défendre et trop éloigné de la mer, d'où devait lui venir son principal secours, elle alla s'enfermer dans Hennebont et y attendit fièrement ses ennemis » (1).

Et, pour les défier, elle planta sur les murs la bannière de Bretagne, semée d'hermines.

PIERRE DE PORTGAMP.

(1) A. DE LA BORDERIE: *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge*, p. 155.



LA CHANSON BRETONNE

Œuvres actuellement parues du barde Yves LE STANG.

1^o Série, autographiée.

Chansons des gâs d'Arvor	Maricynthe.
L'Adieu de la Fiancée.	Mon Mat lot!
L'Adieu du Marin.	Mon Moulin.
Au Pardon.	Petit Gravier.
Les Blés.	Renfrons au Logis!
Cognez, Calfats!	Le Roulis.
Debout, Bretons!	Ses Yeux.
Endors mes regrets!	Les Tout-Petits.
Evant, le Chasseur maudit.	Le Violoneux.
Hymne à la Bretagne.	Vire au Cabestan!
Je suis Breton!	Vive le Cidre!

L'Exemplaire : 0 fr. 20 — les 10 : 1 fr. 50 — les 25 : 2 fr. 50.

Au fur et à mesure de leur écoulement, ces œuvres seront réimprimées mais en typographie, dans la forme des œuvres ci-après.

2^o Série, typographiée.

Petit format usuel, chant seul.

A. Chansons des gâs d'Arvor	B. Chansons des Grèves et des Landes
A l'Abordage (2 ^e mille).	Aimes-tu la Mer?
L'Armoricaine (3 ^e mille).	A la Noce!
Le Chercheur de Pain (2 ^e mille).	Yannik le Goulu.
Comme on aime « chez nous »!	C. Chansons du Plein Air
(2 ^e mille).	Les Vrais Korrigans.
Le Long des Grèves! (2 ^e mille).	D. Chansons du Vieux Sol
Mathurin, le Buveur corrigé	Complainte d'exil.
(4 ^e mille).	Maryvonne.
Mes Bœufs (3 ^e mille).	Restez Fils d'Arvor!
Péri en Islande! (2 ^e mille).	E. Chansons Nantaises
Vire au Cabestan! (3 ^e mille).	La Nantaise.
La Voix des Flots (3 ^e mille).	La Marche des Boucaniers (2 ^e mille).

Pour la série ci-dessus (sauf les Chansons Nantaises à 0 fr. 25 l'exemplaire).

L'Exemplaire : 0 fr. 30 — les 10 : 2 fr. 50 — les 25 : 5 fr.

Franco de port.

S'adresser chez l'AUTEUR, 64, rue de la Hautière, NANTES.

A SAVENAY, IL Y AVAIT...

Andantino

(1^{er} Coup) A Sa - ve - nay il y a - vait Une ben jo - lie fil - le
 le Qu'é - tait jo - lie le sa - vait bien ai - mait ben quan lui dise voyez - vous
 Ref.
 vous Lon la li - ra li - ra don - daine lon la li - ra li - ra don -

Fin

dan. (2^e Couplet)

A Savenay, il y avait
 Une bé jolie fille
 Qu'était jolie, le savait ben,
 Aimait ben qu'on lui dise.... Voyez-vous?

REFRAIN.

Lon la lira, lira don daine,
 Lon la lira, lira don dé.

Qu'était jolie, le savait ben,
 Aimait ben qu'on lui dise.

Un jour son galant vint la voir,
 Un doux baiser lui prit.... Voyez-vous? (Ref.)

Un jour son galant vint la voir,
 Un doux baiser lui prit.
 Prenez-en un, prenez-en deux.
 Contentez votre envie.... voyez-vous? (Ref.)

Prenez-en un, prenez-en deux,
 Contentez votre envie,
 Et quand vous m'aurez bin bisée,
 N'allez pas leur-z'y dire.... voyez-vous? (Ref.)

Et quand vous m'aurez bin bisée,
 N'allez pas leur-z'y dire,
 Car si mon père le savait,
 Il m'en coûterait la vie.... voyez-vous? (Ref.)

Car si mon père le savait,
 Il m'en coûterait la vie;
 Quant à ma mère alle ne dit rin,
 Alle ne fait qu'en rire.... voyez-vous? (Ref.)

Quant à ma mère alle ne dit rin,
 Alle ne fait qu'en rire,
 Ca lui rappelle ce qu'alle faisait
 Quand alle était jeune fille.... voyez-vous? (Ref.)

(Recueillie et harmonisée par Joseph ANGOT.)

Annuaire officiel d'Ille-et-Vilaine pour 1913. 81^e année.
 Ouvrage de plus de 1 600 pages de renseignements.

Pour l'Ille-et-Vilaine : 3 fr. — Pour les autres départements : 5 fr

Pour recevoir franco, ajouter 0 fr. 50 au prix ci-dessus.

A L'IMPRIMERIE FR. SIMON, A RENNES

Boulevard Laënnec, 38 et quai Lamartine, 17

COULIOU AN DIOUHAR

GOULIOU-LINEK, DARVOUED, GWAZIENNOU-C'HOUEZET,
 DEBRON, EKZEMA, HOLL GOULIOU AR GROCHEN, zellet evel
 diremed.

Konforted ha pareet e ver dustu gant

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDSIER

Evit reseo anezi en eur voutailh, kuit a frejou, kas eur mandat
 post a 3 f. 50 d'an aotrou :

M. C. DEPENDSIER, Pharmacien, 47, rue du Bac, ROUEN

En gwerz en holl apotikerezoù.

Demandez à l'Imprimerie Saint-Guillaume,
27, Boulevard Charner, Saint-Brieuc :

LA LANGUE BRETONNE EN 10 LEÇONS, petite méthode pratique comprenant règles, vocabulaire et exercices. (3^e édition augmentée). — A l'Imprimerie Saint-Guillaume, Saint-Brieuc ; franco..... 3 fr. 25

LES PETITES INDUSTRIES RURALES ET LOCALES (Notes Régionalistes)..... 0 fr. 75

PIPI-GONTO, par DIR-NA-DOR ; franco..... 1 fr. 48

KANAOUNNO EN YEZ TREGER, par Y.-M. G. ; franco..... 0 fr. 85

BUE HA MERZERENTI JANED ARK, par DIR-NA-DOR ; franco..... 0 fr. 30
La douzaine, franco..... 3 fr. 40

AN TEIR CHAD HAG AR MEVEL LAER, par KLAODA ; franco..... 0 fr. 30

TOG JANI HA PÔTR E VRAGOU BER, par DIR-NA-DOR ; franco..... 0 fr. 30

TRUBUILHOU AN AOTROU GARGAM, par KLAODA ; franco..... 0 fr. 30

NOZVENIOU AN ARVOR, par KLAODA..... 1 fr. 65

RIMADELLOU BREZONEK, par KLAODA..... 2 fr. 20

On trouve à la même librairie une collection très variée d'ouvrages bretons, remarquables par leurs textes très soignés, les meilleurs pour l'étude de la langue. Prix : de 0, 25 à 1 fr. 50

KROAZ AR VRETONED

N'eus nemeti à gement a vije moulet pep sizun e brezoneg pen-da-benn, ha gwestlet ivez pen-da-benn d'ar Brezoneg ha d'ar Vro.

Eun dlead eo da bep Breton rei d'ezhi skoazell e goumanant.

PRIZ AR C'HOUMANANCHOU

Eur bloavez..... 16 real
Tri miz..... 4 "

Kas ar c'houmananchou d'an aotrou F. VALLEE 23, Ru Sant-Beneat, SAINT-BRIEG.

Est le seul journal qui paraît chaque semaine entièrement en breton ; elle est exclusivement consacrée à la défense de la Bretagne, de sa langue et de ses traditions.

C'est un devoir pour tout Breton de lui venir en aide en lui procurant des abonnements.

PRIZ DES ABONNEMENTS

Un an : 4 fr. — Trois mois : 1 fr.

On s'abonne chez M. F. VALLEE, 23, Rue St Benoit, ou à l'Imprimerie Saint-Guillaume, SAINT-BRIEG.

SON AR MEL

O mel, te a zo presius
Evid an den krenv ha nerzus,
Evid ar paour keaz klanvourien
Te eo ar gwella louzaouen.

Te a zo eur remed hep par
Ar gwella 'zo war an douar,
Rak te a zo bet dastumet
War ar gwella bleuniou krouet.

E ti an apotikerien
Ne vezo kavet birviken
Kerkouls remed na kouls louzou
Da soulaji ar c'hlenvejou.

Ganes-te 'vez great-palastrou
Da lakat war ar gouliou,
Ganes-te e vez great tizan
Da derri sec'hed ar re glan.

Ha d'an dud koz pe dinerzet
Te a zo ar gwella remed
Rak evit donet d'o c'hrenvât
Te en em gemmesk gant o goad.

Kals a vammou karantezus
A lavar out madeiezus ;
Ganes e reont madigou
Evit rei d'o bugaligou.

Ganet out bet er parkeier
Ha goude out bet prisonier
'Barz en eur goz kesten golo
Na vije ket atao disglô.

Da vamm genta oa eur fleuren
An eil a oa eur wenanen,
Da gavel a oa great gant koar
Blansonet oa d'it gant da c'hoar.

Ac'hano out bet sortiet
Da gemer renk ebarz er bed
Da wei't am eus ouz têt ar paour
E leac'h na ruilhe ket an aour.

Da welet am eus bet ive
Renket war dól ar rouane
Hag eno e vijes lipet
Gant ar c'haera itronezed.

Ha gwechall-goz an doueon,
Hervez ma lavar hon tadon,
O bevans ne voa nemet mel
Hag o c'vaj leaz ha dourvel.

Breman c'hoaz terra eur bara
Evid an noblansou bras,
Hanvet ez eo ar pain d'epice
An eus kals istim e Pariz.

Mes red eo d'it beza Breizad
Pe ne vezi ket kavet mat,
Evid ober eur seurt bara
Mel a leac'h all ne dal netra.

Ganes e vez great chufere,
Ar Varzed gwechall hen eye,
Hag ar Varzed a zo brema
Ne zisprijont ket e danval.

Evit ramplasi chistr pe win
Te ne rez ket c'hoaz gwall fall nin;
Tomma a rez ar c'halenou
Ha laouenât ar sperejou.

Pell amzer out bet dilezet
Ha gant kals a dud, disprinet
Ha koulskoude en amzer goz
Deus ar mel e vijo kals kaoz.

Ar « chamillard » hag ar « chouchet »
Gwechall ganes a vize grêt;
An « dourvel » hag ar « chufere »
A vize great ganes ive.

Breiziz, implijomp mel, eta,
Hennez eo ar louzou gwella
Da stanka hent ar c'hlenvejou
Ha da asten d'eomp hon deïou.

J.-L. HENRY, gwenaner.

LA BRETAGNE MYSTIQUE

(Analyse de la fresque du grand escalier du Musée de Nantes.)

Face à la mer, qui s'est faite très douce, très calme, très laiteuse, au pied des sombres escarpements, la procession glisse sur le sable ondulé, continuation des vagues, se déroule en rempart protecteur.

En tête, un vieux, cheveux au vent, tel un druide, dressant le lourd crucifix d'or — sa face est tournée, pleine de défi et de dureté vers les flots, triste comme s'il voyait des noyés s'y lever par centaines — puis des tambours aux résonnements funèbres, des paysans, des marins, des veuves encapuchonnées, des jeunes filles, les bonnes sœurs qui soignent au retour les blessures salées des tempêtes.

Oh oui, elle est bien là, ma Bretagne, avec sa rudesse, sa mélancolie, son mysticisme touchant, ses dévouements sublimes; elle est là avec toute son âme, s'exaltant aux grondements des tambours et de la houle, aux claquements des bannières, aux chants latins, à la voix de ses prêtres. Elle est toute là, dis-je, car les morts président la fête : sous le front ridé des vieux, comme sous l'or des têtes jeunes, est présente l'image de ceux qui sont partis...

Les morts! Ils sont le jour à la crête des lames, au bord de la lande, au bord de la fontaine; le soir, ils sont près du foyer, ils sont dans la couchette de la barque, ils sont dans la grand' voile, ils sont dans le lit clos!

Les morts! comment les oublier? Les pierres mystérieuses qu'ils ont dressées posent toujours des énigmes; les champs défrichés par eux les rappellent, comme les clochers aériens qu'ils ont bâtis, comme le vent si triste, si lourd d'âmes envolées, qui parle, le soir, dans les grands chênes...

Les morts! les voyez-vous, ils marchent dans cette solennelle procession; ils en éthèrent les lignes grises.

Ils sont là... Puisons donc, dans leur souvenir, comme ces Bretons, force, espérance, courage; et comme ceux-ci, marchons purs et dignes, vers l'éternel rendez-vous.

Vannes, 1910.

E. E. BOISECQ.

CONSEIL DU DOCTEUR Le sang pur c'est la santé, mais, pour purifier votre sang des humeurs et impuretés, n'employez que la **TISANE BONNARD**, purgative, laxative, dépurative, antiglaireuse, antibilieuse et rafraichissante.
0 fr. 75 franco par la poste, 46, rue des Amandiers, Paris et toutes pharmacies.

NOTE DE LA RÉACTION : Ayez toujours chez vous une boîte de **Tisane Bonnard**, elle vous évitera des frais de médecine.

Echantillon gratuit sur demande.

LA BRETAGNE MYSTIQUE
LE JUSTICIER

L'eau commençait à tomber en grosses gouttes chaudes, les noctambules se réfugiaient précipitamment dans les restaurants de nuit dont les façades ruftaient sous un débordement d'ampoules électriques : il était deux heures du matin, les ailes du Moulin-Rouge s'étaient paresseusement arrêtées, mais, sur le boulevard de Clichy, quelques cabarets, prétendus artistiques, s'obstinaient à attendre la clientèle.

Deux agents longeaient le boulevard, d'un pas tranquille, de la place Blanche à la place Pigalle; le sol résonnait sous leurs talons ferrés et les miséreux, auxquels ce bruit était familier, s'empressaient de quitter le banc sur lequel, pour un instant, ils s'étaient reposés.

Cette fuite aperçue amusait l'un des sergents de ville, grand gaillard à forte moustache, ayant tout l'aspect d'un lutteur de foire; il se tourna vers son compagnon et remarqua :

— Voilà les lièvres qui détalent.

L'autre, homme d'un certain âge, à physionomie triste et grave, parut sortir d'un rêve :

— Oui, fit-il pour toute réponse.

— Si nous n'y mettions le holà, reprit le premier, les boulevards se trouveraient, la nuit, changés en dortoirs.

— A tout prendre, répliqua le rêveur, cela ne gênerait personne.

Le géant s'arrêta, surpris :

— Daumier, c'est vous qui parlez ainsi?

— Notez bien, reprit l'agent, que je ne critique pas les ordonnances de police que je sais, comme vous, chargé de faire respecter; mais je constate que, s'il est nécessaire d'empêcher durant le jour que les bancs soient accaparés par des loqueteux, il me paraît inutile de les en chasser la nuit puisqu'ils ne font de tort à personne. Voilà des gens qui ne savent où reposer, on les chasse de partout; ne pourrait-on pas, tandis que chacun dort au fond d'un lit moelleux, leur laisser la jouissance des ponts ou des bancs inoccupés?

— Je ne vous savais pas si indulgent.

— Mon Dieu, je suis vieux; j'ai souffert, j'ai pensé, et tout cela rend meilleur... Vous êtes jeune, vous ne connaissez que le règlement, moi aussi, sans doute!... mais on peut l'appliquer sans sévérité et n'en être pas moins un bon agent. Ainsi tenez, moi, j'ai la vue basse — c'est l'âge encore — et la nuit je ne vois pas à dix mètres; par conséquent, il ne m'est pas possible de distinguer si un banc est ou n'est pas agrémenté d'un dor-

neur et, comme je ne suis pas autrement pressé de le savoir, je m'en tiens toujours à une certaine distance.

— Farceur!

Daumier eut un sourire un peu triste.

— Je n'ai jamais été aussi sérieux.

L'eau, maintenant, tombait plus fort; des passants attardés fuyaient sous la pluie, de rares fiacres passaient traînés par des chevaux au trot mélancolique, et les cochers, sur leur siège, disparaissaient dans l'engoncement des ouvertures, des cache-nez et des manteaux.

Facétieux, le gros agent fredonna :

Soleil de mai! Soleil de mes amours!

Puis, tout à coup, une rafale s'étant élevée :

— Mettons-nous à l'abri, dit-il.

Ils se retirèrent précipitamment sous la tente d'un café.

Revenant à son idée, Daumier observa :

— Croyez-vous qu'ils sont bien, ceux qui ne savent où aller par un temps pareil?

— Nous sommes bien dehors, nous autres!

— Sans doute; mais, quand nous aurons terminé notre service, nous rentrerons chez nous et nous trouverons des vêtements secs, un bon lit et de quoi nous réconforter.

Il y eut un silence; le grand garçon réfléchissait en taquinant l'extrémité de sa moustache à la gauloise; puis, il ne trouva, pour traduire sa pensée, que ces mots :

— Daumier, vous n'étiez pas né pour faire un agent.

— On ne suit pas toujours la vocation qu'on aurait désirée!

Il y a des circonstances dans la vie sur lesquelles on ne comptait pas et qui se chargent de bouleverser nos projets. On ne naît pas pour faire quelque chose, on fait ce que l'on peut; et si j'ai perdu cette sévérité qui fait votre orgueil, c'est que j'ai vu trop de misères.

Soudain, perçant les demi-ténèbres de la nuit, un agent-cycliste apparut; il aperçut ses collègues et leur cria :

— Vite! vite! on assassine passage de l'Élysée-des-Baux-Arts; courez-y!

Ils partirent et rapidement, redevenus de vaillants défenseurs de l'ordre, allant vers le danger, sans crainte, avec la tranquille assurance de gens pour lesquels le devoir est un dogme. Au moment où, au pas de gymnastique, ils s'engageaient dans le passage, un cri de douleur et de détresse troua le silence écrasant de la nuit.

— Hâtons-nous, dit Daumier.

— Revolver au poing, surenchérit le colosse.

Ils se trouvèrent bientôt devant un hôtel maublé de sordide

apparence. Dans le couloir à peine éclairé, tout un groupe hurlait, se débattait, et des gémissements faisaient à ce concert lugubre un poignant accompagnement.

Une femme était accroupie sur l'une des marches de l'escalier et ses mains ensanglantées retenaient un paquet de viscères prêts à s'échapper de son flanc déchiré.

En bas, un poignard à la main, un homme jeune lutait contre plusieurs agents; la poitrine découverte, les cheveux en broussailles, les yeux hors de sa tête, il vociférait des menaces et des injures; à ses pieds, un gardien de la paix était entendu, la gorge trouée.

Et le bandit hurlait plus fort, menaçant de son arme ceux qui tentaient de l'approcher :

— Tous!... tous, jusqu'au dernier.

Daumier écarta ses camarades :

— Laissez-moi faire, dit-il.

— Mais vous êtes fou, il va vous tuer!

Daumier ne répondit pas, il se fraya un passage à travers ses collègues et, venant se planter devant le bandit, il dit, en le regardant dédaigneusement en face :

— Allons... frappe!

Le misérable recula; ses yeux, tout à coup, avaient pris une expression de terreur; il laissa tomber son arme...

Il y eut, parmi les agents, une minute de stupeur, puis une ruée :

— Les menottes!

Daumier, d'un geste, arrêta ses collègues :

— Laissez-moi, dit-il.

Il y avait tant de fermeté dans cette voix, tant de noblesse et d'assurance dans l'attitude de Daumier, que les agents obéirent.

Le bandit, en proie à une terreur folle, reculait toujours, montant l'escalier, face à ses agresseurs; il heurta la blessée dont la pâleur allait s'accroissant et s'arrêta, comme hypnotisé par le regard de l'agent.

Daumier, tranquillement, arma son revolver et visa le criminel avant que personne n'ait eu le temps d'intervenir.

— Meurs, misérable, dit-il.

Le bandit, touché en pleine poitrine, tomba, et ses yeux épouvantés ne quittaient plus le justicier impassible. Un flot de sang afflua à ses lèvres et roula jusque sur ses vêtements; puis, atteint sans doute aux sources de la vie, il tomba aux côtés de sa première victime agonisante.

Daumier avait jeté son revolver.

Les agents s'empressèrent autour de leurs camarades blessés; puis, le commissaire ayant paru, chacun se rangea le long du corridor.

— Le coupable! interrogea le magistrat.
Un agent désigna le bandit qui s'agitait encore dans un spasme final :

— Ici.

— Qui l'a tué?

Daumier releva la tête et montra son rude visage inondé de larmes.

— Moi! dit-il.

— Vous avez bien fait, reprit le commissaire, et je vous félicite... mais... pourquoi pleurez-vous?

Le justicier eut un geste d'une infinie tristesse et, d'une voix qui laissait deviner la révolte de sa chair et sa déroute intérieure :

— C'était mon fils!... dit-il.

Tous les agents se découvrirent.

JEAN DE KERLECQ.

A L'OZONATEUR



OZONATEUR Breveté S. G. D. G. — Purificateur antiseptique de l'air ambiant. — Prix 8 fr. 80, et 9 fr. 90

OZONATINE liquide pour l'alimentation de l'Ozonateur. Prix: 8 fr. 80 le litre. — Se méfier des nombreuses contrefaçons et similitudes de noms.

LAMPES système du Dr ROUBLEFF, absorbant la fumée du tabac et toutes mauvaises odeurs. Prix: 6 fr. 50 à 20 fr.

CONCENTRÉS en divers parfums pour 1 litre d'alcool destiné à l'alimentation des lampes. Prix: 6 fr. 50.

OZONO-SOAP savon antiseptique, très fin, 3 francs la boîte de 3 pains.

Produits antimites à l'INJECTOL, pour conservation de vêtements et fourrures (armatures, sachets, toiles, papiers et cartons).

On trouve à L'IMPRIMERIE FR. SIMON

A RENNES

PETIT PAROISSIEN

DE POCHE

Tout relié, contenant 256 pages

POUR 30 CENTIMES

LA BONNE CHANSON-NOËL

La charmante revue musicale et littéraire, publiée mensuellement depuis 1907 sous la direction de Théodore Botrel, offre à ses lecteurs, comme chaque année, son numéro double de Noël, tiré en 4 couleurs, une merveille de luxe et de bon goût.

Ce fascicule illustré, de 76 pages, ne contient pas moins de 18 morceaux de musique ou chansons avec leur accompagnement (Schumann, Botrel, Bonnaud, Balha, Numa Blès, Secrétan, etc.), 10 poésies à dire, un monologue, une pièce en un acte : *Veillée de Noël*, de Paul Sébillot, et une nouvelle inédite de Mme Félix-Faure-Goyau.

LA BONNE CHANSON-NOËL, en vente partout, est envoyée franco contre 2 francs en timbres-poste. Elle est offerte en prime gratuite aux abonnés pour l'année 1913 (un an : 12 francs, étranger : 13 francs).

La Bonne Chanson, 6, place Saint-Sulpice, Paris.

Almanach 1913 de la Bonne Chanson

Cent pages de chansons, poésies, récits, monologues et dessins humoristiques inédits, voilà ce qu'offre pour 0 fr. 75 la *Matson de la Bonne Chanson*, 6, place Saint-Sulpice, à Paris.

Tout le monde voudra lire ce charmant almanach, publié ainsi que le magazine musical *La Bonne Chanson*, sous la direction de Théodore Botrel. Il intéressera petits et grands et on peut sans crainte le laisser dans toutes les mains.

En vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares ou envoyé franco contre 0 fr. 85 en timbres-poste.

KIMIAD AR RE-HARLUET, AR "FRÈRED"

Gouarnadon

Ke-na - ve-zo, ti san-tel, es-quet ed, omp el-rua!
 Ne gler - fomp flet, de gloc'hig gant e vouez du di-ua
 O ka-ne deomp drant ha koant : Has-ti neu - ti Dant.
 Ni a renk da zil-le - tel, leus - ker da beoc'h ive!

Kenavezo! ti santel! ennout edomp cures!
 Ne glevfomp ken da gloc'hig gant e vouez dudius
 O kana d'eomp drant ha koant : Hastit menli Doue.
 Ni a renk da zilezell leusker da beoc'h ive!

II

Kenavezo! bigale a yoa er skol ganecomp!
 Na kalet eo ho kuitaat, rak ho karout a reomp!
 Dalc'het mat d'hor c'hentelion daoust da bip goaperez,
 Hag en ho kaloun atao e c'hliz lezezer!

PAIENGERIE I DART BRETON

Kenavezo! iliz sakr!... Nag a wech hon deus bet
 Da vagadurez ennout Iezuz Salver ar bed!
 Na tene ha stak brede-vardour ha Mari
 Pa vijomp e-harz ho zoid daoulet e pod!

Kenavezo! tad ha mamm, c'hoarzed ha breudez!
 Oh! na livirit, kev dieunez, Wazec'h pebe, gwall-oue!
 Sonjit eo d'ar re a leuz ar c'hrogiou poueza
 Eo e tiskouet an A-trou ar garantez vras!

V

Kenavezo! manati! En da beoc'h pell amzer
E teskimp penaos beva da blijout d'hor Zalver.
Amzer gaera hor buhez hor beus bevet ennout...
Mes Jezuz-Krist e leac'h all hor goulen d'e garout!

VI

Kenavezo! mignoned! Bras eo ho madelez
Da veza roet an dourn da dud keaz en enkrez.
Ra gouezo gliz an Envou puilh war ho pugale!
Ha r'ho pezo gant Doue ar peoc'h mad dizale!

VII

Kenavezo! te ivez, o douar sakr hor Breiz!
O vont d'an estren e rann hor c'haloun en hor c'hreiz!
Hon izili a zizec'h hag ouzit a joum stag!.....
Mes Doue a c'houre'hemen, red eo pignat er vag!.....

VIII

Kenavezo! c'hoaz eur wech! tud ha traou a garomp!
Birviken hed hor buhez n'hoc'h ankounac'hemp!
Kenavezo! eta holl! da c'hortoz ar Maro!
Neuze, da vad, en ho touez, hon ene a vevo!.....

PINTIK (JEAN LE PAGE),
Rue de Châteuneuf, Pleyben (Finistère).

FAIENCERIE D'ART BRETON
Maison fondée en 1778

Jules HENRIOT-TANQUEREY
A LOCMARIA-QUIMPER

Exiger sur tous les produits **HR**
de la maison la marque **QUIMPER** déposée.

Le mot *Quimper* est pour l'acheteur la seule garantie d'origine contre les nombreuses faïences étrangères vendues dans toute la Bretagne sous le nom de *faïences bretonnes* ou de *faïences d'Quimper*.

LA PETITE REINE DE LA FORÊT

(Légende celtique.)

Son visage était rose, ainsi qu'une églantine,
Ses cheveux dénoués couvraient son long manteau;
En cueillant la verveine aux rives du ruisseau,
Rivanone chantait de sa voix argentine :

« Je suis l'hermine blanche au symbole si pur,
« Le rossignol caché dans le val solitaire,
« L'iris de la fontaine aux pétales d'azur;
« Je suis, dans un ciel noir, le rayon qui l'éclaire.

« Et les plantes m'ont dit le secret du destin,
« Je sais où croit la fleur qui tient l'âme asservie,
« Je cueille le sélage (1) et le trèfle d'Erin,
« Et l'herbe de gaieté qui redonne la vie.

« Et j'écoute frémir comme une harpe d'or
« Lorsque je viens rêver au bord de la fontaine;
« C'est le sône joyeux que la forêt d'Armor
« Murmure chaque soir pour sa « Petite Reine.

« — Donne au berde inconnu la fleur de ton amour,
« Répondit au lointain, comme un écho sonore,
« La rose merveilleuse, éclosée avec le jour;
« Donne-toi, blanche amie, à celui qui t'implore ».

Et, somptueusement, l'on fêta l'union
De la vierge gauloise et du breton poète :
La douce Rivanone et le fier Hyvarnion
Marièrent leurs cœurs à la beauté parfaite...

Quand, sous un dôme épais de verdure et de fleurs,
Au son des luths vibrants s'avança le cortège,
Rivanone aperçut l'herbe de la douleur
S'étalant sous ses pas, ainsi qu'un sortilège!

Bientôt, les deux époux se penchèrent, joyeux,
Sur le frêle berceau qui renfermait une âme;
De leur fils, épiant l'éveil des jolis yeux,
Ils ne virent jamais en scintiller la flamme.

(1) Mousse nommée par les druides « l'herbe de la lumière ».

Mais l'épreuve grandit leur amour avivé,
Ils bénirent l'enfant à la froide prunelle,
Et l'aveugle devint le barde, saint Hervé,
Celui qui voyait Dieu dans une aube éternelle!!

BERTHE DE COUTANCE.

TAMM LEVENEZ MUI!

Setu ma brema digouezet

En eur varo gant ar mor ke'chet,
Ne zomjan ket e ve ker koant,
Hag evelato n'on ket drant.

Nep leac'h ebet n'eo ker lirzin
An heol o sun' ar gliz vintin,
Douget eo war eur voabren aour,
Livat a ra kaer pep tra baour.

Beac'h m'eo krog da strink' e yannou,
Pep bag a zispak he gouelioù
Da neuni war ar gazek c'hlas
A drid he c'halon seder bras.

Na skanv eo ar valafennig
O koroll war bep bleunvennig!
Peger laouen ar goulmig wenn,
O luf'he fleunv e red ar lenn!

Na traou peger kaer a welan!
Ha perak eta e vouelan?
Perak ya c'halon geaz out ren?
Perak gant seurt ne dridez ken?

Nag ar vuhez a zo garo!
Ker yaouank on haunter varo!
N'eus forz! pa'z on skuiz war ar bed!
Ouz karantez n'eus louzou bet!...

PINTIK

DISKLEIER MAMM-GOZ

Ah! na kaera disklaouer,
Glas 'vel an oabl e vezer,
Bevennet e melen vi,
Ledan 'vel al lien listri.

Biskoaz, me a gred ervad,
Etre Paris ha Belgrad,
Na war ar mēz, nag e kear
N'eus bet kavet d'ezan par.

D'an oadig a eiz vloaz ront,
Edon eus ar skol o tont;
An heol oa pikous ha glas,
An disklaouer war va skoaz.

Evel ma karen kana,
Kana reen deus ma gwella,
Eur vraya a ganaouen,
Desket ganin en derc'hen.

Setu en eun t'ig kont
Eur gourventennig o tont,
Hep na zomjan e danjer,
Ha c'houeza em disklaouer.

E zantout 'ran o finval,
Her gulet 'ran o wintal,
E glevet 'ran o straka,
Hag en oabl me evesa.

Ma daoulagad zo balc'het,
Ma disklaouer eilduet,
Nemet truilhou ne deo mui,
Eur vaz ken d'am disklavij!

E ezel gwintet en er
A freug ar goummoulen der,
Hag e freuilhonou truilh
War va fenn daelou a skuilh.

Eur seurt reuz am strafilha,
Santout 'ran o perleza
Eur c'houezen yen war ma zal;
Biskoaz, 'mon-me, eur seurt stal!

Ma zellou gant spont a nij,
Ma izili holl a skrij,
Ma youadennou zo mantrus,
H g an dud a c'hoarz joiaus!

Ma nesa 'ra goab ouzin!
Poan 'ra d'in gwelet c'hoarzin
Ma unanik o youela!
An dud a zo drouk, eta?

Arruet er fin er gêr,
Ar paourkéig disklaouer
Ha ne deo mui disklayen,
E toull an or a lezen.

Setu me laket e poan,
'Vel eul laouen-dar vihan,
Da glask eun toullig goullou
'Vit mui ken dont ec'hano.

'N em c'hrêt bihan sidanik
Ez an en ti sioulik;
Evel eun aonik a gi
En eur c'horn eus al leurzi.

An holl en ti 'zo laouen,
Me hepken 'zo en anken.
Kredi mat 'ran abarz pell
'Vo 't warnon an appell....

Hep! Mes, hag an disklaouer?
Pelec'h eman, ma faotr ker?
Respont 'ran en eur greña:
Er meaz, tal an or ema.

Va mamm vat a ya er mêt,
Me o sell outi gant ever;
'Vit mirout da gounari
E kemer poan warnezi.

An avel 'rank beza kôz?
Ya mamm, barr-avel fenoz,
Eo an eus grêt tout ar freuz,
Kredit 'c'hanon, me 'm eus keuz

Mamm 'n eus huanadet timet
'N eur guzat he daoulagad
'Delc'her 'reen d'am disklaouer,
'Dre ma komze d'in tener.

« Memes, pâ oann yaouank flamm
« A-unan gant tad ha mamm,
« E kerzis gae d'ar pardon bras
« E skeud hon disklaouer glas ».

LAN ERGAT.

A LA BONNE DUCHESSE

Sur votre couronne ducale
Vous fîtes fleurir autrefois
Le lis, corolle virgine,
Roi de nos fleurs, fleur de nos rois.

Anne d'Arvor! duchesse et reine,
Salut à votre nom béni!
Vous êtes toujours souveraine,
Votre règne n'est pas fini.

Le peuple breton garde encore
Votre précieux souvenir;
Votre mémoire, qu'il honore,
Est sûre de son avenir.

Un respect éternel s'attache
A la craintive chasteté;
Vous étiez l'hermine sans tache
Dont la blancheur fait la beauté.

Aussi, lorsque la lutte est dure,
Nous nous rappelons votre cri:
« Plutôt la mort que la souillure! »
Malo mori quam foedari!

Adrien DE CARNÉ.

UN REMÈDE POPULAIRE Contre la bile, les glaires, la constipation, les maladies de l'estomac, de la peau, d'artres, bontons, eczémas, maladies de l'intestin et tous les cas rebelles qui en dérivent, essayez la **TISANE BONNARD**.
Les malades qui l'ont employée l'ont surnommée le Docteur Miracle.
0 fr. 75 la boîte franco par la poste, 46, rue des Amandiers, Paris, et toutes pharmacies.
Si vous avez chez vous une boîte de **Tisane Bonnard**, elle vous évitera bien des visites de médecin.
Échantillon gratuit sur demande.

A Monsieur Sullian COLLIN.

ON DIT QUE LA VIEILLE BRETAGNE

Poésie de Joseph Rousse. Musique de l'abbé Abel SORBAU.

Allegro Moderato

On dit que la Vieille Bre - ta -
 gne — Se - teint et va bien tôt mou - rir — Pour - tant j'ai
 vu des la cam - pa - gne la bru - yère et la - jonc fleu -
 rir — La jeu - nesse est go - gré et le. Le blé
 noir cou - vre les sil - lois. — Non, la Bre - ta - gne n'est pas
 mor - te, Non, nous ne som - mes pas les der - nières des Bre -
 tois. Non, nous ne som - mes pas les der - nières des Bre - tois!

2

J'ai vu bien des églises neuves
 Avec de hauts clochers à jour,
 Et, près des flots qui font les veuves,
 Des marins au cœur plein d'amour.
 Assis sur le seuil de leur porte,
 Ils chantaient de vieilles chansons;
 Non, la Bretagne....

J'ai vu dans les champs et les landes
 Des croix de fer ou de granit,
 J'ai vu des pèlerins en bandes
 Qui portaient un rameau bénit;
 Ils avaient la voix mâle et forte,
 Et chantaient, levant leurs bâtons,
 Non, la Bretagne....

J'ai vu sur les riches bannières,
 Aux plis de soie et de velours,
 Sur les tombeaux des cimetières,
 L'hermine partout et toujours
 L'humble bourg et la ville forte
 La mettent dans leurs écussons;
 Non, la Bretagne....

En vente avec accompagnement de piano. Librairie Landreau, Haute-Grand-Rue, Nantes.

LE BRETON DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE
 Directeur : Docteur René LE FUR,
 ORGANE DES INTÉRÊTS BRETONS
 ABONNEMENTS : Un An, 5 francs ; Six Mois, 3 fr.

En vente dans les kiosques et les gares principales.
 BUREAUX : 14, rue Vaneau, PARIS (7^e).

Le Breton de Paris est le seul journal servant de lien entre les 280 000 Bretons habitant Paris et les départements voisins, auxquels il apporte chaque semaine des Nouvelles du Pays.
 Il organise tous les ans une série de Trains Bretons à prix réduits (55 %) pour la Bretagne — et des Colonies scolaires de Vacances réservées aux enfants bretons.

LE VENT DE MER

Au pays de Paimpol, trois femmes sont assises
Près d'un feu d'ajonc sec qui s'éteint tristement;
Autour d'elles des voix chuchotent, imprécises,
Ou dehors, dans la nuit, pleurent lugubrement.

Le vent de mer hurle à la porte,
Hou, hou, hou!
Comme il est grave, et triste, et doux!
Hou, hou, hou!
Est-ce l'adieu qu'il nous apporte
Des marins morts loin de chez nous?
Hou, hou, hou!

— « Est-ce mon « vieux », dit la grand'mère?
Il m'avait dit en février :
Cette campagne est la dernière....
A-t-il dit vrai le morutier?
Ah! si c'est lui qui me réveille,
Grand Vent de mer, remonte au Nord :
Dis-lui que Gaud, sa pauvre vieille,
Le joindra bientôt dans la mort! »
Hou! hou!

« Non! c'est mon « homme », a dit la mère;
Il paraît bien que c'est sa voix
Qui me réclame au cimetière,
Debout au mur, une humble croix;
Pour le salut de mon Jean-Pierre
Disons bien vite un *Libera* :
Pour que le mort ait sa prière,
Le grand vent la lui portera! »
Hou! hou!

— « C'est mon Yvon, dit la fillette :
Mon doux « promis »; le moussaillon
A dû périr sur la goélette
Qui l'emportait à Saigon.
Dis-lui, grand Vent, que sa Jeannette,
Le sachant mort, a fait le vœu
De se cloîtrer comme nonette
Et de ne plus aimer que Dieu! »
Hou! hou!

Chacune ainsi se croyait seule
A reconnaître une des voix :
L'enfant, la femme — aussi l'aïeule —
Avaient raison toutes les trois :
Car, ce soir-là, la mer gourmande
Avait mangé trois gâs d'un coup :
Un sur les « bancs », l'autre en Islande,
Et le dernier on ne sait où :

Le vent de mer hurle à la porte :
Hou, hou, hou!
Quand il est grave, et triste, et doux,
Hou, hou, hou!
C'est bien l'adieu qu'il nous apporte
Des marins morts loin de chez nous!

THÉODORE BOTREL.

LA REVUE DE BRETAGNE

Directeur : M^{re} DE L'ESTOURBEILLON

Rédacteur en chef : C^{te} RENÉ DE LAIGUE

Revue mensuelle, historique, littéraire et décentralisatrice
exclusivement bretonne.

ABONNEMENTS :

Bretagne et France.....	Un an 42 francs.
Etranger	Un an 45 francs.

On s'abonne chez M. le C^{te} de Laigue, château de Bahurel, par Redon.



**FORCE MOTRICE
PARTOUT**
Simplement
Instantanément
TOUJOURS
PAR LES
MOTEURS RAJEUNI
119, Rue Saint-Maur, PARIS
Catalogue N° 433 et Renseignements sur demande.
Télép. 923-82 - Télég. RAJEUNI-PARIS

A LOUIS TIERCELIN

Les bardes, les sonneurs, ayant pris leurs bâtons
De route, en long cortège, ainsi que les rois Mages,
Viennent à Kérazur t'apporter leurs hommages,
O Prince élu du Vers, Maître que nous fêtons!

Ils sont tous accourus, des plus lointains cantons,
Les poètes par toi formés à ton image, et ceux
Et les oiseaux ont tu soudain leur doux ramage
Pour voir, graves, passer les pélerins bretons.

Et tu les reconnais à leur loyale mine,
A leurs refrains vainqueurs, les beaux de l'Herminie,
Qui te saluent et qui jamais ne t'oublieront.

Qu'ils soient du Finistère ou des bords de la Loire :
Ceux-là dont les beaux noms avec la jeune gloire
Font comme une couronne orgueilleuse à ton front.

30 août 1912.

O LABOUREURS!

On vous raille parfois, mais qu'importe qu'on rie
Parce que vos pieds nus sont chaussés de sabots!
Je suis de votre race et je vous trouve beaux,
Nourriciers éternels de la vieille Patrie.

Point ne vous est besoin de sceau, ni d'armoire;
Et chassant de vos champs les loups et les corbeaux,
Ayez l'honneur breton et la foi pour flambeaux,
Vous êtes les seigneurs dans votre métairie.

Vous vivez librement sous l'immense ciel bleu,
En n'ayant ici-bas d'autre maître que Dieu
Qui fait lever vos blés et croître l'herbe drue.

Et le cœur sans reproche, ô laboureurs d'Armor,
C'est le front haut que vous voyez venir la mort,
Et les deux poings aux manchérons de la charrue!

(Inédit.)

PIERRE DE PORTGAMP.

LES ÉMIGRÉS

Bonne mère du pain, du vin, de nos parents,
Terre féconde et qui jamais ne fut lassée,
Les derniers fils du pays t'ont délaissée :
Les enfants sont ingrats quand ils deviennent grands.

L'usure les a pris, et ces pauvres errants,
Sous des fardeaux impurs, font l'échine baissée;
Mais, dans la ville horrible et sombre, ta pensée
Les suit et mord leur cœur de regrets torturants.

Ils manquent d'air, d'espace, et la face brunie,
Le pas lourd, sentant sourdre une angoisse infinie,
Ils se souviennent, las de leurs rudes travaux,

Des soirs clairs où, les bras ouverts comme des voiles,
Ils s'endormaient parmi l'odeur des foins nouveaux,
Libres, et le regard tourné vers les étoiles!

PIERRE DE PORTGAMP.

AR LONKER HAG AN DIAOUL

Ton : An hini gos.

Nag ar vuhez a zo kalet!
Goude daouzek vloaz euredet
Intañv e rhom (tra la la)
Ar paotr mat Lom (tra la)

Mes hen da gas kuit e c'hlae'har
Ne zale ket en t'entremar :
Gliz liou d'an aour
D'ar galon baour!

Hogen mar deo e geunz beuzet,
E yalc'h ivez a zo teuzet,
Hag an den keaz
Ne gav ket eas.

Penaos ober? e lavare.
 Arc'hant a faot d'in adare
 Diouz tu pe du,
 Mil mallac'h tu!

Da c'hellout c'hoaz en em vezvi,
 Kement tamm koz arrebeuri
 'Zo en e gerz
 A lak e gwerz.

An arc'hant bet a bad neubet,
 Egiz en tan eun tamm keuneud.
 Ha Lom bepret
 'N eus seurt ebet.

Mal emezan, kerzomp laouen
 Daoust ma'z eo kraz hor c'hornailhen :
 Be' zo 'michans
 Banneou a chans?

Gwir e lavare. Rak kerkent
 Ma tigouez er genta kroaz-hent
 E klev : Hep! hol!
 Eur banne 'vo?

— E feac'h, aotrou, me 'gemero.
 Paea, avat c'houi a renko
 Ar mell pezh lomm
 A blich da Lom.

— Lom, bez' az pezo mar kerez
 Peadra d'ober mil banvez.
 — Aotrou, roet d'in;
 Seder e vin!

— Marc'had e vezo red ober.
 — Me a zino pep tamm paper.
 — Aour az po re.
 — Oh! gwell a ze!

— Ne teus nemet nac'h da Jezuz,
 Hag e vi da viken euris
 Gant arc'hant puilh
 Warnout o ruilh...

Ha d'ar gear Lom a zo redet,
 Hag ar yalc'had a zo chouchet
 Etre daou gleunz.
 Bez' en do keunz!

Evel just, Lom a ev ato.
 Gwir eo, gant e aour ne vezo,
 Na zoken tost,
 Berrik o lost.

Eur reorad gantan eun devez,
 E yalc'had a gont dievez.
 Gwelet e voe,
 Ar paourkeaz leue!

Roc'hal 'ra war e guziadell.
 D'ezi neuze e sav eskell.
 — Pebez taol kaer!
 Eme ar laer.

— Me 'zo flemmet! Me 'zo laeret!
 Eme Lom, pa'z eo dihunet.
 Echu ganin!
 Eva ne rin!

Bez' am boa kant mil lur ama :
 Na traou am boa c'hoaz da eva!
 Kraz eo va gougl
 Me 'ya d'ar grougl!

Hag hen ha tapout eur gorden
 Hag he staga ouz eur wezen.
 Outi e ya,
 Mervel a ra.

— Salud d'it! va zammig Aotrou!
 O c'hortoz edon da stripou!
 A lavar Paol.
 Great eo va zaoll!

PINTIK (Jean LE PAGE),
 Route de Châteauneuf, Pleyben.

LA JEUNE BRETAGNE

Organe de la Jeunesse Catholique Bretonne.
 Paraît le 25 de chaque mois

RÉDACTION :
 Robert BOUCLY
 Passage Alain Fergent
 RENNES

ADMINISTRATION :
 Francis SIMON
 38, boulevard Laënnec, 39
 RENNES

ABONNEMENTS : Membres de la Jeunesse Catholique Bretonne, un an..... 2 fr. 50.
 Etrangers à la Jeunesse Catholique Bretonne, un an..... 3 francs.

Les Abonnements partent des 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre de chaque année et sont payables en mandat ou en timbres-poste adressés à M. l'Administrateur.

Changements d'adresse, envoyer 0 fr. 50 en timbres-poste.

LA FILLE AU MARÉCHAL GUILLOU

Quasi lento

la fille au ma-ré-chal Guil-leu la fille au ma-ré-chal Guil-leu
 On dit qu'elle est si belle O... o... oh! O... o...
 Oh! On dit qu'elle est si belle O... o... oh! O... o...
 Oh! Un clo... a.....

La fille au maréchal Guillou (*bis*)
 On dit qu'elle est si belle. O... o... oh! (*bis*)

Un cloarec en la voyant (*bis*)
 Se sent tout épris d'elle. O... o... oh! (*bis*)

Le fils du maire en est jaloux (*bis*)
 Car il aime Isabelle. O... o... oh! (*bis*)

S'en vont tous deux la demander (*bis*)
 Demander à son père. O... o... oh! (*bis*)

« Je ne saurais vous la donner, (*bis*)
 Au couvent Dieu l'appelle » O... o... oh! (*bis*)

L'un d'eux s'en va à Tymadent, (*bis*)!
 L'autre à Bellefontaine. O... o... oh! (*bis*)

Les voilà tous trois séparés (*bis*)
 Pour cette vie mortelle. O... o... oh! (*bis*)

Mais ils seront tous réunis (*bis*)
 Dans la vie éternelle! O... o... oh! (*bis*)

Rcueillie et harmonisée par JOSEPH ARGOT.

LES SAINTS BRETONS

Comme il est raconté dans les missels antiques,
 Du pays de la brume échappés par essaims,
 Sur des curachs de peaux, en chantant des cantiques,
 Aux côtes de Bretagne abordèrent les Saints,

Évêques-moines, rois de la horde sacrée,
 Ils étaient revêtus simplement de sayons,
 Mais, sous les cheveux blancs et dans l'aube dorée,
 Leur front s'auroolait de mystiques rayons.

Amarrant leurs vaisseaux à l'abri d'une crique,
 Ils allaient découvrir la contrée alentour,
 Et sur ce sol nouveau de la vieille Armorique,
 Chaque tribu fondait une ville à son tour.

Après avoir construit un fruste monastère,
 Ces hommes se faisaient défricheurs de forêts;
 Puis, le joug sur l'épaule, ils labouraient la terre,
 Et de riches moissons s'élevaient des guérets.

Ainsi vinrent de Man, d'Irlande et de Cambrie,
 Briec, Ca'o, Tudral, Ilut et Corstin,
 Pères de notre race et chefs de la Patrie,
 Qui dressent leur statue à son premier matin.

De leurs chants, les oiseaux les saluent au passage;
 Les fontaines des bois se taisent doucement
 Pour écouter l'avis de leur parole sage,
 Et les cœurs sont émus par leur enseignement.

Ils vivent dans la paix, le silence et l'étude,
 Un signe de leurs doigts vainc les cruels dragons,
 Et partageant leur âpre et dure solitude,
 Les biches et les cerfs se font leurs compagnons.

Et voici, barde aveugle et prêcheur d'Évangile,
 Ses yeux glauques éteints, frappé de cécité,
 Messire Hervé, menant par un lien fragile,
 Le loup fauve et voleur que sa voix a dompté.

Ils vont convertissant les pauvres et le riche,
 Les barbares païens, ignorants du vrai jour,
 Semant dans les esprits et les âmes en friche,
 Le bon grain de l'espoir, de la foi, de l'amour.

Quand le sombre Trépas heurte à leur ermitage,
Ils meurent, épuisés, mais non point abattus,
Nous laissant, pour exemple et sublime héritage,
Leurs grands noms respectés et leurs humbles vertus.

* * *

Ils sont représentés en chape, d'ordinaire,
La mitre sur la tête, et crosse et livre en mains,
Et toute la paroisse entière les vénère
Comme patrons des animaux et des humains.

Dans des chasses d'argent, on garde leurs reliques,
Que, chapelets au poing, veillent les miséreux,
Et la plus triste église, avec les basiliques,
S'enorgueillit d'avoir aussi des Bienheureux.

En leur niche profonde, ils furent les témoins
D'incomparables maux et de viles gangrènes,
Mais ceux qui sont venus ne partent pas au moins
Sans s'être déchargés du fardeau de leurs peines.

Pleines d'humilité, les prières naïves
Des simples montent droit vers le Paradis bleu,
Où Madame sainte Anne et Monseigneur saint Yves
Les portent aussitôt ensemble aux pieds de Dieu.

Les bons vieux saints bretons sont doux et secourables ;
T'illés dans un morceau de chéne ou de granit,
Un nimbe ornant leurs fronts chenus et vénérables,
Ils sourient en levant leur dextre qui bénit.

A x Cieux ils sont assis à la droite du Père,
Qui lui-même a voulu qu'ils soient ainsi placés ;
Et que celui qui se confie en eux, espère,
Car il verra ses vœux sûrement exaucés.

Demandons-leur surtout que chacun nous protège,
Afin que leur cohorte, à notre dernier jour,
Digne accueillir notre âme et lui fasse cortège,
Pour l'introduire au sein de l'éternel séjour.

PIERRE DE PORTCAMP

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631
Le petit INDICATEUR SIMON
Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways
et des marées de Bretagne.
L'exemplaire : 0 fr. 20. — Abonnement annuel : 0 fr. 75.

LÉGENDES BRETONNES

Pourquoi la paroisse Saint-Marc n'atteint pas le rivage de la mer

Écoutez comment, sans s'inquiéter des prescriptions canoniques, de la concordance chronologique et des données géologiques, les habitants des paroisses de Saint-Marc, Roz-sur-Couënon et Saint-Broladre, expliquent pourquoi la première ne borde point le rivage de la Manche, enserrée qu'elle est par les deux autres, qui se rejoignent par-delà ses limites vers le lieu dit « la Croix-Morel ».

Or donc, quand l'illustrissime « Archevêque » de Dol eut ordonné de délimiter les paroisses de son diocèse, les saints fondateurs de nos trois paroisses décidèrent de partager entre eux la vaste pleine semi-maritime et semi-terrestre qui s'étendait au pied des falaises où s'élevaient leurs trois églises. Ils décrétèrent qu'à chacune d'elles appartiendrait le territoire que parcourrait son fondateur respectif.

A l'heure où le soleil atteignait le zénith, tous trois quittèrent leurs églises.

Martin, monté sur un cheval de guerre fougueux, comme au temps où, serviteur romain, il parcourait les abords des camps, s'élança des hauteurs de Roz et galopa vers Paluel.

Brandan, l'illustre fondateur d'Ordre, l'Abbé, père de tant d'Evêques, a pris place sur le char gallo-romain de son fils Malo, don de quelque patricien d'Alet ou de Corseul, et roule avec fracas vers le rivage de Sainte-Anne.

Et pendant qu'ils dévorent l'espace, l'humble abbé Marcan, monté sur son maigre baudet, descend, trotinant, boitillant, la pente de la gorge où il a bâti son ermitage. Vainement accélère-t-il la marche de sa pauvre monture ! Il n'a pas parcouru une demi-lieue, qu'il aperçoit là-bas, au bord des flots gris, l'Evêque gallo-romain et l'Abbé breton, qui descendent, l'un de son char, l'autre de son coursier rapide, pour se saluer et prendre possession du rivage de l'Océan Britannique.

Et le pauvre Marcan dut remonter tristement la pente, au pas claudicant de son baudet trop lent.

Ce qui advint au baudet de Saint Marcan

Ce baudet avait rendu à son maître un bien mauvais service dans l'affaire de délimitation des paroisses riveraines.

Or, un jour, un loup sorti de la forêt de *Koquetoide*, le devora sans autre apprêt. Marcan en souffrit cruellement, quelque chétifs que fussent ses services; mais en bon saint breton, il ne se déconcerta pas pour si peu. Comme notre saint Hervé et bien d'autres, il ordonna au loup de prendre la place de sa victime et celui-ci, dès lors, traîna la charrette et porta le bât.

Une vieille statue du *xv^e* siècle, placée au-dessus de la porte du transept méridional de l'église, rappelle le souvenir du miracle. Tête nue, vêtu d'une ample chasuble, un livre à la main gauche, placidement, le saint bénit, sans s'inquiéter du drame sculpté en bas-relief sur le socle qui le porte, et qui montre le loup vorace dévorant le pacifique baudet.

JOSEPH MATHÉLIN.

PLUMES

Pour avoir de bonnes Plumes à écrire, s'adresser à l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes, qui vient, sur la demande d'un grand nombre de Fonctionnaires et de Comptables, d'en faire fabriquer de qualité absolument supérieure.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

DISTRO DA VREIZ

Emaon enno'h adare,
Bro vat,
Bennoz d'an Aotrou Doue!
Mes perak eo bet sonnet.
Va goad,
Kentiz m'am heus ho kwelet!

Gant aon rak klevet larout :
Kea kuit!

Ne fell d'in mui ac'hanout!
Hed ar wech eo bet Pariz.
Ker d'it :
Distro da gaout da geariz!

Ya, re fall en ho kenver
On bet,

Siouaz d'in, va Mamm dener.
Mes, perlezer holl vroïou
Ar bed,

Henvel eo'h ouz an Aotrou Doue!

Gant an nep 'zo atao fidel
Eo sart

Pa'z eo e wella bugal;
Hag e vreae'h war e galon

A stard
E vab a c'houlen pardon.

Sedereat-oll e kerzin

D'ar gear,
Mam n, m'ho pet, truez ouzin.
Ha chom hep dizrei morse

E' kear
E touan dirak Doue.

Digorit d'in ho kalon,
Ma vin

Hiviziken gwir vignon,
Karout bepret ho meziou

A rin,
Ho prud vat hag ho kizhou...

O welet hoc'h emzivad
E ruilh
Daelou eus ho taoulagad.
Ha va re ivez perlez
A skuilh,
Perlez dous ar levenez.

Pardonet on, e santan
Em c'hreiz;
Na pegement ho karan;
Ganin an holl a gano,
Va Breiz,
Mil meuleudi d'hoc'h hano.

PINTIK.

AU GRAND VILLAGE.

(Chanson patoisante sur l'air de *la Painpolaise.*)

1

Quittant mes genêts et ma lande,
Je vins faire un tour à Paris,
Et quand, depuis, on me demande :
Qu'as-tu ben vu dans ce pays?

Je répons tout haut :
Grand Dieu que c'est biau,
J'avions tout ouvert notre goule,
Devant tous les biaux monuments
Que j'serions devenu maboule.
Si j'étions resté plus longtemps!

2

Une fois dans le grand village,
J'ons allé chez tous les parents,
Puis chez l'ami, le gas Mariage,
Aubergiste, près de Saint-Ouen.

— Ah! que j'ons ben ri!
— Ah! que j'en ons pris!
J'ons-t-y bu des liqueurs magiques,
Des mélanges avec de l'iau;
J'en ons attrapé la colique,
J'étions plein comme un bigorniau!

3

Revenant tout seul sur la route,
Quoiqu'il était très tard pourtant,
Une dame me dit : Écoute,
Pour toi mon cœur devient volcan,
— Tu es un biau gas,
— Donne-moi ton bras.
Elle avait, ma foi, bonne mine,
Belle robe et biau jupon;
Par bonheur j'pensions à Perrine,
Sans cela, quelle perdition!

4

Je m'en fus au Jardin des Plantes,
Car les bestiaux je les aimons.
Je tiens ça d'une de mes tantes
Qu'on nommait : La mère aux cochons
— De ces bêtes-là,
— Je me disions ça;
Tant qu'avoir des lions et des phoques,
Vaudrait mieux vaches et moutons,
Plutôt que des singes loufoques
Qui devraient avoir des caleçons!

5

(A propos du monument de Rennes.)

De retour dans notre Bretagne,
Je dis aux amis réunis :
« A Paris, comme à la campagne,
Tout breton pense à son pays;
Pour lui tout cœur bat,
Ici et là-bas;
Du Morbihan au Finistère,
Tout gallo et tout bretonnant
Veut son Armorique très fière,
Droit debout, non s'agenouillant.

AUGUSTE BERTHIER,
123, Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631
TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE
ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE

SON AR PILHAOUER

Ton anavezet.

Va zad en deus va dimezet
Gant eur fleries pilhaouer (bis)
E Lokeffret ez eo ganet
E komanant Toulalaer!

DISKAN.

Foei, foei, foei, ya zammig aotrou,
Gant e stoup hag e bilhou!

Tri devez goude va eured
En em gav foar Landerne (bis)
Ha va lapous, prim dihunet
A zao 'meaz eus e wela. (Disk.)

Pa oa an hanter-noz sonet
En iliz vras ar Fouilhe (bis)
Me oa intañvez glac'haret
Va unan 'barz em gwele. (Disk.)

Drailha 'ra eun hanter Pater,
Tana 'ra e gorn-butun, (bis)
Tapout a ra e grog pouezer
Evit mont war hent Sizun. (Disk.)

Gantan 'n em gav kamaraded
En eur vort da bilhaoua (bis)
E holl arc'hant en deus fouetet
Ha tamm pilhou n'en devoa. (Disk.)

Mort a ra d'ar vlin baper
Gant eur sac'hadig pilhou (bis)
Kals buanoc'h eget eul laer
Rag preset eo an dellou. (Disk.)

Ha pa zistro d'ar gomanant
Baktal e sav em tam (kriz) (bis)
— E pelec'h, ema da arc'hant?
Me gred emaint en da gov. — (Disk.)

Pa c'ha Yannig d'ar pardonioù
Bepret e ve mezo dall (bis)
Prest e oa da goll e vragoù
E Lokeffret an de all. (Disk.)

Pa zeuio ar c'hiz er vro-ma
Da derri an demezioù, (bis)
Me a yelo en eur gana
Pell eus iored ar pilhou. (Disk.)

Pa zeuio Karrig an Anken
D'ober eun dro er vro-ma, (bis)
Me yelo da laret d'ezan
Kas va filhaouer gantan. (Disk.)

Kemzet 'vo d'an Aotrou Perser
Deus ar fleries pilhaouer (bis)
'Vit ma kano al Libera
Hag ouспен al Lib-e-rer. (Disk.)

Le Journal des Mariages

GUIDE DES FIANCÉS

ET DE LA NOUVELLE FAMILLE

MARIÉS, GARÇONS D'HONNEUR
DEMOISELLES D'HONNEUR, PARRAINS, MARRAINES8 pages de texte
remis gratuitement aux fiancés dans les Mairies de la région.Pour le recevoir franco, adresser 0 fr. 20
à l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes

DEMANDER LE TARIF DE LA PUBLICITÉ

BRO GOUH ME ZADEU

Ni, Bre. to. ned, ka. ramb, ka. ramb hon guir vro, Ha. saët ha
 bru det mat e tro ha tro. A - veit hi nun tadeu en
 des bre ze let, Ru - et ou des hi get ou goed.
 DISKAN. Largo
 O Breih, mem bro, mem bro, m'hou kar, saët hou
 pen, o bro hemb par, Ha hui you Rouannez ar en doar.

DISKAN.

O Breih, mem bro, mem bro, m'hou kar;
 Saët hou pen, o Bro hemb par,
 Ha hui you rouannez ar en doar.

1

Ni, Bretoned, karamb, karamb hon guir vro;
 Hanaët-e ha brudet mat tro ha tro.
 A veit hi hon taden en des brezélet;
 Ruet ou des-hi get ou goed.

Doar hon Sent kouh, doar santel, o Breih! m'hou kar!
 Bro erbet ne garan kement ar en doar;
 Pep moten, pep deval e hoarn relégu
 Bretoned kouh, hon gourdadeu.

Er Vretoned e zou tud krid ha kalet,
 Er bobl kalonékan e hel hout kavet;
 Get ou soñrenneu dous, kañnet tro ha tro.
 O! na kaeret oh hui, mem Bro!

Goude brezélieu bras, mem Bro diskaret
 En des dalhet atañ d'hé lavar karet;
 Ha berdein e hra hoah goed hé Bretoned;
 Mem Bro, saët hou pen, saët.

VIEUX PAYS DE MES PÈRES

Chant national breton.

Bretons forts et sans peur, aimons notre patrie,
 Cette Armor que partout on nomme au premier rang.
 Pour elle nos aïeux ont répandu leur sang
 Dans les combats livrés contre la barbarie.

REFRAIN

O pays que j'aime, ô terre d'Armor,
 Tant qu'autour de toi la mer chante encor,
 Sois libre sous le soleil d'or!

O terre des vieux saints, des bardes, des prophètes,
 Quel autre lieu pourrai-je aimer autant que toi?
 Chaque mont ou ravin remplit mon cœur d'emoi,
 Car nos aïeux géants y reposent leurs têtes.

Les hommes de chez nous sont robustes et braves,
 Nul peuple n'est aussi courageux sous le ciel;
 Du sol de mon pays sourd un chant éternel;
 La gwerze triste y germe avec les sons graves.

Si jadis tu fléchis quelquefois à la guerre,
 Bretagne, ton parler est demeuré vainqueur;
 Un sang rouge et brûlant bout toujours dans ton cœur:
 Tu vas te réveiller forte comme naguère!

AUX ASTHMATIQUES A CEUX QUI ÉTOUFFENT A CEUX QUI TOUSSENT

Nous conseillons l'usage de la **Poudre Louis LEGRAS**; c'est un remède souverain qui calme instantanément et d'une manière durable les plus violents accès d'asthme, le catarrhe des bronches, les quintes de toux des vieilles bronchites et les étouffements de nature non toxique. La **Poudre Louis LEGRAS** est la seule qui ait obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Paris 1900 pour ses merveilleux résultats. *Malades! essayez, vous serez soulagés et guérez.*

Lorsque, pendant la saison chaude, l'oppression est accompagnée d'un violent Rhume de cerveau (Asthme d'été ou Rhume des foins), il faut employer ;

1° La **Poudre Louis LEGRAS** contre les crises d'étouffement ;

2° Le **Narizol BERTHIOT** qui dissipe en 24 heures le Rhume de cerveau et ses complications.

Nos lecteurs peuvent se procurer la **Poudre Louis LEGRAS**, au prix de 2 fr. 10 la boîte, et le **Narizol BERTHIOT**, au prix de 1 fr. 35 la boîte, en adressant lettres et mandats-poste à **M. Louis LEGRAS**, 139, boulevard Magenta, Paris. (On trouve également ces produits dans toutes les bonnes Pharmacies).

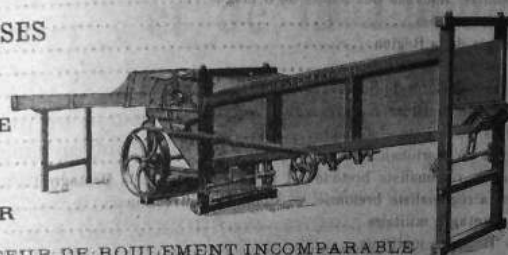
J. GARNIER & C^{IE} à REDON (Ille-et-Vilaine)

BATTEUSES

à
MANÈGE

et à

MOTEUR



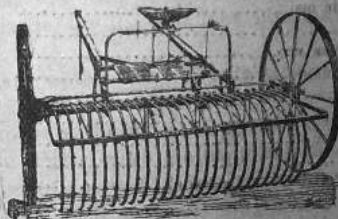
DOUCEUR DE ROULEMENT INCOMPARABLE

RATEAU à CHEVAL breveté

FANEUSES

PRESSOIRS

MOULINS à POMMES

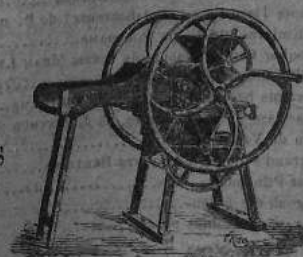


MOULINS A FARINE A BLUTERIE
APLATISSEURS

HACHE-PAILLE

BROYEURS

D'AJONCS



Demander le Catalogue.

TABLE DES MATIÈRES

Maquette de la statue de Nomenée.....	1
Calendrier nouveau des Saints de Bretagne.....	25
Grandes marées.....	26
Marchés de la Région.....	28
Foires d'Ille-et-Vilaine.....	34
Foires des Côtes-du-Nord.....	40
Foires du Finistère.....	46
Foires de la Loire-Inférieure.....	51
Foires du Morbihan.....	59
L'union régionaliste bretonne et la sauvegarde de la Bretagne.....	62
Union régionaliste bretonne. — Comité de direction.....	63
La Bretagne militaire.....	67
La Bretagne maritime.....	71
La statue de Nomenée, de JOSEPH ROUSSE.....	72
Enchour Breiz, de KOULMOU ARVOR.....	74
La Corentine est farada, de TH. BOTREL.....	77
Berceuse triste, de P. DE PORTGAMP.....	79
Ne prenez point femme dans le mois de mai.....	80
Le garçon à marier.....	81
Au son de mon binou, de JEAN DE KERLECO.....	84
Blois et Montfort, de PIERRE DE PORTGAMP.....	93
A Savenay, il y avait.....	95
Son ar Mel, de J.-L. HENRY.....	97
La Bretagne mystique, de E.-E. BOISECO.....	98
Le Justicier, de JEAN DE KERLECO.....	103
Kiniad ar re-harluet, ar frered, de PINTIK (JEAN LE PAGE).....	105
La petite reine de la forêt, de BERTHE DE COUTANCE.....	106
Tamm levezet mui ! de PINTIK.....	107
Diskleier mamm-goz, de LAN ERGAT.....	109
A la bonne Duchesse, d'ADRIEN DE CABNÉ.....	110
On dit que la vieille Bretagne, de JOSEPH ROUSSE.....	112
Le vent de mer, de THÉODORE BOTREL.....	114
A Louis Tiercelin. — O Liboueurs ! de P. DE PORTGAMP.....	115
Les Émigrés, de P. DE PORTGAMP.....	115
Ar looker hag an diaoul, de PINTIK (JEAN LE PAGE).....	118
La fille au maréchal Guillou.....	119
Les saints bretons, de PIERRE DE PORTGAMP.....	121
La paroisse de Saint-Marc'han, de J. MATHURIN.....	123
Distro da Vreiz, de PINTIK.....	124
Au grand village, d'AUGUSTE BERTHIER.....	125
Son ar Pilhaouer.....	128
Bro gouh me zaden.....	129
Vieux pays de mes pères.....	129

Imprimerie FR. SIMON, Rennes

Ceux de la Côte

et de la Lande

Tel est le titre du troisième Recueil de Nouvelles que M. SIMON DAVAUGOUR vient de faire paraître.

Le lecteur y retrouvera l'élégance du style, le choix des termes, la vérité des caractères, l'intensité de l'émotion qui rendent les récits de M. SIMON DAVAUGOUR si « prenants ».

On y respire tour à tour le vent frais de la côte et l'aigre odeur des blés noirs et des genêts fleuris ; dans cette atmosphère de violence ou de paix se déroulent les récits tour à tour émouvants ou gais, toujours intéressants. — Leur variété en rend la lecture facile, tandis que leur choix délicat en permet la lecture à tous.

Venant après les « Fronts lêtus » et « Sous le ciel gris », ce livre, édité avec élégance et soin par M. FR. SIMON, éditeur-imprimeur à Rennes, est assuré de recevoir un accueil empressé près du public qui aime les jolies choses.

Comment en serait-il autrement ? Il a pour parrain M. ANATOLE LE BRAZ, qui a écrit pour lui une délicieuse préface, et M. J. LOTH, professeur au Collège de France, l'a présenté dans une séance de l'Association Artistique et Littéraire de Bretagne sous les auspices de laquelle il a paru. Flatteurs pour l'auteur, ces hauts patronages sont les meilleurs garants pour le lecteur, qui trouvera dans ce charmant petit livre pensées, style et émotion.

Un volume, grand in-8°, 260 pages, belle impression, couverture de luxe : 3 fr. 50.

A l'Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, et chez les libraires.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

Collection importante de Caractères étrangers : Grec, Russe, Hébreu, Arabe, C. libérien, etc. — Lettres accentuées. Caractères spéciaux pour l'phonétique, Métrique, Algèbre, Mathématiques, Musique, Plain-Chant, etc.

MAISON FONDÉE EN 1631

IMPRIMERIE
FR. SIMON
RENNES

TYPOGRAPHIE
LITHOGRAPHIE
GRAVURE
RELIURE



ATELIER DE RELIURE ET DE CARTONNAGE

RELIURES
D'AMATEURS

DEMI-RELIURES

Cartonnages, Brochage

RELIURES POUR BIBLIOTHÈQUES
en chagrin, demi-chagrin et ordinaires

RELIURE DE MUSIQUE

PROMPTE EXÉCUTION

PRIX TRÈS MODÉRÉS